

République Algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
École Supérieure de Commerce

Mémoire de fin d'études pour l'obtention d'un diplôme de Master
en sciences commerciales et financières

Option : Finance d'entreprise

Thème

Méthodes d'évaluation et d'analyse du financement
d'un projet d'investissement.

« Cas de la Banque -CPA-Agence 360 »

Elaboré par les étudiants :

M^r. BENZOUAI Younes

M^r. BELLOUTI Seyf Eddine

Encadré par l'enseignante :

M^{me}. DELMADJI Ahlam

Promotion : 2019/2020

Remerciements

Nous remercions ALLAH, le tout puissant, de nous avoir donné la santé et de nous avoir guidé pour l'accomplissement de ce modeste travail.

Nous devons également un grand remerciement à nos très chers parents qui ont toujours été présents pour nous apporter aide et soutien durant tout notre parcours.

Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à notre encadreur, Docteur Ahlam DELMADJI, d'avoir accepté de nous encadrer, ainsi que pour son soutien, sa disponibilité et ses conseils précieux.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de jury d'avoir accepté de juger ce modeste travail. Veuillez trouver ici le témoignage de notre respect le plus profond.

Nos remerciements vont aussi à tous nos enseignants et tout le personnel de l'école supérieure de commerce (ESC) pour nous avoir accompagnés tout au long de notre cursus universitaire.

Nos vifs remerciements vont également à nos tutrices de stage en l'occurrence M^{me}BENAZIEZ Wahiba et M^r CHAOUI Melek, chargées d'études de dossier crédit au niveau de l'Agence 360 CPA / Banque pour leur disponibilité, écoute et conseils qui nous ont été d'une aide précieuse.

Nous remercions, également tout le personnel de la Banque « Crédit Populaire d'Algérie, Agence 360 Batna » et en particulier Mr Hocine, directeur de la succursale CPA Batna et Madame Keltoum DOUMANDJI, directrice de l'agence 360 de nous avoir accueillis dans ses services et de nous avoir prêté attention.

MERCI A TOUS

Dédicaces.

Je dédie ce modeste Mémoire :

A mes parents pour leur patience, leur soutien et leurs encouragements.

A mon frère jumeau et mes sœurs.

A toute la famille BENZOUAI.

A toute la famille TITOUNA

A mes ami(e)s

A tous mes professeurs, depuis les études primaire jusqu'aux études universitaire.

A tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

Younes BENZOUAI.

Dédicaces.

Je dédie se modeste mémoire :

A mes très chères parents qui m'ont tout donné et pour les sacrifices qu'ils ont consenti pour mon instruction, que dieu les garde et les entoure de sa bénédiction.

A mes chères frères et sœurs.

A toute la famille BELLOUTI.

A toute la famille DAHMANI.

A tous mes professeur, depuis les études primaire jusqu'aux études universitaire.

Sans oublier mes camarades de la promotion FE et tous mes amis.

Seyf Eddine BELLOUTI.

Abréviations

BAD :	Banque Algérienne de Développement.
BADR:	Banque Agricole et du Développement Rural.
BAN:	Banque Nationale d'Algérie.
BCA:	Banque Centrale d'Algérie.
BCIA:	Banque Commercial et Industrielle d'Algérie.
BDL:	Banque de Développement Local.
BEA:	Banque Extérieure d'Algérie.
BFR:	Besoin en Fond de Roulement.
BNCI :	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.
BOAL:	Bulletin Officiel des Annonces Légales.
CA:	Chiffre d'Affaire.
CAB:	Compagnie Algérienne de Banque.
CAD:	Caisse Algérienne de Développement.
CAF:	Capacité d'Autofinancement.
CLT:	Crédit à Long Terme.
CMC:	Conseil de la Monnaie et de Crédit.
CMT:	Crédit à Moyen Terme.
CNEP:	Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.
CPA:	Crédit Populaire d'Algérie.
CRMA :	Caisse Régionale Mutuelle Agricole.
DCT:	Dette à Court Terme.
DLMT :	Dette à Long et à Moyen Terme.
DRC:	Délai de Récupération du Capital.
EBE:	Excédent Brut d'Exploitation.
EL:	Effet de Levier.
FD:	Frais Divers.
FF:	Frais Financier.
FMI:	Fond Monétaire International.
FP:	Frais du Personnel.
FR:	Fond de Roulement.
FRN:	Fond de Roulement Net.
IBS:	Impôt sur le Bénéfice des Société.
IDE:	Investissement Direct Etranger.
IR:	Indice de Rentabilité.
IT:	Impôt et Taxe.
KDA:	Kilos Dinars.
MV:	Moins-value.
PCB:	Plan Comptable Bancaire.
PCN:	Plan Comptable National.
TRE:	Taux de Rentabilité Economique.
RN:	Résultat Net.
SARL :	Société à responsabilité Limité.
TCR:	Tableau des Comptes des Résultats.

TN:	Trésorerie Net.
TRI:	Taux de Rentabilité Interne.
TTC :	Toute Taxe comprise
TVA:	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
VA:	Valeur Ajoutée.
VAN:	Valeur Actuelle Nette.
VE:	Valeur d'Exploitation.
VNC:	Valeur Net Comptable.
VR:	Valeur Réalisables.

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Présentation condensée du bilan fonctionnel.....	66
Tableau 2.2	La structure du bilan fonctionnel	67
Tableau 2.3	Représentation simplifiée du tableau du compte de résultat	68
Tableau 2.4	Les soldes intermédiaires de gestion	70
Tableau 2.5	Structure du tableau des immobilisations	73
Tableau 2.6	Structure du tableau des amortissements	74
Tableau 2.7	Structure du tableau des provisions	74
Tableau 2.8	Structure du tableau des dépréciations.....	75
Tableau 2.9	Emplois/Ressources avant financement	88
Tableau 2.10	Emplois/Ressources après financement.....	89
Tableau 2.11	Interprétation et appréciation du délai de récupération du capital DRC.	90
Tableau 2.12	Interprétation et appréciation de la valeur actuelle nette (VAN)	90
Tableau 2.13	Interprétation et appréciation de l'indice de rentabilité (IR)	91
Tableau 2.14	Interprétation et appréciation du taux de rentabilité interne (TRI)	91
Tableau 2.15	Interprétation du Fond de Roulement (FR)	93
Tableau 2.16	Interprétation de la Trésorerie (TR)	94
Tableau 2.17	Ratios de structure	96
Tableau 2.18	Ratios d'autonomie financière (Solvabilité)	97
Tableau 2.19	Ratios de liquidité, interprétation et norme	98
Tableau 2.20	Ratios de rentabilité, interprétation et norme.....	99
Tableau 2.21	Ratio de rentabilité de l'activité, Interprétation et norme	99
Tableau 2.22	Ratio de répartition de la valeur ajoutée, Interprétation et norme.	100

Tableau 3.1	Production prévisionnelle annuelles du projet	116
Tableau 3.2	Financement des investissements du projet	117
Tableau 3.3	Masse salariale prévisionnelle	118
Tableau 3.4	Tableau de remboursement / Crédit	119
Tableau 3.5	Tableau de remboursement / Crédit Intercalaires	119
Tableau 3.6	Tableau de compte de résultats	119
Tableau 3.7	Bilan prévisionnel	121
Tableau 3.8	Évaluation et analyse par l'équilibre	124
Tableau 3.9	Evaluation des ratios de liquidité	126
Tableau 3.10	Evaluation des ratios de structure	127
Tableau 3.11	Evaluation des ratios de rentabilité	131
Tableau 3.12	Evaluation des ratios d'activité	132

Liste des figures

Figure 1.1	Les sources de financement	08
Figure 1.2	Le rôle économique de la banque	39
Figure 2.1	Le processus d'investissement et de financement.....	52
Figure 2.2	Le cycle d'exploitation	54
Figure 2.3	Le flux relationnels, entreprise / fournisseur	54
Figure 2.4	L'interaction : Associés / Entreprise. « Capital »	56
Figure 2.5	L'interaction : Banque / Entreprise. « Emprunt ».....	56
Figure 2.6	Le processus de décision d'un projet d'investissement.....	57
Figure 2.7	Le processus d'évaluation et d'analyse	63
Figure 3.1	Le schéma d'organisation /CPA. Banque	109

Sommaire

Remerciements	I
Dédicaces	II
Abréviations	III
Liste des tableaux	IV
Liste des figures	V
Introduction générale	1

CHAPITRE I: GÉNÉRALITÉS SUR LE FINANCEMENT ET LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT.

Introduction	5
Section 1 : Le financement: Notions de base et segmentation	6
Section 2 : La décision d'investissement et le rôle de la banque.....	28
Section 3 : Les crédits d'investissements : Définition et caractéristiques.....	41
Conclusion	49

CHAPITRE II: LES PROCESSUS D'ÉVALUATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Introduction	50
Section 1 : Le processus de financement d'un projet d'investissement	51
Section 2 : Les risques et les garanties liés au crédit d'investissement.....	76
Section 3 : Critères d'évaluation et d'analyse du financement d'un projet d'investissement.....	87
Conclusion	101

CHAPITRE III: ÉTUDE D'APPLICATION ET ANALYSE DU FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT. CAS : CPA, AGENCE 360.

Introduction	103
Section 1 : Présentation de l'établissement d'accueil CPA/Banque.....	105
Section 2 : Présentation de l'entreprise et du projet sollicitant le financement.....	110
Section 3 : Analyse du financement d'un projet d'investissement : étude d'application du cas - CPA, agence 360.....	124
Conclusion	135
Conclusion générale	136
Annexes.	
Références bibliographiques.	
Table des matières	

Introduction Générale

Lors de sa création, puis au cours de son développement, l'entreprise au moment opportun, doit détenir les ressources financières nécessaires pour faire face à ses échéances, et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose. Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes : réalisation des investissements matériels (terrains, installations, constructions) ; achats des matières et fournitures, prévoir la rémunération de la main d'œuvre. (Max Boucard, 1902, p. 53).

Ce n'est qu'ultérieurement, à l'issue de la production et de la commercialisation, que des recettes seront encaissées après la réalisation des ventes. Il y a donc un décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements concernant aussi bien les investissements que l'exploitation. Ce décalage crée des besoins de financements que l'entreprise devra couvrir en se procurant des fonds selon différentes modalités. (Max Boucard, 1902, p. 103).

Les différents agents économiques prouvent des besoins de financement de différentes natures pour pouvoir accomplir leurs fonctions de production, de commercialisation et de consommation. Les besoins de financement et l'offre de capitaux qui permet de les satisfaire se rencontrent sur des marchés à savoir le marché monétaire et celui de crédit. Ainsi, les banques interviennent et jouent le rôle d'intermédiaire financier. Pour chaque financement de projet d'investissement, les banques sont soumises à des risques, et aussi à des garanties que ces banques exigent pour l'octroi d'un crédit d'investissement. Toutefois, elles sont soumises à plus de formes de risques que la plupart des autres institutions. La maîtrise des risques bancaires est, ainsi, un enjeu important. Au titre de ses activités, la banque est, en effet, exposée à différentes natures de risques : risque de crédit et de marché, de règlement, information et risque juridique, etc. (Max Boucard, 1902, p. 106).

Nous intéressons dans ce présent travail au risque liés au crédit d'investissement face aux établissements bancaires. Dans ce contexte, nous allons essayer d'apporter un éclaircissement sur les techniques à suivre par un banquier afin d'évaluer, d'analyser et par suite décider pour le financement d'un projet d'investissement, ceci dans le but de maîtriser le risque de ce crédit. La Banque : Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Agence 360, nous a été un site d'application.

Pour ce faire, nous allons tenter de répondre à la problématique suivante :

« Lors du financement d'un projet d'investissement, la banque est soumise à un risque de crédit d'investissement, dans ce cas, quels sont les moyens et outils dont la banque dispose et la méthodologie à suivre pour faire face à ce type de risque ? ».

En plus de cette question principale, certaines interrogations méritent une réflexion, à savoir :

- Qu'est-ce qu'un crédit d'investissement ?
- Pourquoi l'entreprise sollicite le financement de son projet par un crédit bancaire ?
- Quels sont les risques qui confrontent les banques et les garanties liés à l'octroi du crédit d'investissement ?

Pour prendre la décision d'octroi de crédit, le banquier se trouve contraint à apporter des réponses à un certain nombre de questions :

- L'entreprise est-elle équilibrée ?
- Le projet est-il rentable ?
- L'entreprise sera-elle solvable ?
- La banque s'appuie sur quels critères pour décider et accorder un crédit ?

Pour y répondre, il paraît nécessaire d'émettre les hypothèses préalables suivantes :

- L'entreprise peut financer ces investissements par l'autofinancement ou en faisant appel à des capitaux extérieurs tels que les crédits bancaires.
- Un crédit d'investissement prend généralement la forme d'un prêt d'équipement et est généralement un crédit exempt de risque quel que soit les garanties dont il est assorti.
- la décision de financement d'un projet d'investissement au sein de la banque CPA est basé sur une étude approfondi l'entreprise sollicitant du crédit.

Le choix du thème :

Pour réaliser un projet d'investissement, parfois les entreprises tombent dans une situation d'un besoin de financement où la réalisation d'un investissement nécessite un financement avec une immobilisation importante du fond.

Afin que les agents économiques contribue au développement du pays, la banque se trouve confronter à une lourde responsabilité tout en assumant les risque accepté est ceci pour chaque dossier de financement

C'est dans cet ordre d'idée que nous allons débattre notre thème à travers ces points suivants :

La méthodologie suivie :

Pour mener à bien notre étude, la méthodologie suivie consiste dans un premier temps à effectuer des recherches bibliographiques pour enrichir nos connaissances sur le thème choisi ; et dans un second temps, effectuer un stage de formation pratique au sein d'une banque publique « le CPA, Agence 360, Batna » afin de parvenir à mettre en évidence des réponses à notre problématique motionnée ci-dessus.

La structure du document :

Afin de réaliser ce mémoire, le manuscrit se présentera sous trois chapitres dont les deux premiers seront consacrés à l'étude théorique, tandis que le troisième chapitre fera l'objet d'une étude du cas pratique concret.

Le premier chapitre porte sur les notions des marchés des capitaux, la banque et le crédit d'investissement. Ce chapitre est subdivisé en trois sections, la première section porte sur les marchés des capitaux, notamment les marchés monétaire et financier. La seconde section traite le système bancaire en général et le système bancaire Algérien en particulier. La troisième section porte sur les notions de crédits en détaillant le crédit d'investissement objet de notre travail.

Le second chapitre s'intéresse au processus d'investissement et de financement ainsi que les éléments pouvant aider à la prise de décision en matière d'investissement et d'octroi de crédit. Ce chapitre est scindée en trois sections, la première retrace le processus d'investissement et de financement d'investissement ainsi que l'interface entre le demandeur de crédit et la banque. Une deuxième section porte sur les différents risques encourus par la banque lors de l'octroi d'un crédit suivi des différentes formes de garantie qui rendent ce risque acceptable. Une troisième section qui traite les outils d'aide à la décision pour l'évaluation et l'analyse du dossier crédit à travers des critères bien définis.

Le troisième et dernier chapitre est consacré à une étude d'un cas pratique, où nous avons essayé de mettre en œuvre la théorie examinés dans les chapitres précédents. Ce chapitre est scindé en trois sections, la première porte sur une présentation de l'établissement

d'accueil (CPA Banque, agence 360), la seconde section donne des informations sur l'entreprise et le projet sollicité pour un financement. La troisième section porte sur le fruit de notre travail, à savoir l'évaluation et l'analyse financière du projet en ciblant des critères structurés, Et en fin, une conclusion générale.

Chapitre I :

« GÉNÉRALITÉS SUR LE FINANCEMENT ET LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT. »

Introduction du chapitre 01

Toutes les entreprises ont besoin de financements, que soit pour leur activité quotidienne ou pour se développer, trouver des financements est donc essentiel pour l'activité économique et l'emploi, une entreprise engage souvent des dépenses avant de toucher les recettes de ses ventes, Pendant ce temps, elle doit payer ses fournisseurs, les salaires, le loyer etc. , Pour pallier ce décalage entre dépenses et recettes, l'entreprise peut utiliser ses bénéfices des années précédentes pour financer son projet : c'est l'autofinancement, Sinon, elle peut avoir recours à des financements externes. (D., 1990, p. 15)

Il est fréquent que les entreprises s'adressent à leur banque pour obtenir un prêt, l'entreprise rembourse alors régulièrement capital et intérêts. Et certaines entreprises s'endettent directement auprès d'investisseurs sur les marchés financiers, sans passer par les banques, les investisseurs prêtent de l'argent pour une durée déterminée en échange du titre de dette que l'entreprise rembourse à l'échéance. En achetant ces titres, qui peuvent être revendus sur les marchés financiers, l'investisseur reçoit des intérêts appelés coupons. (D., 1990, p. 16)

Une autre possibilité est d'augmenter ses capitaux propres en proposant à de nouveaux investisseurs de devenir propriétaires d'une partie de l'entreprise, ou en demandant aux actionnaires actuels d'apporter de nouveau de l'argent.

Les actionnaires à la différence des créanciers, ne demandent pas à être remboursés à une date fixée... mais ils ont le droit de participer aux décisions de l'entreprise...Et de percevoir une partie de ses bénéfices.

A travers ce chapitre, nous introduisons les notions essentielles, considérées comme support de base de notre problématique. Ce chapitre est scindé en trois sections suivantes:

Section 01 : Le financement: Notions de base et segmentation.

Section 02 : La décision d'investissement et le rôle de la banque.

Section 03 : Les crédits d'investissements : Définition et caractéristiques.

Section 01 : Le financement: notions de base et segmentation.

Cette première section est consacrée aux principales notions de financement : définition de financement, le besoin de financement ainsi que les sources de financement entre les sources interne, externe, direct et indirect.

1. Définition de financement

D'une manière globale Gilles Jacoud définit le financement comme suit : « Le financement de l'économie désigne l'ensemble des modalités par lesquelles les agents qui constituent cette économie se procurent les fonds nécessaires à la réalisation de leurs différentes activités. Les ménages, entreprises ou administrations sont ainsi en permanence confrontés à de multiples dépenses pour lesquelles ils se procurent des ressources par divers

moyens » (Jacoud, 2003, p. 27 à 31.).

- Le financement est l'action par laquelle un organisme ou une personne privée alloue des fonds à un tiers dans l'objectif de soutenir un projet.
- Le financement désigne l'ensemble des opérations qui permettent aux agents économiques d'obtenir des fonds.

Pour assurer le financement des activités économiques, il est nécessaire de mettre en relation les agents économiques à besoin de financement (lorsque leur épargne est inférieure à leurs dépenses d'investissements) et les agents économiques à capacité de financement (épargne supérieure à leurs dépenses d'investissements). (Jacoud, 2003, p. 27 à 31.).

Pour mieux cerner la problématique de financement des entreprises, nous proposons d'étudier les besoins de financement, voir les déterminants de chaque élément avant de passer à l'analyse des différents moyens de financement offerts aux entreprises.

2. Besoin et capacité de financement :

Le financement de l'économie désigne à la fois celui des entreprises qui cherchent à financer leurs investissements productifs, celui des administrations publiques qui, le plus souvent doivent financer leur déficit et celui des ménages qui ont à financer leurs achats de logement. Si chacun de ces agents pouvait financer totalement son investissement par son

épargne, il n'y aurait pas besoin de système financier bien développé, seuls les ménages présentent une capacité de financement régulièrement positive, ce qui fait de leur épargne la variable stratégique du système financier. (Mishkin, 2013, p. 27).

Les entreprises sont des agents structurellement en situation de besoin de financement, car leurs projets d'investissement excèdent en général leurs propres ressources. Depuis la fin des années 1970, les administrations publiques sont aussi structurellement emprunteuses.

En réalité, il peut exister des entreprises ayant une capacité de financement mais, globalement, les ménages sont en capacité, alors que les entreprises et les administrations publiques sont en besoin. Le système financier va donc permettre l'ajustement entre capacité et besoin de financement. Il désigne « l'ensemble des institutions et intermédiaires financiers, des règles et des pratiques) qui, au sein d'un espace donné rendent possibles des échanges de monnaie ».

Ces échanges se font entre ceux qui ont accumulé de l'argent en épargnant chaque année une fraction de leur revenu et ceux qui n'ont pas suffisamment épargné pour financer une dépense d'investissement.

En son absence, certains agents devraient renoncer à des investissements rentables faute de fonds, alors que d'autres disposeraient d'une épargne oisive. Cette mauvaise allocation des ressources freinerait alors la croissance. (Jean-Pierre Biasutti, 2010).

Donc, d'une manière plus formelle, le financement est une opération qui met en relation les agents économiques à besoin de financement (lorsque leur épargne est inférieure à leurs dépenses d'investissements) et les agents économiques à capacité de financement (lorsque leur épargne est supérieure à leurs dépenses d'investissements) (Beysül Aytaç, Investissement et financement de l'entreprise , 2015, p. 123).

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent (besoins d'investissement, besoins d'exploitation).

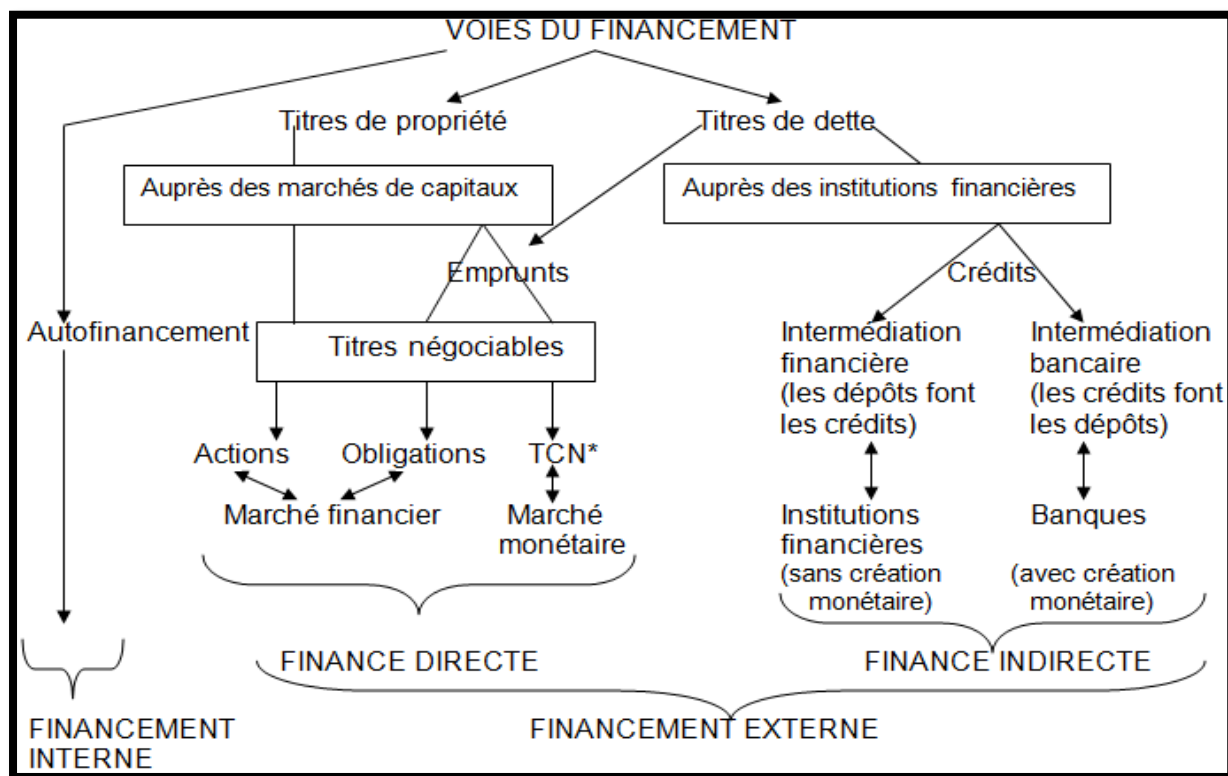
Pour satisfaire les besoins de financement que l'entreprise exprime à chaque étape de sa vie, il existe une panoplie de ressources financières que le dirigeant de l'entreprise doit choisir

Si on parle du besoin de financement, on doit aussi parler des sources de financement qui peuvent être classées selon leur origine en deux principales catégories :

Interne (propriétés de l'entreprise) ou externe à l'entreprise. (Beysül Aytaç, Investissement et financement de l'entreprise , 2015, p. 125).

Donc Le financement d'un agent peut s'effectuer à l'aide d'un financement **interne**, « l'autofinancement » ou d'un financement **externe** assuré par « le système monétaire et financier ».

Figure 1.1 : Les sources de financement.



Source : <https://sites.google.com/site/edmcgoartaud/ecm-2eme-annee/eco-2eme-annee/eco2chap1> : vue le 03/09/2020.

3. Les sources de financement.

3.1. Le financement interne.

Un agent économique procède par financement interne, ou **autofinancement**, lorsqu'il finance une opération économique à l'aide de ses ressources propres.

Revenu > dépenses = Capacité de financement = Epargne = Investissement.

Alors comment s'autofinancer ? (Damodaran, 2010, p. 272).

L'autofinancement est l'ensemble des ressources nouvelles engendrées par l'activité de l'entreprise et conservées durablement par celle-ci pour financer ses opérations à venir. Il est parfois appelé résultat brut ou profit brut. (Damodaran, 2010, p. 275)

Toutefois, pour lever toute l'ambiguïté que suscite le mot résultat E. COHEN propose la définition suivante : « l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur ». J. Pierre et al définissent L'autofinancement comme « la rétention de tout ou une partie des rémunérations annuelles des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise. Il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société ».

D'un point de vue comptable, les sommes non distribuées sont mises en réserves, ces dernières lorsqu'elles sont suffisamment importantes, peuvent donner lieu à la distribution gratuite d'actions.

Autrement dit, l'autofinancement est la part de la capacité d'autofinancement (CAF) consacrée au financement de l'entreprise.

C'est la ressource interne disponible après rémunération des associés. Sa définition résultant du tableau de financement du plan comptable national (PCN) est la suivante :

Autofinancement = Capacité d'autofinancement - dividendes distribués au cours de l'exercice. (Damodaran, 2010, p. 278).

3.2. Le financement externe

Lorsque les ressources d'un agent sont insuffisantes pour financer les dépenses prévues, il doit recourir à un financement externe qui peut être **indirect** ou **direct**.

3.2.1. Financement direct :

Le financement direct par le marché des capitaux (« lieu » où se rencontrent et se concilient les offres et les demandes de capitaux) est aussi appelé finance directe. Les agents à capacité de financement sont en position d'offre et les agents à besoin de financement en

position de demande. L'agent éprouvant un besoin de financement émet des titres (actions, obligations...) que les agents à capacité de financement souscrivent. La régulation est assurée par les taux d'intérêt.

Alors c'est quoi le **marchés des capitaux** ? et comment peut-il financer l'économie et en particulier l'entreprise ?

Les marchés des capitaux constituent un secteur d'activité où l'objet recherché et échangé est la monnaie. Une entreprise productive a besoin de la monnaie pour acheter des biens d'équipement (investissement), des matières premières, et payer les salaires. L'Etat a besoin de la monnaie pour assurer ses besoins. Pour dire les choses autrement, c'est avec de la monnaie que les institutions financières accordent des financements aux agents de l'économie. La collecte et la redistribution des ressources monétaires peuvent aussi s'effectuer directement sur des marchés de capitaux (Aka, 2005, p. 61).

Les nouvelles données de l'économie mondiale imposent à chacun des pays de disposer d'un marché des capitaux dynamique susceptible d'assurer l'attractivité suffisante pour les fonds nécessaires à son développement. (Aka, 2005, p. 70).

3.2.1.1. Définition

Les marchés de capitaux permettent la rencontre entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux et les agents ayant des besoins de financement. Concrètement, les entreprises s'adressent aux investisseurs des marchés de capitaux par l'émission d'actions, d'obligations ou de billets de trésorerie. (Karyotis, 2016, p. 40).

3.2.1.2. Les fonctions des marchés des capitaux (Montoussé, 2006, pp. 130-140).

- **Assurer un financement permanent de l'économie nationale :**

La fonction principale d'un marché de capitaux est de drainer l'épargne afin de la transformer en instruments financiers susceptibles de servir au financement de l'économie domestique.

La collecte de l'épargne auprès des agents présentant des excédents financiers permet ainsi aux entreprises, à l'Etat et aux collectivités locales, présentant souvent des besoins de financement, de se procurer des ressources sans recourir au financement bancaire classique.

- **Le marché de capitaux permet de structurer la liquidité de l'épargne.**

Grâce à la multitude des produits, le marché de capitaux permet de structurer la liquidité de l'épargne, c'est ainsi que chaque épargnant en fonction de son profil cherche le produit le plus adapté à ses besoins.

- **Principale référence pour apprécier la valeur des actifs**

La régularité des cotations affichées par le marché de capitaux permet aux investisseurs d'apprécier de manière permanente la valeur des entreprises.

L'information donnée étant fiable, d'un accès facile et relayée par les principaux médias financiers (presse financière).Le marché de capitaux constitue donc à côté des autres modes d'évaluation des entreprises un outil d'appréciation incontestable de la valeur des entreprises.

- **Contribuer à la mutation des entreprises :**

En plus de sa mission de lieu de rencontre entre l'offre et la demande des capitaux, le marché des capitaux offre également aux entreprises la possibilité d'opérer une restructuration au niveau de leur organisation. Il est ainsi fréquent de constater que les opérations de fusions-acquisition jadis réalisées à travers des transactions de gré à gré se concrétisent de nos jours par le biais de montages financier.

- **Négociation quasi permanente du risque :**

Chacun des opérateurs du marché en fonction de sa motivation trouve sa place au niveau du marché de capitaux.

C'est ainsi que le marché de capitaux offre la possibilité de :

- Couvrir les risques afin de se prémunir contre la volatilité des cours. Les produits de changes à terme sont l'exemple le plus illustratif à cet égard du moment qu'il permet l'achat ou la vente de devises avant l'échéance.
- Spéculer : la recherche d'une rentabilité à travers l'anticipation d'une évolution donnée des valeurs est également disponible au niveau du marché.
- Procéder à des arbitrages : les opérations d'arbitrage consistent à assurer la rencontre entre un offreur et un demandeur d'un produit donné.

3.2.1.3. Les types des marchés des capitaux : (all., 2010, p. 35).

On distingue habituellement deux types des marchés capitaux: le marché monétaire et le marché financier.

Bien qu'on confonde le marché des capitaux, généralement, au marché financier, nous allons voir dans ce qui suit ces deux marchés l'un après l'autre.

3.2.1.3.1. Marchés des capitaux à court termes « Marchés Monétaires » :

Auparavant, le marché monétaire était un marché de refinancement où certaines institutions financières intervenaient pour endiguer leur déficit ou placer leur excédent de trésorerie. Ainsi ce marché a connu plusieurs mutations jusqu'aux années 1986 où il devient un marché de capitaux à court et moyen terme et où tous les demandeurs et offreurs de capitaux pouvaient intervenir.

Avec cette évolution du marché, deux compartiments seront à distinguer :

- Le **marché monétaire au sens strict ou marché interbancaire**, réservé aux banques et autres institutions financières, il assure la rencontre entre les offres et les demandes de la monnaie centrale. (Aka, 2005, p. 50).
- Le **marché monétaire au sens large appelé aussi marché ouvert**, il est le marché des capitaux à court et moyen terme. Dans ce marché le nombre d'opérations est élargi et les entreprises, le trésor et les institutions financières y sont en concurrence.

Le marché monétaire fonctionne de gré à gré et n'est pas localisé dans un endroit fixe. Les opérations s'effectuent par téléphone ou tout autre moyen télématique à partir des salles de marché des intervenants.

C'est un marché très liquide où s'échange des titres négociables et aussi des prêts directs entre les institutions financières et non financières. (Aka, 2005, p. 50).

A. Les instruments du marché monétaire

Ce marché consiste en l'échange de monnaie contre dettes à court terme représentées par des titres. Si ces instruments négociables font l'objet d'échanges très largement sans frontières, il n'en reste pas moins que chaque instrument est créé dans le cadre d'une réglementation nationale qui définit en particulier les recours juridiques possibles pour ceux

qui l'échange, nous présentons ici les instruments financiers les plus utilisés en France et aux Etats Unis.

- **Bons de trésor :**

Ces produits sont gérés par le Trésor. Ils se divisent en titres à court terme, les bons du Trésor à taux fixe (BTF), et à moyen terme, les bons du Trésor à taux d'intérêt annualisé (BTAN) (Lehmann, 2014., p. 44).

Ce sont des titres de dettes publiques à court et moyen terme. Ils sont émis par l'Etat et sont considérés sans risque car l'Etat ne peut pas faire défaut.

- **Certificats de dépôts :**

Créés au milieu des années 1980, les certificats de dépôts sont des dépôts à terme cessibles à tout moment, émis en continu par les établissements de crédit et la Caisse des Dépôts et des consignations (CDC). Les certificats de dépôts peuvent être rachetés par leurs émetteurs avant l'échéance. (Lehmann, 2014., p. 44).

Ce sont des titres à court terme émis par les établissements de crédits et détenus par des agents financiers ou non financiers. Leur échéance est comprise entre 1 jour et 1 an mais dans la plupart du temps ces échéances ne dépassent pas 3 mois.

- **Billets de trésorerie :**

Conçus sur le modèle du « commercial paper » américain qui existe aux États- Unis depuis 1860, les billets de trésorerie, présentent la particularité d'être émis par des organismes non financiers cherchant des fonds à court terme pour financer leur besoin en fonds de roulement et souscrits par d'autres organismes non financiers. (Lehmann, 2014.)

Ce sont des titres à courts termes émis par les entreprises autres que les établissements de crédits et rémunérés par un intérêt fixe ou variable. Notons qu'aux Etats unis les « commercial paper » jouent le même rôle mais émis par les grandes entreprises ou les banques. (Lehmann, 2014., p. 46)

- **Swaps de taux :**

C'est un accord conclu entre deux institutions financières dans le but d'échanger des paiements périodiques liés au taux d'intérêt (dans la même monnaie).

- **Les acceptations bancaires :**

Ils sont remplacés peu à peu par les instruments cités précédemment. Une acceptation est un ordre de paiement d'une entreprise accepté par sa banque (l'équivalent d'un chèque) acceptation par laquelle la banque garanti le paiement si l'entreprise ne paye pas.

Cette garantie facilite l'accès à des marchés étrangers jouant ainsi un rôle essentiel dans le financement du commerce international. Ils font l'objet jusque récemment d'un marché secondaire important entre banques. (Lehmann, 2014., p. 46).

B. Mécanismes du marché monétaire

Le marché monétaire est l'un des marchés de capitaux permettant le rapprochement entre l'offre et la demande de capitaux. Il est constitué de deux compartiments à peu près distincts selon les intervenants, les instruments et le mode de fonctionnement.

Ainsi, nous présenterons dans ce qui suit les mécanismes spécifiques à chaque compartiment.

a. Marché interbancaire

Toute institution doit avoir chaque jour un bilan équilibré. Les agents à la recherche de ressources offrent des titres à ceux qui sont à la recherche d'emploi pour leurs disponibilités. Ainsi sont qualifiés à intervenir dans ce marché les établissements de crédits, le trésor public, la caisse de dépôt et de consignation d'une part et d'autre part la banque centrale qui intervient afin d'assurer la liquidité du marché.

Cependant certaines opérations permettant le fonctionnement de ce marché sont à notifier:

- **Opérations en blanc** : c'est un engagement pur et simple de prêt entre établissements, sans garanties spécifiques.
- **Achat d'effets publics ou privés** : c'est une cession ferme des titres par l'organisme emprunteur ;
- **Mise en pension d'effets publics ou privés** : consiste à céder les titres tout en s'engageant de les reprendre ;

La banque centrale régule ainsi le marché par les opérations d'open market. Elle peut alors accroître ou diminuer le volume de liquidité en vendant ou achetant des titres. Elle balise le taux du marché monétaire en fixant :

- **Un taux planché, taux des appels d'offres.** Elle s'engage à prendre en pension pour quelque semaine à ce taux une quantité limitée des titres (bon de trésor ou effets privés) ;
- **Un taux plafond, le taux de pension.** A ce taux les banques peuvent à leur demande recourir à la mise en pension (pour quelque jour 5 à 10 jour en France) ;

On retrouve un certain nombre de taux servant de référence pour les calculs des taux variables, notamment le taux moyen pondéré (TMP), le taux moyen mensuel ou annuel.

b. Le marché des titres de créances négociables

Ce second compartiment du marché monétaire donne accès à tous les agents économiques. En raison de l'aspect direct des financements, ce marché sera pour les capitaux à court terme, l'équivalent de ce qu'est le marché financier pour les capitaux à long terme. Les instruments utilisés sont entre autre les bons de trésor, les certificats de dépôts, les billets de trésorerie.

Notons que certains titres comme les bons à moyen terme font l'objet d'une notation (rating). Suite à un diagnostic approfondi, une agence indépendante attribue une note, qui permet au souscripteur d'évaluer le risque de non remboursement.

Tout le jeu des intervenant consiste en effet à utiliser le marché pour rendre maximale la rentabilité globale de leur portefeuille de titres, en se procurant ou en offrant des liquidités à bon escient. L'importance et la forme des interventions dépendent comme pour les spéculateurs en bourses des anticipations sur le prix ultérieur du prix des liquidités.

3.2.1.3.2. Marchés des capitaux à long termes « Marchés Financiers »

Si le marché monétaire est un marché de capitaux à court terme, le marché financier quant à lui est un marché de capitaux à long terme. Bien qu'ils soient tous des marchés de capitaux, ces deux marchés n'ont pas connu la même évolution et ne fonctionnent pas de la même manière. (Marteau, 2016, p. 60).

A. Présentation générale

Après la seconde guerre mondiale, le marché financier était en pleine décadence, les firmes se finançaient par autofinancement, en Europe, l'Etat et les institutions financières contrôlaient les circuits de capitaux. Ainsi après une évolution financière liée aux crises, à l'inflation et au besoin accru des capitaux, on assiste à un essor des marchés financiers dans le monde vers les années 1980 (Mourgues, 1993, p. 22).

La diversification des opérations, l'internationalisation des marchés et la variété des objectifs des intervenants (spéculations, couverture de risques, arbitrage...) ont été à l'origine d'une organisation de plus en plus complexe du marché.

Ceci étant dit, il est possible de définir le marché financier comme étant le lieu des émissions et des négociations des titres à long terme mobilisant l'épargne nationale et internationale et de toutes les opérations destinées à faciliter et à accompagner cette mobilisation.

En effet ce marché distingue trois compartiments : marché primaire où s'opèrent les émissions, puis le marché secondaire où se réalisent les négociations des titres anciens et enfin les marchés dérivés dans lesquels s'effectuent les opérations d'accompagnements.

Aussi dans ce marché deux types de titres fondamentaux sont négociés: les actions et les obligations. Tous les autres titres sont des dissociations, des assemblages ou des dérivés de ces deux composantes de bases (Mourgues, 1993, p. 23).

Quant aux intervenants ils sont de cinq types: les émetteurs, et les souscripteurs sur le marché primaire, les vendeurs et les acheteurs sur le marché secondaire et enfin les intermédiaires.

B. Les instruments du marché financier

Les instruments (valeurs mobilières) sont des titres transmissibles susceptibles de cotations, émis par des personnes morales, publiques ou privées en contrepartie d'une ressource de financement, dont la maturité dépasse 1 an.

Leur prix fluctuent d'avantages que ceux du marché monétaire et ils constituent des placements plus risqués. Les valeurs mobilières de base sont les actions et les obligations.

a. Les actions :

Les actions sont des titres de propriété dont l'émission est l'une des principales sources de financement à long terme des entreprises. L'actionnaire détient une part du capital de l'entité émettrice et bénéficie d'une rémunération assise sur le résultat, appelée dividende. Le marché sur lequel les titres sont émis est appelé marche primaire, celui sur lequel les titres déjà émis sont échangés est appelé marche secondaire (Marteau, 2016, p. 40) , Elles sont émises à l'occasion de la constitution des sociétés, ou d'un accroissement de capital. Elles sont la contrepartie d'un apport de fond propre aux entreprises représentée par des titres.

Ces derniers confèrent aux associés d'une part un droit pécuniaire (dividendes, bonis de liquidation), et d'autre part un droit de participer à la gestion (droit de vote, droit d'information ...). En plus des actions ordinaires, de nombreux titres représentatifs de fonds propres sont couramment émises on distingue entre autre: (Marteau, 2016, p. 41).

- Actions de priorité ou privilégiées ;
- Actions à dividendes prioritaires ;
- Certificat d'investissement ;
- Actions à bon de souscriptions d'actions ;

b. Les obligations :

Ce sont des titres constatant une dette d'une entreprise privée ou publique, de l'Etat ou des institutions financières. Elles donnent droit à une rémunération fixe et déterminée par le taux en vigueur au moment de l'emprunt. On distingue les obligations à taux fixe, à taux indexé, à coupon zéro etc. (Marteau, 2016, p. 50).

Une autre distinction est à préciser:

- **Obligations d'Etat** : ce sont des obligations émises par les états pour financer le déficit budgétaire. Dans la plupart des pays ces obligations représentent une part importante des marchés.

- **Obligations privées** : les entreprises qui bénéficient de bonnes évaluations peuvent émettre des obligations à long terme ;
- **Obligations hypothécaires** : ce sont des titres représentatifs de prêts faits aux ménages et aux entreprises pour acheter des biens immobiliers qui servent de garanties à ces prêts.

Aux états unis le marché des morts-gages dominés par l'immobilier résidentiel est le segment le plus important du marché des instruments de dettes (Mishkin, 2013), les caisses d'épargne, les banques commerciales, jouent un rôle important.

Les crédits faits aux entreprises et aux particuliers (par les banques et autres institutions financières) ne sont en principe pas négociables.

Néanmoins la titrisation permet depuis quelques années à des prêteurs de réunir des titres en ensembles homogènes et de les transformer ainsi en titres négociables (Fonds commun de créances FCC) similaire à des obligations.

C. Organisation du marché financier

Toutes ces valeurs mobilières avant d'être négocié sur le marché secondaire passent d'abord par le marché primaire.

a. Marché primaire

C'est le marché financier sur lequel les émissions des titres, actions ou obligations sont proposés par des sociétés ou les états émetteurs à des acheteurs appelés souscripteurs.

Ce marché n'est pas localisé parce que la vente initiale de titres aux souscripteurs n'a pas lieu en public. La vente est organisée pour le compte de l'emprunteur-émetteur par une banque d'affaire qui organise l'émission et garanti le placement de ces titres a un certain prix et les vend au public soit de gré à gré soit par une offre public. (Lehmann, 2014., p. 47).

b. Marché secondaire

C'est le marché sur lequel s'échange des valeurs mobilières précédemment émises sur le marché primaire. C'est donc sur ce marché que varie le prix des valeurs mobilières appelés

cours. Ces cours peuvent alors s'écarter de la valeur d'émission fixée par l'émetteur. Le marché secondaire a deux fonctions importantes :

En premier lieu l'existence du marché secondaire rend la revente plus facile et plus rapide par leurs détenteurs: elle les rend plus liquides. Cette liquidité accrue rend les titres plus attractifs aux yeux des souscripteurs et rend donc plus facile l'émission de nouveaux titres par l'entreprise ;

En second le marché secondaire détermine un cours pour chaque titre, qui fournit à l'investisseur une évaluation de son actif et indique à l'entreprise à quel prix elle peut émettre de nouveaux titres sur le marché primaire. Plus une action a un cours en bourse élevé, plus la société qui l'a émise peut émettre de nouvelles actions à un prix élevé sur le marché primaire et donc plus elle peut y obtenir des fonds (levée des capitaux).

On remarque que le marché secondaire constitue ce qu'on appelle la bourse où s'effectuent les échanges et les cotations. La cotation est une opération qui consiste à fixer chaque jour la valeur des titres précédemment introduits en bourses.

De nombreux agents économiques ne souhaitent pas directement intervenir à la bourse. Ils préfèrent passer par des intermédiaires qui gèrent l'épargne collective qui sont entre autre les SICAV et les fonds spéculatifs, ces derniers spéculent sur des montants importants, leur présence est à la fois nécessaire et dangereuse. Ce sont en général les filiales des banques et relève donc du système bancaire. (Lehmann, 2014., p. 48).

En l'absence des marchés de capitaux développés (marché monétaire et marché financier), la banque reste l'institution privilégiée de financement en vers laquelle se tournent les entreprises ayant des besoins de financements.

3.2.2. Financement indirect.

Le financement indirect est assuré par l'intermédiaire des banques qui s'interposent entre les agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement.

La régulation est assurée, essentiellement, par l'État qui met en place un encadrement du crédit, une politique sélective du crédit et un contrôle des changes rigoureux.

Alors c'est quoi une banque ? Et comment peut- elle financer une entreprise ?

L'activité de la banque classique est souvent définie comme étant l'opération qui consiste à l'achat des dépôts et la vente des crédits, John Hull a précisé dans son livre, gestion des risques et institutions financières que « la banque commerciale se concentre, entre autre, sur les activités de collecte de dépôts et l'octroi de prêts » (hull, 2007, p. 21) ,Marc Moutoussé a ajouté à cette définition que « l'activité bancaire classique, consiste à financier l'économie par l'octroi de crédit aux agents non financier » (Moutoussé, 2006, p. 80).

Nous notons donc que la banque traditionnelle de la banque joue le rôle d'un intermédiaire entre ceux qui ont capacité de financements et qui ont besoin de financement, Ceci est appelé l'intermédiation bancaire. Cela nous permet de dire que l'octroi de crédit est une fonction capital de la banque, l'entrepreneur se trouve souvent en difficulté de financement lors du lancement de son projet, il s'approche à la banque dans l'espoir de solliciter un crédit, cette dernière lui offert le crédit d'investissement.

3.2.2.1. Définition de la banque

La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. » (Coli, 1996, p. 19), Selon J.V. CAPAL et O. GARNIER « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (entreprises ou particuliers), gère leurs moyens de paiement (carte de crédit, chèque, etc.) et leur accorde des prêts. » (Garnier, 1994, p. 23). La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiement. (Dictionnaire Larousse), Le concept de la banque varie. Donc, il convient de donner une définition économique et juridique.

a. Définition économique.

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible, elles sont prestataires de services, assurant les règlements et le transfert des fonds, elles distribuent des crédits. (Patat, 1993, p. 42).

b. Définition juridique.

Cette définition a connu plusieurs apports à la lumière des lois adoptées successivement:

- **Définition donnée par la loi 86-12 du 19 août 1986 :** « Est réputée banque, tout établissement de crédit qui effectue pour son propre compte et à titre de profession habituelle, principalement, les opérations suivantes:
 - Collecter auprès des tiers des fonds en dépôts quelles qu'en soient la durée et la forme
 - Accorder du crédit, quelle qu'en soit la durée;
 - Effectuer dans le respect de la législation et de la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur;
 - Assurer la gestion des moyens de paiements, procéder au placement, à la souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tous produits financiers ;
 - Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter L'activité de sa clientèle. » (règlement 86-12 du 20 août 1986 portant sur le système bancaire (article n° 17)).

- **Définition donnée par la loi du 12 janvier 1988 :** « la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable. »[Loi du 12 janvier 1988, article 2].

- **Définition donnée par la loi 90-10 du 14 avril 1990:**« Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion de ceux-ci ».

Sont considérés comme fonds reçus du public, les fonds recueillis des tiers, notamment sa forme de dépôt avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer. Constituer une opération de crédit, pour l'application de la présente loi tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.

Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'option d'achat notamment les crédits-bails. Sont considérés comme moyens de paiements tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. (JORA, règlement 90-10 du 14 avril 1990).

Selon la loi de la monnaie et du crédit, il existe deux types d'institutions : les banques et les établissements financiers.

3.2.2.2. Définition de l'établissement financier

Les établissements financiers sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement des opérations de banque à l'exclusion de la réception de fonds du public. (Gisèle Chanel-Reynaud, 2001, p. 79).

La différence entre la banque et l'établissement financier : Les banques et les établissements financiers peuvent effectuer les opérations connexes à leur activités telles que :

- Les opérations de change;
- Les opérations sur or, métaux précieux et pièces;
- Le conseil et la gestion financière, l'ingénierie financière, et d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises en respectant les dispositions légales sur l'exercice des professions;
- Les opérations de location simple de biens meubles et immeubles pour les banques et les établissements financiers habilités à effectuer des opérations de location assorties d'option d'achat.

La différence essentielle entre les banques et les établissements financiers est :

- Les établissements financiers ne sont pas autorisés à recevoir des fonds en dépôts du public ; ils travaillent essentiellement avec leur fonds propres ou avec des capitaux empruntés;
- La banque a plusieurs réseaux d'agences et plusieurs guichets contrairement à l'établissement financier.

3.2.2.3. Mission de la banque

La banque pour son déposant privé ou entrepreneur est essentiellement prestataire de

services, chaque déposant attend de sa banque un certain nombre de services. L'organisation d'une banque comprend cinq services :

- **Le service caisse :** Ce service est principalement chargé de l'exécution des opérations ordonnées par sa propre clientèle ainsi que celles demandées par d'autres sièges de la banque. Les opérations sont réparties entre les différentes sections du service en fonction de leur nature : ouverture des comptes, versements, paiements, virements, etc.
- **Le service portefeuille :** Il se charge du traitement des effets et chèques au moment de leur remise par le client en vue de les escompter ou de les encaisser et de leur présentation au débiteur pour recouvrement ainsi que la mobilisation des crédits.
- **Le service crédit :** Il se charge d'engager en faveur des divers bénéficiaires du secteur public et privé une partie des ressources collectées par la banque.
- **Le service étranger :** Il se charge d'effectuer des opérations vers l'étranger conformément à la réglementation des changes et du commerce extérieur. Ce service se charge de l'ouverture des comptes devises.
- **Le service contrôle :** Pour assurer une clarté dans les opérations effectuées et la bonne marche du fonctionnement bancaire, il faut qu'il y ait une structure de contrôle. Cette dernière a pour tâche le contrôle et la coordination de toutes les opérations. (Gisèle Chanel-Reynaud, 2001, p. 88)

3.2.2.4. Les ressources de la banque

Pour que la banque vive comme les autres entreprises, elle doit rassembler des ressources. Il existe dans la banque deux catégories de ressources.

a. Les ressources internes.

- **Capital versé :** Celui-ci représente les bénéfices non distribués, c'est-à-dire le bénéfice laissé à la disposition de la banque ; cette dernière met ce genre de ressource de façon permanente dans son compte.
- **Report à nouveau :** Ce type de ressource contient le résultat ou la partie qui n'a pas été affectée par l'assemblée générale. Dans le cas où le résultat est positif, il s'inscrit dans l'exercice suivant ; dans le cas contraire, c'est-à-dire négatif, il correspond au cumul des

pertes des exercices antérieurs qui n'ont pas été imputées sur d'autres éléments des capitaux propres.

- **Les provisions :** Ce sont des fonds constitués pour faire face à l'accomplissement d'un événement probable concernant les activités de la banque ; on peut citer deux types de provisions :
 - Provision réglementée ou légale : dont la constitution est obligatoire.
 - Provision pour risque et charge : elle représente une partie sacrifiée, au moins provisoire par les associés à la distribution d'une partie du résultat net.

b. Les ressources externes.

- **Les dépôts :** Ce sont des fonds reçus par la banque qui peuvent être soit de la trésorerie de l'entreprise, soit constitués par les particuliers, avec ou sans stipulation d'intérêt, avec le droit pour la banque d'en disposer pour les besoins de son activité, mais à condition d'assurer au déposant un service de caisse. Il y a deux types de dépôts :
 - **dépôts à vue :** C'est quand le déposant peut retirer à tout moment les fonds de chez la banque ; le déposant ne bénéficie pas d'intérêt ; le virement de ces dépôts se fait par les chèques bancaires ou par ordre de paiement libellé par la clientèle.
 - **dépôts à terme :** Dit à terme quand le client est engagé à retirer les sommes déposées à une échéance déterminée. Les dépôts à terme sont considérés comme des prêts. Dans ce cas, le déposant bénéficie d'un intérêt ; ce dernier est déterminé selon la durée des dépôts.
- **Les dettes :** Elles contiennent l'ensemble des obligations caractérisées par la banque suite à ses relations avec les autres banques qu'elles soient locales ou étrangères. La loi permet à la banque d'utiliser ce genre de ressources sous son entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques qui ont besoin de capitaux pour investir, produire ou consommer ainsi que pour la gestion des moyens de paiement.

3.2.2.5. Classification des banques.

On distingue trois types de banque : (M M. , 1995, p. 60).

a. Banque de dépôts :

« Les banques de dépôts sont celles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédit et à recevoir du public des dépôts de fonds à vue ou à terme. » (Décret du 25 janvier 1966 en France.). Les banques de dépôts peuvent garder des participations pour un montant qui ne dépasse pas 20 % du capital dans les entreprises autres que les banques, des établissements financiers ou des sociétés, nécessaires à leur exploitation et chargés de la gestion, soit d'un patrimoine immobilier, soit de services d'études ou de service technique résultant de la profession bancaire. Le montant total des titres de participations y compris les souscriptions fermes à une émission d'actions ou de parts ne peut excéder le montant total de leurs ressources propres.

b. Banque d'affaires :

Les banques d'affaires sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi de crédits, la prise et la gestion de participation dans les entreprises existantes ou en formation.

- **Banque de crédits à long et moyen terme:**

Les banques de crédits à long et moyen terme sont celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont le terme est au moins égal à cinq ans ; elles ne peuvent recevoir des dépôts sauf par autorisation de la commission de contrôle des banques pour un terme inférieur à cette même durée.

c. Les banques islamiques.

L'homme musulman est tenu, en tout lieu et à toute époque, de se conformer à des règles de base : la Sharia ou droit de base. C'est l'ensemble des règles fondamentales telles que édictées par le Coran ou fichées par des Hadith (énonciations du Prophète dûment authentifiées). Dans l'un et l'autre, on retrouve des sujets aussi variés que la fiscalité, les dépenses publiques, l'intérêt, la propriété foncière, les ressources naturelles, les taux de salaires ou encore les finances (Ibrahmia, Avril 1996., p. 44).

L'intérêt ainsi que les rentes fournies par les terres vierges ou des ressources naturelles sont considérés par l'Islam comme un Riba sous prétexte que l'intérêt et l'usure favorisent la concentration de la richesse et de ce fait, réduisent la considération à porter à ses semblables.

La prospérité de l'individu ne doit pas résulter d'un « enrichissement sans cause ». Mais

il doit être le résultat d'une transaction, donc d'une activité personnelle et d'effort. L'*Islam* reconnaît le droit à la propriété privée à condition que le propriétaire de ces ressources naturelles les utilise de façon productive.

Ainsi, dans la société islamique, la banque doit se limiter à son rôle essentiel de débouché pour l'épargne et de concepteur d'investissement. La banque islamique préférera s'associer systématiquement avec les clients dans des opérations rentables plutôt que de leur prêter ses fonds. L'accent mis sur la prise de participation affecte la nature même des techniques bancaires utilisées et implique l'existence essentielle d'un service chargé de l'évaluation des projets. La particularité du financement des institutions financières islamiques réside essentiellement dans trois aspects: (Ibrahmia, Avril 1996., p. 56).

- Elles favorisent la participation;
- Elles utilisent des méthodes de financement très peu connues par les banques classiques et très rarement expérimentées par les PME;
- Le système de partenariat oblige les deux parties à courir ensemble les risques en partageant les pertes et les profits.

Et cela compte tenu des objectifs qui leur sont assignés et que l'on peut résumer en trois points :

- Promouvoir et encourager le respect des principes, lois et traditions islamiques dans les milieux de la finance, de la banque et des branches d'activité similaires par la création et la gestion de Moudaraba d'investissement;
- Offrir à tous les musulmans des services financiers modernes leur permettant de réaliser des transactions financières tout en respectant les prescriptions de la *sharia* islamique et sans enfreindre les interdictions coraniques de la Riba.
- Aider la communauté islamique dans la collecte et l'utilisation des ressources nécessaires à un vrai développement économique tout en respectant les principes islamiques.

La banque islamique propose deux formes d'investissement :

- Soit direct, par lequel elle se charge du placement de capitaux dans des projets qui lui rapportent un dividende.
- Soit par la participation où elle prend part au capital d'une entreprise de production en tant qu'associé aussi bien dans l'investissement que dans la gestion. Dans ce cas précis, la banque partage les risques avec le client en participant selon un pourcentage convenu dans les profits comme dans les pertes.

Section 02 : La décision d'investissement et le rôle de la banque.

Cette deuxième section est consacrée premièrement pour présenter quelques concepts d'investissement à savoir : définition et quelques notions de base, deuxièmement les procédures de la décision d'investissement et en fin, le rôle de la banque.

1. Notion d'investissement.

1.1. Définition de l'investissement.

L'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement, il s'évalue par la confrontation des dépenses certaines et des recettes aléatoires.

Il s'agit de construire un tableau (le plan d'investissement) contenant année par année les investissements à réaliser au cours de la durée de vie (ou d'étude) du projet. Pour cela, il est possible de faire appel à une double classification, l'une est la présentation du plan comptable, l'autre est financière. (Houdayer, 1999, p. 19).

On peut définir l'investissement par trois approches :

1.1.1. L'approche comptable :

L'investissement est constitué de tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créés par la même forme dans l'entreprise.

1.1.2. L'approche financière :

L'investissement représente un ensemble de dépenses générant sur une longue période de revenus, de sorte que les remboursements de la dépense initiale soient assurés (Houdayer, 1999, p. 40).

1.1.3. L'approche économique :

L'investissement représente tout sacrifice des ressources fait aujourd'hui qui vise à obtenir dans le futur des résultats échelonnés dans le temps mais d'un montant total supérieur à la dépense initiale. (Houdayer, 1999, p. 40)

1.2. Objectifs et types des investissements :

Un programme d'investissement est constitué de plusieurs types d'investissements qui s'articulent et se coordonnent en fonction d'un objectif principal que s'assigne l'entreprise, celui d'accroître ses parts de marché et améliorer la rentabilité et l'élargir ses débouchés.

La classification des investissements peut comme toute classification s'appuyer sur différents critères et répondre en tout état de cause à un certain arbitraire ; nous nous limiterons ici sur cinq approches différentes faisant appel successivement à (Josée St-Pierre, 2003, p. 160).

- Objectif et nature de l'investissement ;
- La nature et l'ampleur des prestations des investissements ;
- La nature des relations entre les investissements.

L'objectif de l'investissement peut être d'ordre économique, politique, sociale ou financier.

1.2.1. Objectif économique :

Sous leur aspect économique, les investissements peuvent être de types :

- **Investissement de remplacement** : C'est-à-dire de renouvellement, il concerne le remplacement vétuste ou obsolète par des équipements neufs ayant les mêmes caractéristiques techniques que les anciens.
- **Investissement de modernisation** : Il est aussi appelé investissement de rationalisation, il permet d'améliorer la productivité et la qualité des produits dans l'entreprise, ce type d'investissement à minimiser les coûts de production.
- **Investissement d'expansion** : Ceux-ci sont destinés pour permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande extérieure (la demande du marché), soit par le lancement de produits nouveaux afin d'accroître les recettes, soit par le développement de la production.
- **Investissement stratégique** : C'est le cas des dépenses dans le cadre de recherche et développement, de formation du personnel, il peut avoir deux catégories :
 - Caractère défensif pour protéger l'entreprise contre l'évolution du marché ;

- Caractère offensif pour que l'entreprise reste à l'avant-garde de la technologie dans son domaine.

1.2.2. Objectif politique :

Les investissements d'utilité publique sont des investissements dans les domaines d'intérêt général par exemple une création d'une fondation dans le cadre de satisfaction d'un accord politique (accord sud).

1.2.3. Objectif social :

Dans ce cas, l'investissement est réalisé dans le but d'améliorer les conditions de travail, mais aussi le bien-être et la sécurité des salariés.

1.2.4. Objectif financier :

Pour porter une appréciation sur le niveau de performance de l'entreprise et qualifier sa situation financière.

1.3. La nature de l'investissement :

Sous cet aspect, on distingue :

1.3.1. Les investissements financiers :

Généralement, ils prennent la forme de prêts et de crédits à long terme, ou encore l'achat de titres de participation.

1.3.2. Les investissements corporels :

Sont tous les biens et les actifs physiques qui mènent à l'augmentation du patrimoine de l'entreprise.

1.3.3. Les investissements incorporels :

Ils présentent tous les actifs qu'on ne peut pas touché tels que les brevets, les licences, les fonds de commerce et les dépenses pour les études ou la recherche et l'innovation.

1.4. Les finalités :

On peut classer les investissements en deux catégories :

1.4.1. Les investissements productifs :

Ils concernent tous les projets de la production destinés à être vendus sur les marchés des biens et services, par exemple l'exploitation, la substitution aux importations... etc.

1.4.2. Les investissements non directement productifs :

Sont les investissements relatifs à la santé, l'aménagement des routes, la construction des barrages, la formation... etc.

1.5. La nature et l'ampleur des prestations des intervenants :

On peut les diviser en deux types de classification :

1.5.1. Les investissements clé en main : On distingue deux types :

- **Le projet clé en main lourd :** C'est un contrat par quoi le maître de l'ouvrage achète un équipement de production avec quelques nombres de services supplémentaires, il s'engage parallèlement à assurer la formation du personnel du maître de l'ouvrage.
- **Le projet clé en main classique :** Dans ce cas, le fournisseur prendra en charge tout ou un chapitre de la commercialisation de la production et cela pour garantir à l'acheteur un marché potentiel et important afin de résister à la concurrence des entreprises sur le marché.

1.5.2. La nature des relations entre investissements :

Il s'agit d'une classification basée sur la qualité et le degré de dépendance des investissements et en trouve :

• Les investissements indépendants :

On dit que deux investissements sont indépendants si l'existence de l'un n'entraîne aucun effet sur l'autre. On dit alors que ces deux investissements sont séparés ; exemple : achat d'un équipement de transport et remplacement de machines usées dans la même usine.

• Les investissements dépendants entre eux :

On dit que deux investissements sont dépendants si l'existence de l'un exige celle de l'autre ; exemple : projet de raffinerie de pétrole exige le projet d'amener le pétrole.

- **Les investissements mutuellement exclusifs :**

On dit généralement que deux investissements sont incompatibles s'ils remplissent la même fonction et sont tels que l'acceptation de l'un d'entre eux entraîne le rejet de l'autre ; exemple : considérons qu'une entreprise achète deux camions de transport de marchandises avec des marques différentes, donc un seul camion est considéré acheté parce qu'il remplissent la même fonction.

1.5.3. Les autres critères d'investissements :

Les avantages de certains investissements peuvent difficilement être évalués. On leur applique des normes différentes de celles appliquées aux autres investissements. On trouve :

- **L'investissement brut et l'investissement net :**

L'investissement net est constitué par le volume des investissements acquis en remplacement de ceux qui sont détériorés.

Par contre, l'investissement brut est constitué par l'ensemble des investissements effectués durant la période d'activité, qu'ils soient nouveaux ou de remplacements.

- **L'investissement d'infrastructure et l'investissement de superstructure :**

Le premier est constitué par les opérations qui consistent à mettre en place les bases nécessaires pour la relance économique telle que la construction des barrages, des ponts et aéroports. En raison de leur fonds important, ces investissements sont menés par l'Etat.

En revanche, l'investissement de superstructure regroupe l'ensemble des équipements nécessaires à la production directe des entreprises telles que les machines et outillages.

- **L'investissement privé et l'investissement public :**

L'investissement public est celui qui opéré par les pouvoirs publics comme pour les infrastructures. Quant à l'investissement privé, c'est celui qui est mené par les promoteurs.

- **L'investissement direct et l'investissement financier :**

L'investissement financier, appelé aussi investissement de portefeuille, concerne les valeurs mobilières (actions, obligations et autres instruments financiers).

L'investissement direct étranger (IDE) effectué par les entreprises transactionnelles, concerne l'investissement dans les activités économiques productrices des biens et services.

2. La décision d'investissement

Des milliers de décisions sont prises chaque jour dans les entreprises. Chacune d'entre elles se situe à des différents niveaux hiérarchiques, par exemple, un magasinier peut décider de commander de nouveaux rayonnages, un directeur général peut décider de procéder à l'absorption d'un concurrent en difficulté. (D., 1990, p. 55).

De plus, les décisions concernent différents types d'activités : on peut ainsi distinguer les décisions commerciales, administratives, financières, etc....

En fait, aucune décision n'est identique à une autre : chaque décision a une incidence différente sur le fonctionnement, la rentabilité, la performance est parfois même la survie de l'entreprise.

De toutes les décisions à long terme prises par l'entreprise, l'investissement est certainement la plus importante. L'entreprise doit non seulement investir pour assurer le renouvellement de son matériel de production, c'est-à-dire essayer d'obtenir des gains de productivité, mais elle doit assurer le développement de son activité en augmentant sa capacité de production ou, en fabriquant des produits neveux (D., 1990, p. 56).

2.1. Définition de la décision d'investissement :

La prise de décision est donc un processus qui consiste à effectuer un choix entre différentes alternatives possible compte tenu d'un ou de plusieurs critères d'évaluation. La décision d'investissement est une décision de nature stratégique et à ce titre elle engage l'avenir de l'entreprise. Une mauvaise orientation peut condamner la survie de la société, donc la décision d'investir est une décision à la fois importante et complexe vu qu'elle conditionne la survie et la croissance d'une entreprise ainsi quelle porte certain risque. (Mandou, 2009, p. 18)

2.2. Classification des décisions (Jean Charles Holl, 1973, p. 51)

a. Classification des décisions selon leur degré de risque

Du point de vue du degré de risque attaché à la prise de décision, on parle de décision « certaines », de décisions « aléatoire », et de décision incertaine.

1. Les décisions « certaines » :

Ces décisions se caractérisent par un **risque nul** dans la mesure où l'on connaît le résultat de la prise de décision dans 99 % des cas. Notons toutefois qu'un risque totalement nul n'existe pas (la faute d'un décideur ou un cas de force majeure peut, en effet, introduire un élément d'incertitude si faible soit-il). Les décisions certaines sont souvent les décisions les moins importantes c'est-à-dire les décisions de gestion courantes.

2. Les décisions « aléatoires »

Ces décisions sont **entre la décision certaine et incertaine**. Pour en donner une définition un peu plus claire, une décision est dite « aléatoire » lorsque certaines variables ne sont pas totalement maîtrisées par l'entreprise mais sont connues en probabilité (entendons par là « pouvant être mathématiquement probabilisées »). Lorsqu'une variable est connue en probabilité, il s'agit d'une variable aléatoire c'est-à-dire une variable dont on sait qu'il y a telle ou telle probabilité pour qu'elle prenne telle valeur.

3. Les décisions « incertaines » :

Lorsque interviennent des variables qui ne sont ni maîtrisées par l'entreprise, ni même probabilisables en raison de la trop grande complexité de l'environnement et des conditions d'évolution du marché, on parlera de décisions « incertaines ». Ce sont souvent les décisions les plus importantes (décisions stratégiques).

b. Classification des décisions selon leurs niveaux

Selon le modèle d'**IGOR ANSOFF**, on distingue traditionnellement trois grands types de décisions par ordre d'importance :

1. Les décisions stratégiques :

Ce sont les décisions les plus importantes c'est-à-dire celles qui déterminent l'orientation générale de l'entreprise. Elles se situent au sommet de la hiérarchie.

Prises par la direction générale de l'entreprise Exemples : lancement d'un nouveau produit, abandon d'une activité, fusion avec une autre entreprise

2. Les décisions de gestion (encore appelées décisions de pilotage) :

Elles prolongent les décisions stratégiques et commandent les directions opérationnelles, elles sont prises par le personnel d'encadrement de l'entreprise.

Exemples : lancement d'une campagne publicitaire, acquisition de matériel de production, recrutement d'un cadre dirigeant.

3. Les décisions opérationnelles :

Ce sont les décisions de gestion courante qui correspondent aux décisions les moins importantes.

Elles sont prises par le personnel d'encadrement ou les employés Exemples : achat de fournitures de bureau, organisation des horaires de travail. (DERRICHE F., 2018).

2.3. La politique d'investissement

2.3.1. L'importance d'un investissement

Le projet d'investissement fait généralement l'objet de création ou d'augmentation de richesse. Selon Zvi et Rober Merton : La plupart des projets d'investissement appartiennent à l'une des trois catégories suivantes: nouveau produit, réduction des coûts, remplacement d'actif existant (M B. S., 2013, p. 75).

Cela veut dire que l'idée d'investissement peut viser essentiellement le lancement d'un nouveau produit sur le marché suite à une nouvelle innovation ou un nouveau produit technologique sinon il peut être l'objet de la réduction des coûts en installant des nouveaux matériels ou en remplaçant des nouvelles machines à titre d'exemple. Ou encore pour augmenter la capacité de production afin de répondre à la demande excessive des clients. Cela nous amène à dire que les clients sont la principale source d'idées de projet d'investissement. Lorsqu'ils stimulent la demande ou ils exposent un nouveau besoin qui nécessite un nouveau produit, l'entreprise procède à investir en achetant des nouveaux équipements ou des matières premières, donc elle fait travailler les autres entreprises d'une façon automatique, le chiffre d'affaires des fournisseurs accroît, pareil pour le paiement des taxes et impôts, les salaires des employeurs, ce qu'il va les encourager à consommer plus, cela déclenche la production des autres secteurs: automobile. Agricole... Etc. (M B. S., 2013, p. 76).

Sur L'aspect de l'offre, l'investissement permet aux l'entreprises de répondre à la demande, de lancer des nouveaux produits qui répondent aux besoin des clients, d'améliorer la qualité ou réduire le temps de production et son coût ce qui va rafraîchir la consommation en conséquence, c'est pourquoi nous disons que l'investissement est un stimulateur de croissance économique.

Nous allons suivre le chemin de Jacques Chrissos et Roland Gillet dans leur livre décision d'investissement dont ils ont essayé d'approfondir dans ce point en posant la question quand l'entreprise doit-elle investir ?

2.3.2. Les différentes phases d'investissement

Il n'existe pas une réponse universelle à cette question, cependant la politique d'investissement d'une entreprise dépend du cycle de vie habituelle de l'entreprise, ce dernier est généralement constitué de quatre grande phases : la phase de mise au point des produits et services, la phase de développement, la phase de maturité et la phase de déclin (Gillet, 2012, p. 79).

a) La phase de mise au point des produits et des services :

Les dépenses dans cette phase sont très élevées à cause des frais d'investissement des recherches et de lancement, l'entreprise souvent fait recours au financement externe pour faire

face à ces coûts car elle ne dispose pas encore des fonds à l'intérieur de l'entreprise comme les produits et les services ne sont pas encore commercialisés (Gillet, 2012, p. 80).

b) la phase de développement et de pénétration du marché :

Les dépenses dans cette phase sont de plus en plus énormes car il s'agit de l'acquisition d'équipements et de matériels pour le démarrage de la production, les encaissements pour l'entreprise commenceront au fur et à mesure de développement de la commercialisation des biens et des services. (Gillet, 2012, p. 80).

c) la phase de maturité :

L'investissement pendant cette phase apparaît qu'au niveau de la maintenance et le remplacement des équipements, il est donc moins important par rapport aux deux premières phases (Gillet, 2012, p. 81).

d) la phase de déclin :

La nécessité de l'investissement dans cette phase est pratiquement nulle, l'entreprise procède au désinvestissement.

De l'importance et le rôle que joue l'investissement, la décision d'investir peut être pratiquement inévitable, quoiqu'elle reste une décision qui peut réussir l'entreprise ou conduire vers l'échec, c'est pourquoi le gestionnaire de l'entreprise ou l'entrepreneur doit être très vigilant lors de la décision d'investissement en prenant en compte la taille de l'entreprise, le montant du projet d'investissement, la durée de vie du projet, les flux attendus du projet . (Gillet, 2012, p. 81).

Dans le but de plus clarifier comment se réalisera la décision d'investissement, on présentera le processus de la décision d'investissement.

2.3.3. Le processus de la décision d'investissement :

Le processus d'investissement est un ensemble d'actions permettent de dégager l'investissement le plus adéquat. Pour ce faire, il faut d'abord connaître de quel types d'investissement s'agit-il (les investissements que nous avons déjà abordés : financier, modernisation, matériel et immatériel), en deuxième lieu, il faut connaître les caractéristiques de notre projet. (Gillet, 2012, p. 60).

« En plus des éléments précédents, qui conditionnent le type de décision à prendre, les projet sont des caractéristiques particulières, que nous exposons dans la présente sous-section.

a. L'horizon.

L'horizon définit la durée de vie économique du projet, la vie économique est importante pour déterminer l'horizon des besoins de financement de l'entreprise, le long terme présente plus de difficultés en ce qui concerne les prévisions macroéconomiques et microéconomiques. (Kooli, 2013, p. 88).

b. La taille du projet.

La taille du projet peut se mesurer d'après le volume d'investissement initial requis, cette notion dépend évidemment de la taille de l'entreprise elle-même.

c. La nature stratégique du projet.

Le projet d'investissement doit faire partie intégrante de la stratégie de développement de l'entreprise afin de contribuer le plus adéquatement possible à la création de valeur, l'analyse des projets en lice n'est pas une opération sans coût ; c'est pourquoi l'importance stratégique du projet tout comme sa taille détermineront l'effort qui sera consacré à son évaluation. » (Kooli, 2013, p. 90).

L'horizon veut dire avoir une vision générale sur notre projet de son début à son fin achèvement, dans le but de déterminer sa durée de vie économique du projet. Cela va aider la bonne détermination des besoins de financement.

Donc nous mettons au clair l'importance de la caractéristique durée de vie du projet dans le processus de la décision d'investissement. Au même niveau, la taille du projet et la nature stratégique du projet affectent la décision d'investissement, ces deux caractéristiques doivent être conformes aux objectifs de l'entreprise. (Kooli, 2013, p. 91).

Nous remarquons que toutes ces caractéristiques qui influent la décision d'investissement se déversent dans un seul fleuve c'est le besoin de financement.

Ce dernier est le critère majeur qui restreint la décision d'investissement, c'est le moyen de financement du projet d'investissement, cela nous pousse à présenter les moyens ou bien les modes de financement.

3. Le rôle de la banque

La banque est avant tout un organisme financier, elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux. Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; et elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont en besoin.

Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux. Elle remplit donc un rôle de service public. Elle joue un rôle clé dans le développement de l'entreprise. (Coussergues, 1996, p. 30)

En plus de la mission fondamentale de la banque qui consiste à pourvoir des capitaux, cette dernière se présente ainsi comme le partenaire et le conseiller de l'entreprise :

- La banque est partenaire de l'entreprise et en partage les succès et les échecs ;
- La banque est conseillère de l'entreprise, cette fonction s'étend à plusieurs domaines (l'investissement, etc.) ;

Outre les éléments précités, la banque joue également un rôle économique présenté par la figure 1.2 suivante :

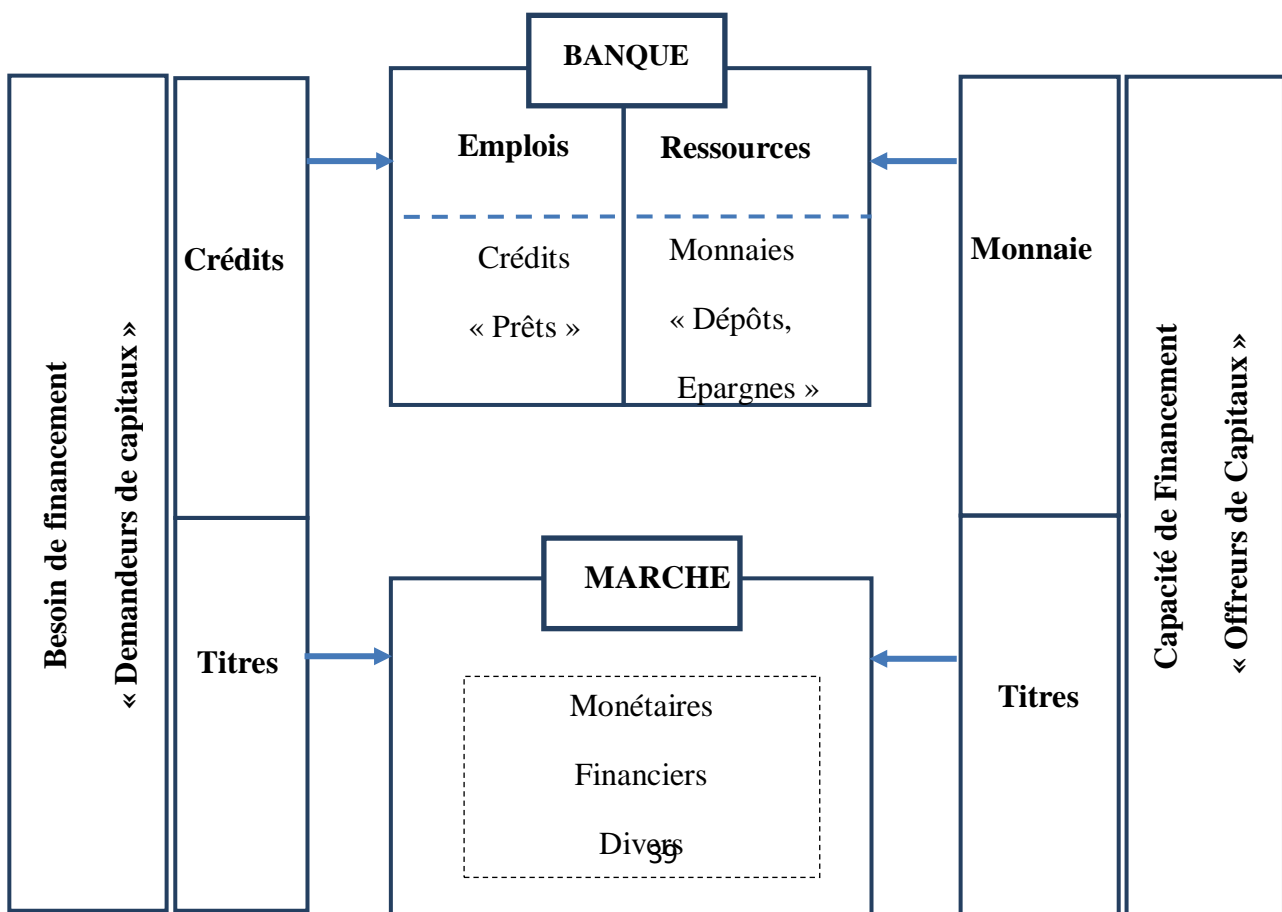


Figure 1.2: Le rôle économique de la banque (Coussergues, 1996, p. 30).

Cette figure illustre le rôle économique de la banque, Les agents : à besoin et à capacité de financement « demandeurs, offreurs de capitaux » entrent directement en relation sur les marchés des capitaux. Les agents à besoin de financement émettent des titres souscrits par les agents à capacité de financement. Ce qui revient pour les premiers à emprunter des capitaux aux seconds à l'occasion de ces opérations.

Demandeurs et offreurs se mettent d'accord sur un montant, une durée et un prix « le taux d'intérêt ». D'une part, les emprunteurs dont le besoin de financement découle d'opération d'investissement émettent des titres à long terme, alors que les prêteurs préfèrent les placements à court terme. Mais surtout, les marchés des capitaux sont des marchés imparfaits où règnent l'incertitude et l'asymétrie d'information : certains agents détiennent des informations que les prix ne reflètent pas (Coussergues, 1996, pp. 30-31).

L'intervention d'un intermédiaire financier réside dans le processus de financement indirect par la banque en s'interposant entre le prêteur et l'emprunteur. L'intermédiaire émet des titres à terme et à risque mieux adapté aux préférences des prêteurs ; il collecte des capitaux qu'il redistribue par la suite sous forme de crédits aux agents à besoin de financement.

Section 03 : Le crédit d'investissement : définition et caractéristique.

Le financement par voie d'un prêt obligataire est limité que pour les grandes entreprises qui disposent d'un bon fonds de commerce pendant des années. Les entrepreneurs et les gestionnaires des entreprises préfèrent faire recourir à l'emprunt au lieu de s'autofinancer afin de préserver leur trésorerie et la consacrer dans le but de maximiser leur fond de roulement, c'est pourquoi, le crédit bancaire constitue une source capitale pour le financement des activités des entreprises voire les projets d'investissement. Dans ce contexte, cette dernière section va donner un aperçu de ce type de crédit.

1. Définition du crédit.

1.1. Définition économique :

Le crédit est un acte qui permet à une personne de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, avec une rémunération de service rendu et les risques en cours.

Le crédit est l'essence de la création de richesse, il contribue à l'expansion de l'activité économique en général et pour cela, on peut dire que le crédit joue un effet multiplicateur sur l'activité humaine. En général, le crédit exige l'existence ou la rémunération des quatre supports indispensables l'un de l'autre à savoir le temps, la confiance, le risque et les garanties. (Gisèle Chanel-Reynaud, 2001, p. 80).

1.2. Définition juridique :

Le crédit est défini comme étant tout titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne et prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées les opérations de crédit les opérations de location assorties d'opérations d'achats ou notamment les crédits-bails » («Article 112 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit »).

2. L'objectif du crédit :

L'objectif du crédit en général, est le financement des investissements des entreprises et des particuliers. Le crédit d'investissement, en particulier, a pour objet le financement de la production d'un bien déterminé. Son remboursement viendra du bénéfice résultant de la vente de ce bien. Ainsi il peut subvenir aux besoins d'équipements des particuliers, qui anticipent la possibilité d'épargne future par le crédit. En ce sens, Baudinot et Farabot résument l'objet du crédit ainsi : « le domaine du crédit est extrêmement vaste, il s'étale dans le temps, s'étend à toutes sortes d'activités, répond à de multiples besoins économiques ». (Arnaud de Servigny, 2006, p. 74).

Le seul objectif du banquier accordeur du crédit est d'avoir des gains, mais à condition de pouvoir couvrir ses frais et s'assurer un bénéfice.

On ne peut pas manquer de signaler qu'il y a un risque couru par le banquier, donc il sera obligé de le prévoir et le limiter.

3. Les différents types de crédits.

En absence des marchés de capitaux développés (marché monétaire et marchés financiers), la banque reste l'institution privilégiée de financement envers la quelle se tournent les entreprises ayant des besoins des financements

De ce fait la banque se présente le bailleur de fonds de l'entreprise .Elle procède à la mise en place d'une panoplie de crédits adaptés à ses besoins. En général, ils sont de deux types, les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement. (Gentier, 2003, p. 111).

Chaque type comprend différentes natures, sauf que ce chapitre, nous traiterons uniquement les crédits d'investissement, du moment que ces types de crédit font l'objet de notre étude

4. Les crédits d'investissement.

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

Les crédits d'investissement se substituent en crédit à moyen terme et en crédit à long terme. Il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le « crédit-bail » ou « leasing ».

4.1. Le crédit à moyen terme (CMT) :

« Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette 2 ans à 7 ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre 8 ans et 10 ans... ». (Arnaud de Servigny, 2006, p. 50).

L'octroi d'un crédit à moyen terme fait, de la part du banquier, l'objet d'une étude poussée, car le risque provient de la durée et de l'importance du prêt. Il faut étudier les incidents sur le marché de mise en place de cet équipement et prévoir la situation financière de l'entreprise, compte tenu de son nouvel outil de production et de ses charges nouvelles (Arnaud de Servigny, 2006, p. 54).

Ceci nécessite l'élaboration d'un plan provisionnel de financement pluriannuel qui mettra en parallèle l'ensemble des ressources et emplois de l'emprunteur, afin de dégager les possibilités futures de l'entreprise à faire face à ses dettes et s'assurer le dénouement normal de l'opération de crédit.

Les crédits à moyen terme constituent un avantage pour la banque, selon la loi 90-10 relatives à la monnaie et au crédit, les crédits à moyen terme sont éligibles au refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

4.2. Les crédits à long terme (CLT) :

Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette 8 ans à 20 ans. Il finance les immobilisations lourdes, notamment des constructions :

Les banques accordent peu de ce type de crédits, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible. Toutefois, les banques font de la transformation en affectant des ressources à court terme dans des financements long terme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisations dans les crédits à long terme.

Ce genre de crédit est surtout octroyé aux particuliers sous forme de crédits immobiliers, pour l'acquisition de logement.

4.2.1. Le crédit-bail (leasing) :

Le crédit-bail appelé aussi location financière (Chehrit) C'est une technique de crédit d'origine nord-américaine (leasing) apparue en France, au début des années 1960, et permettant à une entreprise d'acquérir des biens d'équipement à l'issue d'une période de location dans des conditions variant selon que le bien est mobilier ou immobiliers.

En Algérie, le crédit-bail est peu utilisé, malgré le fait que la loi 90-10 relatives à la monnaie et au crédit l'ait autorisé, dans les articles 112 et 116.

L'opération de crédit-bail constitue un mode de financement pour l'acquisition d'un bien d'équipement (mobilier), ou bien un bien immobilier. Cette opération nécessite la réunion de 3 éléments essentiels :

- L'achat en vue de location ;
- La location ;
- La faculté pour la location d'acquérir le bien loué.

Un contrat de crédit-bail est établi entre la société de crédit-bail et le crédit preneur (promoteur) pour garantir au locataire la jouissance du bien pendant un délai fixe et convenu d'avance. La société de crédit-bail ne peut récupérer le matériel avant la fin du contrat ; cependant le contrat peut comporter une option d'achat par laquelle le crédit preneur peut devenir propriétaire. (Bernet-Rolland, 2007, p. 255).

- **Le crédit-bail mobilier :**

«Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel ou d'outillage, acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicité. Celle-ci demeure propriétaire du bien ».

Au terme d'un contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir tout ou une partie du bien loué, moyennant au prix convenu à l'avance, prix qui tient compte des versements effectués à titre de loyers.

Celui-ci porte sur des biens d'équipement, un matériel ou de l'outillage il ne peut s'appliquer aux fonds de commerces et logiciels informatiques (Bernet-Rolland, 2007, p. 257)

- **Le crédit-bail immobilier :**

Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire.

Les principales caractéristiques sont les suivantes : (Bernet-Rolland, 2007, p. 260).

- La location porte sur des biens immobiliers spécialement achetés par le bailleur ou construits pour son propre compte en vue de cette location répondant à ses besoins puisqu'elle est réalisée d'après ses propres plans ;
- Le propriétaire a la faculté de devenir propriétaire de tout ou une partie des biens loués à l'expiration du contrat de bail, selon les modalités et pour un prix prévu au contrat ;
- Le prix de cession est généralement inférieur à la valeur réelle de l'immeuble au moment de la cession ;
- La durée du bail est en général de 15 ans mais elle peut être supérieure ou inférieure ;
- Le loyer comporte généralement une partie fixe et une partie mobile indexée sur divers indices (coût de la construction, chiffre d'affaires... etc.).

- **Autres formes de crédit-bail :** (Bernet-Rolland, 2007, p. 157).

- a. Le lease-back :**

« Il permet à l'entreprise de se procurer de nouvelles ressources en désinvestissement tout en gardant la jouissance du bien immeuble, par le biais d'une location ».

L'industriel vend son bien immeuble à une société de crédit-bail immobilier, mais la jouissance lui est laissée dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. La cession est alors totale. Exemple de droits de mutation, le rachat en fin d'opération restant soumis au taux réduit.

b. Le leasing adossé :

« C'est l'opération par laquelle un industriel cède le matériel qu'il fabrique à une société de crédit-bail mobilier. Ce matériel lui est ensuite loué dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ».

Ce type d'opération porte généralement sur un certain nombre de produits spécifiques, tels que les ordinateurs. Dans ce cas d'espèce, l'industriel devient locataire des ordinateurs qu'il a lui-même fabriqué, pour les louer à son tour à des tiers.

4.2.2. Mécanisme :

La technique du crédit-bail (leasing) met en relation trois intervenants :

- Le crédit preneur : C'est le locataire qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur. Il s'adresse ensuite à une banque ou à une société de leasing pour le financement de l'opération.
- Le fournisseur : C'est le vendeur où le fabricant du bien.
- Le bailleur de fonds : C'est la banque ou la société de leasing qui signe le contrat de vente avec le fournisseur, selon le choix du crédit preneur avec qui elle signe un contrat de location du bien financé. Ce contrat fixe le montant du loyer, la périodicité de son paiement, ainsi qu'une période dite « irrévocable ». Pendant cette période, aucune des deux parties, en particulier le locataire, ne pourra dénoncer le contrat. Cette période est en général proche de la durée d'amortissement fiscal du bien loué.

A la fin de la période de location, le locataire peut : (Bernet-Rolland, 2007, p. 260)

- Mettre fin au contrat, et la banque récupère le matériel ;
- Acheter le bien à sa valeur résiduelle ;

- Renouveler le contrat avec des redevances plus simples.

4.2.3. Avantages du crédit-bail :

- Possibilité d'avoir un financement à 100% contrairement aux crédits à moyen ou à long terme et qui ne nécessite aucun apport personnel ;
- Possibilité d'obtenir du matériel même si la société de leasing se préoccupait beaucoup plus de la possibilité de règlement des redevances ;
- Possibilité de changer le matériel de l'entreprise, lui permettant ainsi de suite l'évolution technologique (cas du secteur de l'informatique) ;
- Indépendance financière : le crédit-bail ne se traduit par aucune inscription au bilan de l'entreprise, ni par l'apparition d'une dette au passif, ni par l'entrée d'un bien à l'actif. Cette neutralité comptable est souvent comme un avantage essentiel, car elle laisse théoriquement intacte les possibilités et la capacité d'emprunt de l'entreprise.

4.2.4. Inconvénients du crédit-bail :

Le coût de cette source de financement est élevé car le montant de la location, comprenant, en plus de l'amortissement du bien loué :

- Les frais généraux de la société locatrice ;
- La rémunération du capital investi ;
- La marge bénéficiaire.

Il fait perdre chaque année à l'entreprise les économies d'impôts liées aux dotations aux amortissements car le bien pris en crédit-bail n'appartient pas à l'entreprise.

L'industriel vend son bien immeuble à une société de crédit-bail immobilier, mais la jouissance lui est laissée dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. La cession est alors totale. Exemple de droits de mutation, le rachat en fin d'opération restant soumis au taux réduit.

5. Caractéristique de crédit d'investissement

Il est caractérisé par :

1) La confiance.

Le droit de crédit est celui de la confiance. Il a pour objet des institutions qui permettent au créancier de faire confiance au débiteur, parce qu'elle lui donne l'assurance qu'il sera payé à l'échéance, cette confiance repose sur une appréciation des besoins. Un besoin légitime, économiquement justifié est le facteur primordiale qui garantit le dénouement correct de l'opération.

2) La durée.

La durée du crédit d'investissement diffère également d'une institution à l'autre. Selon la banque, la durée peut aller d'un mois, pour les petits crédits d'investissement, à maximum 30 ans, période d'utilisation comprise. Le crédit ne court dans tous les cas jamais au-delà de la durée de vie économique de ce qui fait l'objet du financement.

3) Le risque.

Lorsque une banque octroi un crédit à un client qui devient de ce fait son débiteur le banquier court un double risque. D'une part, celui de voire ces fonds immobilisé, d'autre part celui de les perdre, donc il n'y a pas de crédit totalement exempt de risque quelle que soit les garanties dont il est assorti "le risque est pratiquement inséparable du crédit". Les deux principaux risques sont :

a) Risque d'immobilisation :

Il est propre la banque parce qu'elle est lie la qualité de gestion des opérations de la clientèle, de la trésorerie, des ressources et des emplois de la banque.

b) Risque de non remboursement

En consentant un crédit, le banquier prend le risque de voir sa confiance trahie sur le principe même de remboursement. Le risque de non remboursement est le plus grave dans la quasi-totalité des cas ; le banquier prête des fonds qui ne lui appartiennent pas, Donc, il est lui-même débiteur à l'égard des déposants.

4) Le caractère onéreux du crédit d'investissement

Le taux d'intérêt

Certains parts permettent de choisir entre différentes formes de taux d'intérêt, il existe deux (02) formes de taux:

a) Le taux fixe: Le taux d'intérêt est déterminé la signature sur le contrat. Ce dernier reste inchangé pendant la durée.

b) Le taux variable: Il varie proportionnellement à un indice ou un taux de référence. (KAB Y., 2014, p. 60) (O., 2017, p. 39).

Conclusion du chapitre 01.

A travers ce chapitre et par sa première section, nous avons abordés les notions sur le financement, le financement direct à travers le marché des capitaux et le financement indirect à travers la banque. La deuxième section définit premièrement la décision d'investissement et deuxièmement le rôle de la banque. Suivi par la troisième et dernière section qui présente des différents crédits d'investissement. Ces derniers sont destinés au financement des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt

En effet, ces crédits sont destinés à financer des biens et des matériels qui à leur tour vont générer à l'entreprise des ressources nécessaires à son fonctionnement et son développement.

Avant d'accorder ces crédits le banquier doit examiner minutieusement le bien fondé du besoin de l'entreprise, afin d'assurer une bonne fin à son engagement dans le projet.

Chapitre II : « LES PROCESSUS D'ÉVALUATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ».

Introduction du chapitre 02.

Le choix de l'investissement par l'entreprise est guidé à travers l'utilisation d'indicateurs classiques basé sur les concepts de financement des investissements à savoir les besoins et les ressources, basé sur des techniques d'évaluation prévisionnelles destinées à mettre en évidence différents types d'indicateurs. (Sylvie Chalayer, 2010, p. 114) Ces En exploitant les mêmes sources d'information, pour rendre le risque acceptable, les organismes bancaires sont dans l'obligation d'évaluer et analyser le dossier d'investissement et exiger des garanties. Cette analyse est basée sur des critères sous forme d'indicateurs et de ratios. Des indicateurs, des ratios, des variables sont systématiquement mis en avant dans les processus de décision et dans les rapports rédigés pour justifier les choix effectués. Les normes et les règles comptables sont, elles aussi incontournables puisque, dans la plupart des cas, elles ont un caractère obligatoire. Ainsi, elles vont guider l'établissement des documents annuels (bilan, compte de résultat et annexes). Les normes ou règles financières et comptables vont donc favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes: elles ont un caractère universel, quasi-obligatoire et, par conséquent, favorise la confiance dans les échanges. (Sylvie Chalayer, 2010, pp. 115-146)

De ce fait, Ce deuxième chapitre s'intéresse au processus d'investissement et de financement qui aide à la prise de décision en matière d'investissement et d'octroi de crédit. Dans ce chapitre nous traitons les éléments ayant une incidence sur la prise de décision, que ça soit pour investir du côté 'entreprise' ou d'octroi de crédit du côté 'banque', ceci par la connaissance des risques et des garanties liés au crédit d'investissement ainsi que les outils d'aide à la décision 'Critères d'évaluation et d'analyse du financement du projet'.

A travers ce chapitre nous développons le processus relationnel entre l'entreprise pour décider d'investir et l'organisme bancaire pour décider d'octroyer ou de refuser une ligne de crédit. Les sections abordées sont comme suit :

Section 1 : Le processus de financement d'un projet d'investissement.

Section 2 : Les risques et les garanties liés au crédit d'investissement.

Section 3 : Critères d'évaluation et d'analyse du financement d'un projet d'investissement.

Section 01 : Le processus de financement d'un projet d'investissement

Ce chapitre par sa première section, présente le processus de construction des documents supports à la décision dans le cadre d'un projet d'investissement suivi d'une demande de financement dans une entreprise, ainsi nous nous intéressons aux relations qu'entretiennent les entreprises avec les établissements bancaires lors de la constitution d'un dossier de financement pour la demande de crédit.

1. Le processus d'investissement et de financement : Relation banque /entreprise

Dans le processus de choix d'investissement par l'entreprise, plusieurs intervenants aux objectifs distincts peuvent émerger : le chef de production à l'origine du besoin d'investissement, le dirigeant, le directeur administratif et financier et le (ou) les conseillers de l'entreprise notamment l'expert-comptable. (D., 1990, p. 15).

Ce choix d'investissement peut être formalisé via un support, le dossier d'investissement. Ce dossier reprend des indicateurs classiques censés guider le choix du décideur et calculés sur la base de cash-flow prévisionnels : la valeur actuelle nette, le taux interne de rentabilité et le délai de récupération (D., 1990, p. 21).

Une fois la décision d'investissement prise et clairement formalisée, le processus se poursuit via la demande de financement. Cette demande de financement à destination d'un organisme bancaire doit, elle aussi, être formalisée à travers un dossier de financement. Les parties prenantes ayant changé, les indicateurs mis en place par l'entreprise peuvent être différents.

A travers ce dossier, le dirigeant aura intérêt, afin d'obtenir le financement recherché, à axer sa communication sur la solvabilité, la trésorerie, l'équilibre financier et à valoriser la situation de son entreprise dans le sens attendu par l'organisme bancaire.

En effet, dans le cadre de l'octroi de crédit, du point de vue de l'organisme prêteur (banque), les notions fondamentales sont, entre autres, le risque, la pérennité, la liquidité et la solvabilité de l'entreprise. Pour rendre le risque acceptable, la banque évalue et analyse le dossier d'investissement et exige des garanties. (D., 1990, p. 25).

Ainsi, des indicateurs, des ratios, des variables sont systématiquement mis en avant dans les processus de décisions soit par l'entreprise pour décider d'investir, soit par l'organisme

préteur (la banque) pour décider de l'octroi du crédit. Les normes et les règles financières et comptables sont, elles aussi, incontournables puisque, dans la plupart des cas, elles ont un caractère obligatoire. (D., 1990, p. 25).

L'observation des pratiques montre que les dossiers d'investissement et de financement sont des outils clairement formalisés reprenant les concepts financiers en usage. Ils représentent autant d'outils de communication à destination des différentes parties prenantes (Sylvie Chalayer, 2010, p. 18).

- Le dirigeant en tant qu'observateur interne aura accès à des informations qui sortent du domaine des documents purement comptables.
- L'expert-comptable, qui sert souvent de conseiller, peut apporter une lecture différente des états financiers dans la prise de décision.
- Les organismes bancaires, à travers des dossiers d'analyse financière, apportent une autre lecture à la situation de l'entreprise, celle d'observateurs externes.

La figure 2.1 ci-après présente le processus support à la décision dans le cadre d'un projet d'investissement suivi d'une demande de financement par une entreprise.

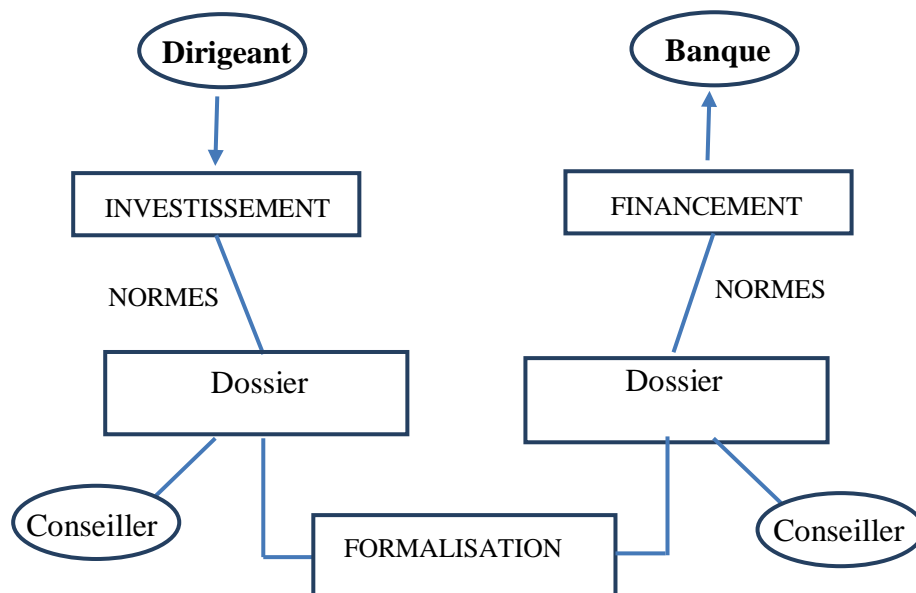


Figure 2.1 : Le processus d'investissement et de financement (Sylvie Chalayer, 2010, p. 21).

Cette première section s'intéresse au processus de prise de décision en matière d'investissement et d'octroi de crédit. Ces décisions, sont le fruit de l'utilisation des outils (normes) tirés des concepts comptables et financiers.

Dans un premier temps, nous nous intéressons au processus relationnel des entreprises avec les établissements bancaires lors de la constitution d'un dossier de financement pour la demande de crédit. Pour faciliter l'acceptation du dossier de financement par les établissements bancaires, les entreprises établissent des plans de financement et des documents prévisionnels qui respectent les règles comptables en vigueur.

L'utilisation d'outils normés est largement répandue en raison de la confiance que les agents économiques accordent à ces outils et à leurs règles d'élaboration.

Dans un second temps, nous explicitons la procédure les différents outils utilisés par les entreprises en interne pour décider d'investir. Ainsi, la décision d'investissement est basée sur des techniques d'évaluation prévisionnelles respectant des règles relativement strictes et destinées à mettre en évidence différents types d'indicateurs guidant la prise de décision.

Dans la relation banque-entreprise, la loi n'oblige pas le respect de ces règles, mais en l'absence d'application, la confiance du banquier vis à vis de l'entreprise cliente serait remise en cause et les chances d'aboutir seraient très largement diminuées.

2. Processus relationnel : Les cycles financiers.

2.1. Le cycle d'exploitation

Le cycle d'exploitation regroupe les opérations liées aux activités courantes, donc récurrentes, de l'entreprise : approvisionnement, production, vente... La figure 2.2 ci-dessous reproduit le cycle d'exploitation d'une entreprise industrielle. (Melyon, 2007, p. 135)

La durée du cycle d'exploitation correspond au temps qui s'écoule entre l'approvisionnement et le règlement des clients. Cette durée peut être plus ou moins longue en fonction de l'activité de l'entreprise (quelques jours à quelques mois). (Melyon, 2007, p. 135)

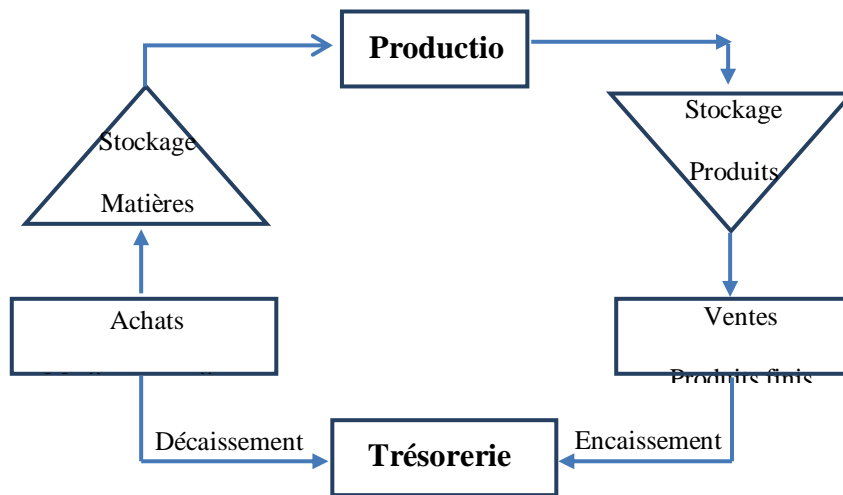


Figure 2.2 : Cycle d'exploitation (web).

2.2. Le cycle d'investissement.

Pour chaque investissement, une succession d'opérations se produit dans un ordre déterminé. C'est pour cela que l'expression cycle d'investissement est utilisée. Généralement, ces opérations se déroulent sur plusieurs années. Le cycle d'investissement est donc un cycle long.

Les opérations du cycle d'investissement sont : (Melyon, 2007, p. 136)

a. L'acquisition de l'immobilisation auprès d'un fournisseur.

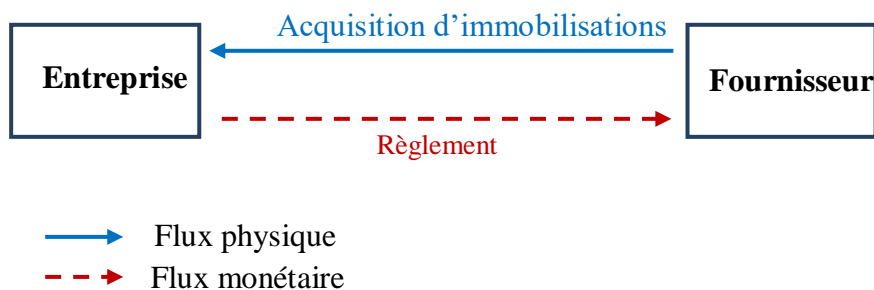


Figure 2.3 : Flux relationnels, entreprise / fournisseur (web)

b. Les flux économiques générés par l'investissement.

L'investissement permet d'obtenir des encaissements dans le futur ou de baisser les coûts.

2.3. Le cycle de financement

Le cycle de financement est un processus regroupant l'ensemble des opérations financières relatives à l'activité de l'entreprise. Le cycle de financement est la contrepartie des cycles d'exploitation et d'investissement puisqu'il consiste à trouver des capitaux permettant à la fois de financer le court terme (cycle d'exploitation) et le long terme (cycle d'investissement). Ce financement peut être interne ou externe. (Kooli, 2013, p. 86)

2.3.1. Le financement interne

L'activité de l'entreprise permet, chaque année, de dégager un bénéfice. Une partie de ce bénéfice est distribué aux propriétaires de l'entreprise sous la forme de dividendes. La partie non distribuée peut servir à financer les investissements. Ce financement interne s'appelle également « autofinancement ». (Kooli, 2013, p. 45)

2.3.2. Le financement externe

- L'augmentation de capital :

Le capital d'une entreprise correspond à l'ensemble des apports des propriétaires de l'entreprise. Augmenter le capital revient :

- Soit à demander de nouveaux apports aux actuels associés,
- Soit de « faire entrer » dans le capital de nouveaux associés.

Ainsi l'entreprise peut bénéficier de nouvelles ressources pour financer ses investissements.

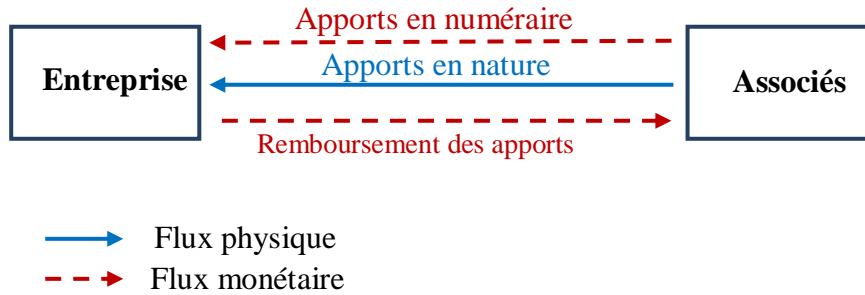


Figure 2.4 : Interaction : Associés / Entreprise. « Capital ». (web)

- L'emprunt bancaire :

Dans ce cas, l'entreprise emprunte auprès d'une banque et s'engage à rembourser le montant emprunté et à payer le service rendu. Ce service est rémunéré par le paiement d'intérêts.

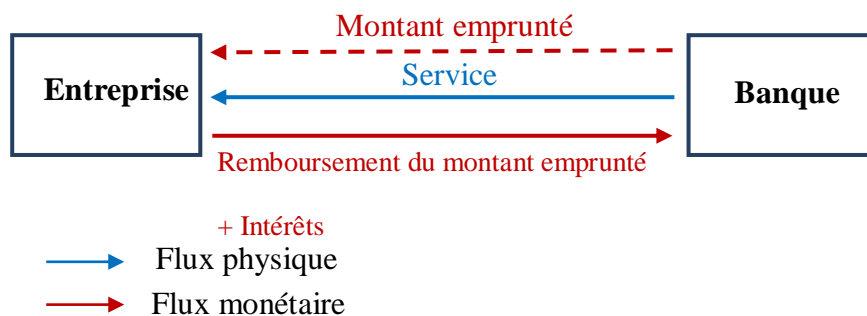


Figure 2.5 : Interaction : Banque / Entreprise. « Emprunt ». (web)

3. Processus de décision d'un projet d'investissement.

Pour aboutir à une appréciation générale et par suite la prise de décision finale, la figure 2.6 présente les différentes étapes

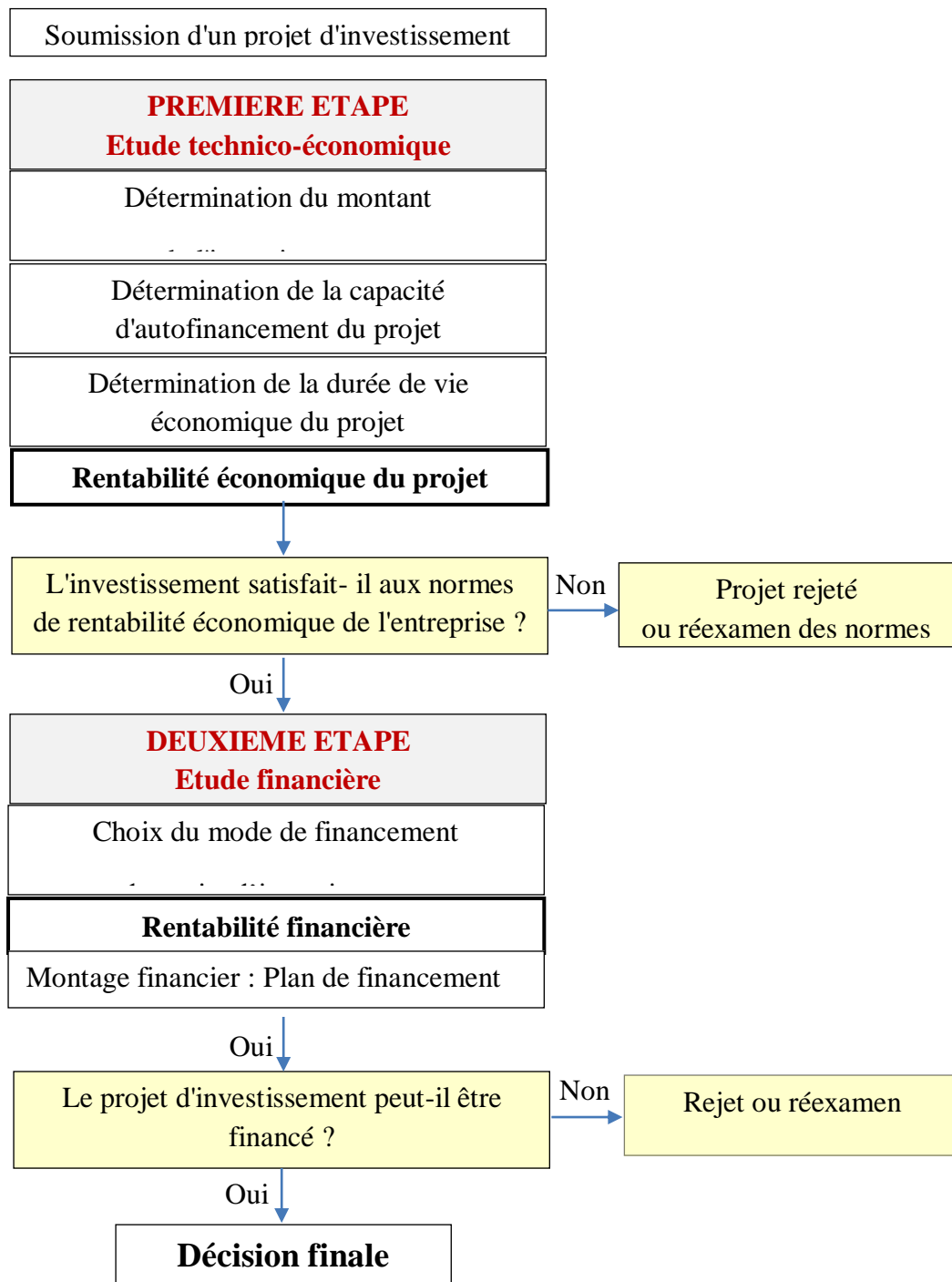


Figure 2.6 : Processus de décision d'un projet d'investissement (Mabudu, 2004, p. 56)

4. Les normes financières dans le processus d'investissement.

L'investissement, dont les principales caractéristiques se mesurent en termes d'importance de fonds immobilisés, d'irréversibilité et de risque, présente une relation forte avec la stratégie de l'entreprise. Selon (A. H. M., 1996)], la décision d'investissement conduit à opérer dans l'entreprise des choix essentiels, peut-être même les plus importants.

Ces choix permettent aux dirigeants d'influencer la composition des actifs de l'entreprise, sa structure financière et donc de peser sur ses orientations stratégiques. Par ailleurs, comme l'investissement suppose un engagement de dépenses aujourd'hui afin de percevoir des gains futurs, il repose donc sur une série d'hypothèses et non de certitudes. C'est la raison pour laquelle la littérature théorique sur le choix d'investissement consacre généralement de longs développements sur le risque (A. B. F., 1995, p. 44) Partant de cette constatation sur le niveau de risque des projets d'investissement, les praticiens s'accordent à penser que lors de la décision d'investissement, tout doit être mis en œuvre pour tenter, non pas forcément de limiter le risque encouru, mais en tout cas de mieux l'évaluer pour mieux le maîtriser. C'est notamment l'un des objectifs recherchés au moment de l'analyse financière du projet mise en œuvre au début du processus global de l'investissement. (D., 1990, p. 70).

Le processus global d'investissement commence à partir du moment où un projet d'investissement naît (génération du projet) et se termine quand il meurt (désinvestissement).

Pour chaque étape de ce processus global, la littérature normative fournit un certain nombre de principes, constitutifs d'une pratique généralement préconisée (H., 2001, p. 42). Ces principes sont brièvement les suivants :

- S'assurer que les projets d'investissement proposés à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise sont cohérents avec le développement à long terme et la stratégie de l'entreprise, à l'aide de plans stratégiques ou opérationnels. L'investissement s'inscrit bel et bien dans une logique procédurale à horizon pluriannuel, pouvant varier facilement en fonction des contraintes sectorielles auxquelles l'entreprise doit faire face.
- Rendre possible la vérification de la validité des projets sur les plans commerciaux, techniques, financiers, légaux, sociaux... pour en cerner les avantages et les risques, et ceci à travers l'utilisation d'un dossier d'investissement formalisé.

- Se donner les moyens d'effectuer des choix sur la base de critères chiffrés relativement objectifs, grâce à des tableaux d'évaluation de flux de trésorerie futurs permettant des calculs de critères de rentabilité. C'est probablement cette étape qui présente le caractère le plus normalisé. Les décideurs doivent ainsi être capables de choisir entre des projets alternatifs en sélectionnant le projet qui présente la rentabilité la plus forte, d'établir des priorités dans les différents projets d'investissements envisagés, d'opter pour les projets qui maximisent la richesse des actionnaires et de raisonner dans une logique de création de valeur, le projet devant rapporter plus que ce qu'il coûte.

Ainsi, les méthodes présentées pour décider d'investir peuvent donc être (calcul d'un délai de récupération des capitaux investis ou d'un taux de rendement comptable et autres).

5. La prise de décision d'octroi de crédit par les banques

La démarche d'octroi de crédit, au cœur du métier de la banque, permet également d'illustrer l'aspect normatif des outils de gestion. En effet, à destination des particuliers ou des entreprises, les organismes prêteurs ont dû développer un large éventail d'outils pour les aider dans leurs décisions et se prémunir contre le risque de crédit. (bruslerie, 1999, p. 15).

Les organismes bancaires ont ainsi mis en place des démarches d'analyse de dossiers clairement standardisées. Ces démarches ont pour objectif premier de déclencher des signaux d'alerte, afin d'attirer l'attention sur les cas problématiques, les entreprises à risque plus particulièrement. L'étude des analystes financiers suit plusieurs étapes au cours desquelles l'entreprise est analysée sous différents angles de vues. L'axe central de cette analyse se base sur l'utilisation de ratios comptables et financiers de l'activité de l'entreprise, issus pour la plupart de la lecture des documents comptables et financiers (bruslerie, 1999, p. 16).

Ce type de procédure est de plus en plus pris en charge en quasi-totalité par le système d'information, les intervenants, analystes financiers et chargés de clientèle, ayant alors principalement pour rôle de mettre à jour les données concernant l'entreprise. Ces démarches en grande partie informatisées, laissent de moins en moins de place à l'initiative humaine dans le processus de décision.

5.1. La base de la décision : L'information comptable.

Les documents comptables représentent la matière première de toute analyse crédit. Une fois traités, ils permettent la formation d'un jugement et aboutissent à la décision (M L.-S. , Novembre 2001, p. 30). L'analyste financier part ainsi du bilan, du compte de résultat et de l'annexe pour construire sa décision. A partir de ces documents de base, ce dernier met en œuvre une démarche d'analyse souvent propre à la banque où les principaux indicateurs d'analyse financière sont présents : la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat net, la capacité d'autofinancement; le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, la trésorerie ainsi qu'un ensemble d'indicateurs calculés directement à partir des documents comptables parmi lesquels des ratios de liquidité, de rentabilité, d'équilibre financier, de marge etc.

La lecture de l'entreprise via le compte de résultat ou le bilan permet d'avoir une photographie de l'entreprise à l'instant t, à partir des informations fournies directement par cette dernière. L'utilisation de ce type d'outil de gestion dépend en grande partie de la bonne foi du dirigeant et de la conformité de ces comptes à la situation réelle de l'entreprise.

5.2. Moyens de la prise de décision : Les outils de gestion.

Dans leur démarche, les organismes bancaires s'appuient sur deux outils principaux : la fonction score et le dossier d'analyse crédit.

5.2.1. Les fonctions scorent.

Chaque établissement bancaire dispose d'une fonction score, permettant de déclencher un signal d'alerte pour attirer l'attention de l'analyste sur l'état d'une entreprise. Il s'agit d'une fonction composée de quelques ratios pondérés par un coefficient, construite à partir d'une analyse discriminante. Le résultat de la fonction score est comparé à un seuil en fonction duquel l'entreprise sera considérée comme saine ou probablement défaillante. La première à avoir été mise au point est la fonction (E.I., September 1968, p. 44). L'objectif initial de ce type de méthode était de faire face à la surcharge d'informations et de ne retenir que les plus pertinentes.

La totalité des organismes bancaires ont ainsi développé leur propre fonction score, leur servant de signal d'alerte. L'ensemble de ces techniques émane la plupart du temps du siège social et fait l'objet de mises à jour régulières.

L'outil d'aide à la décision fourni par ces fonctions score relève d'une démarche clairement formalisée et normative. La lecture en est aisée et ne donne pas lieu à interprétation. Le seuil sert de référence et tranche de manière claire entre entreprises saines et entreprises défailtantes. L'analyste crédit l'utilise comme support de sa décision, parmi un ensemble d'autres outils. Les fonctions scores se placent d'ailleurs dans un ensemble plus vaste d'outils visant à aider dans la prise de décision d'octroi de crédit et s'inscrit dans le dossier d'analyse dans une démarche fortement rationalisée. (E.I., September 1968, p. 46).

5.2.2. Le dossier d'analyse

Si la fonction score se limite à un objectif d'alerte, le dossier d'analyse mis en place par les banques entre davantage dans le détail de la situation de l'entreprise. L'objectif de l'ensemble de ces outils est de fournir un cadre de référence, un ensemble de normes, visant à rendre la décision la plus rationnelle possible afin d'éviter les erreurs d'interprétation ou les approches trop affectives de la demande d'octroi de crédit.

Les documents comptables sont ainsi analysés par les analystes crédit à travers des outils normatifs tels que les soldes intermédiaires de gestion permettant d'entrer dans le détail de l'activité de l'entreprise. Les outils informatiques sont omniprésents dans cette démarche et servent de support à l'ensemble du dossier d'analyse.

Le compte de résultat et le bilan restent la matière première de toute démarche d'analyse crédit, notamment dans le cadre de l'octroi de crédit aux PME. Ces documents font l'objet de nombreux calculs permettant d'obtenir des indicateurs décrivant la situation de l'entreprise :

- **Lecture du compte de résultat** : dans un premier temps, il est possible d'étudier l'activité de l'entreprise à travers une lecture approfondie du compte de résultat. Cette étape commence par un lissage des résultats afin de gommer les aspects cycliques de l'activité de l'entreprise.

Dans cette étape, les autres indicateurs les plus souvent présents, issus pour la plupart des soldes intermédiaires de gestion préconisés par le Plan Comptable Général, sont la

valeur ajoutée, les marges brute et nette d'exploitation, le résultat courant avant impôt, la capacité d'autofinancement, etc. L'ensemble de ces indicateurs est étudié en terme d'évolution d'une année sur l'autre dans le cadre d'une analyse dynamique plus qu'en valeur absolue. A chacun d'eux correspond une formule de calcul très précise, fournie par les documents internes de la banque ou plus simplement directement calculée par le système d'information.

- **Lecture du bilan :** le bilan fait également l'objet d'une étude approfondie à travers un ensemble d'indicateurs. Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie ont au centre de cette analyse. Ils sont accompagnés le plus souvent d'indicateurs permettant de mesurer la qualité de la structure financière de l'entreprise.

L'énumération des différents indicateurs issus du compte de résultat et du bilan, bien loin d'être exhaustive, a pour objectif premier de mettre l'accent sur la pléthore d'outils et de ratios en place pour comprendre et disséquer la matière première que représentent les états financiers. L'ensemble de ces indicateurs auxquels on attribue des valeurs cibles sont autant d'éléments venant construire l'outil d'aide à la décision. Cette tendance, accentuée par l'omniprésence des systèmes d'information, pousse l'individu à s'appuyer sur des normes clairement établies et non discutables en tant que telles. L'individu applique alors une grille de lecture qui lui est fournie. (Forget., 2005, p. 74)

6. Démarche générique d'évaluation et d'analyse.

L'analyse financière est fondée sur l'examen ainsi que l'interprétation des résultats portant sur la lecture des documents comptables et financiers. La réalisation de l'analyse financière se résume comme suit :

- **Collecte d'informations** Le point de départ est celui de la collecte d'informations. Cela englobe des données financières propres à l'entreprise sur laquelle est faite l'analyse, en plus d'une étude portant sur l'environnement du secteur d'activité dans lequel opère la société.

- **Ajustement** : Certaines informations collectées doivent maintenant être retraitées. L'approche retenue par la comptabilité dans l'élaboration de l'information n'est pas toujours la même que celle retenue par la finance.
- **Calcul** : A ce stade, l'information est déjà ajustée, l'analyste passe alors à l'étape du calcul. Une série d'instruments d'analyse est appliquée aux données financières, orientées selon l'objectif de l'étude.
- **Interprétation** : Les calculs opérés lors de l'étape précédente donnent lieu à des résultats qu'il convient d'interpréter minutieusement afin d'aboutir à une meilleure compréhension de la situation financière de l'entreprise. Cette étape consiste tout simplement à faire parler les chiffres.
- **Diagnostic** de la situation financière est établi. Cela consiste en l'identification de ce dont souffre l'entreprise ou le degré de sa solidité.
- **Recommandation et prise de décision** : Se basant sur les interprétations établies ainsi que le diagnostic formulé, vient une étape conclusive, celle de la recommandation. Il s'agit de suggérer des solutions quant aux difficultés rencontrées par l'entreprise, ceci dans le but d'améliorer sa santé financière.

La figure 2.7 résume les étapes expliquées ci-dessus.

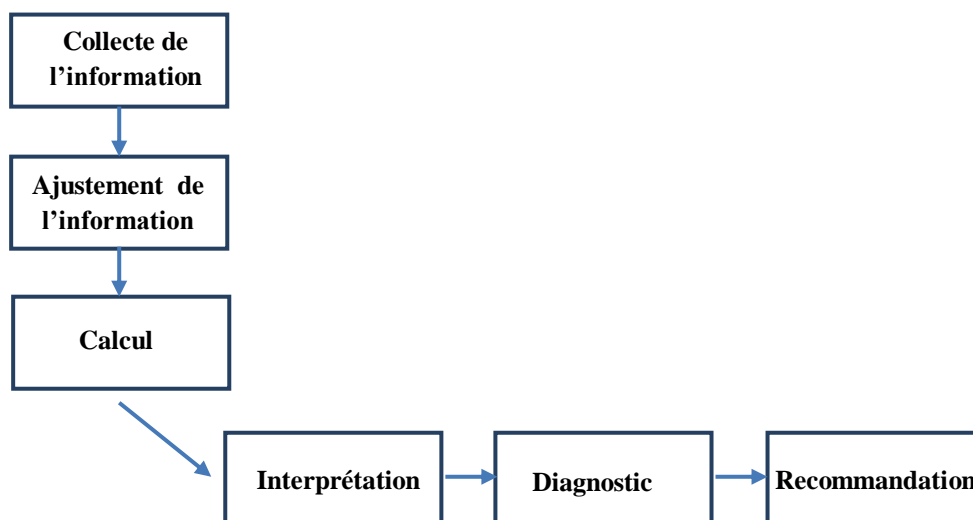


Figure 2.7 : Processus d'évaluation et d'analyse (Thomas, France 2013, p. 78).

7. Processus de l'analyse financière.

L'analyse financière est l'établissement d'un bilan de santé pour l'entreprise, en effet, il permet d'identifier des symptômes d'obstacle et de mettre en œuvre le traitement nécessaire. La démarche prend en considération l'analyse de l'équilibre financier et l'évaluation et l'interprétation des ratios.

Nous allons voir à la deuxième section de ce chapitre que l'analyse financière est un moyen d'évaluation du risque crédit.

Définitions :

- L'analyse financière consiste à retracer la politique financière menée par une entreprise (ses choix dans leur contexte) afin d'apprécier comment elle atteint ses objectifs (en termes de création de valeur) et respecte les différentes contraintes qui pèsent sur elle" (Thomas, France 2013 , p. 18).
- L'analyse financière constitue un ensemble de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à qualité de ses performances (Saiche Y, 2010 , p. 40).

7.1. Objectifs : L'analyse financière est donc une anticipation de l'avenir dont l'objectif principal est de porter un jugement sur la situation financière et économique de l'entreprise ainsi que son évolution.

7.2. Sources d'information:

➤ L'information comptable:

- **Le bilan :** est un document de synthèse comptable, il récapitule à une date donnée les droits de propriété et de créance, qui figurent à l'actif, et les engagements vis-à-vis des tiers et à l'égard des propriétaires, figurant au passif. (bruslerie, 1999, p. 74).
- **Le compte de résultats :** est un document comptable, synthétisant les ressources et les charges occasionnées par l'activité de l'entreprise. Ce document donne le résultat net pour une période donnée.

- **Les documents annexes** : autres documents utiles, qui servent comme compléments d'information.

➤ **L'information externe** : ces informations proviennent des organismes publics ou privés : ONS, des cabinets d'audit et notamment par la consultation de la centrale des impayés, la centrale des risques et la centrale des bilans de la banque d'Algérie. (M B. S., 2013, p. 33).

7.3. Le bilan fonctionnel

7.3.1. Définition et rôle du bilan fonctionnel

Le document central de l'analyse de la structure financière d'une entreprise est le bilan. Pour avoir une analyse plus efficace de la trésorerie de l'entreprise, le bilan « patrimonial » est retraité pour donner le bilan fonctionnel (web).

Le bilan décrit les **emplois** (actif du bilan) et les **ressources** (passif du bilan) du patrimoine d'une entreprise à une date donnée. On parle souvent de « photographie » de la situation de l'entreprise pour désigner le bilan. Un bilan non daté a peu de signification car les valeurs sont valables uniquement à une date donnée.

Ce n'est pas un document comptable dynamique car il n'étudie pas les variations des postes, c'est un document statique.

Le bilan est dit fonctionnel parce que les postes y sont classés d'après la fonction à laquelle ils se rapportent.

On distingue :

➤ **Les cycles à long terme du haut de bilan.**

Côté emploi, les emplois stables correspondant au cycle d'investissement de l'entreprise. Côté ressource, les ressources stables correspondant au cycle de financement de l'entreprise.

➤ **Le cycle à court terme du bas de bilan.**

Côté emploi, les emplois cycliques correspondant aux emplois du cycle d'exploitation (principalement les stocks et les créances clients). Côté ressource, les ressources cycliques correspondant aux ressources du cycle d'exploitation (principalement les dettes fournisseurs).

Le bilan fonctionnel est le document de départ de l'analyse de la structure financière par le fonds de roulement net global (FRNG) et le besoin en fonds de roulement (BFR).

7.3.2. Structure du bilan fonctionnel

À partir des éléments définis au tableau 2.1 ci-dessous, le bilan fonctionnel (présentation condensée) se présente comme suit. Concernant les emplois et les ressources cycliques, il est possible de trouver une distinction exploitation - hors exploitation. Cette distinction a pour but d'isoler les éléments non récurrents du cycle d'exploitation.

Tableau 2.1 : Présentation condensée du bilan fonctionnel. (Thibierge, 2016, p. 50)

Bilan fonctionnel			
ACTIF		PASSIF	
Emplois stables. Correspondent à l'actif immobilisé en valeurs brutes	I	Ressources stables. - Capitaux propres ; - Provisions pour risques et charges ; - Les amortissements et dépréciation d'actif ; - Les dettes financières (sauf les concours bancaires et les soldes créditeurs de banques).	F
Emplois cycliques. Correspondent à l'actif circulant, (sauf les disponibilités).	E	Ressources cycliques. Comprennent les dettes d'exploitation. Surtout la rubrique 'dettes fournisseurs' qui est concernée.	E
Trésorerie Actif. Comprend les postes banque, caisses et comptes chèques postaux.	E	Trésorerie Passif. Comprend aux découverts bancaires.	E

Les fonctions en cause sont :

- La fonction financement : F,
- La fonction investissement : I,
- La fonction exploitation : E.

Le cycle d'exploitation regroupe les opérations liées aux activités courantes, donc récurrentes, de l'entreprise.


Le cycle d'investissement est une succession d'opérations dans un ordre déterminé : acquisition des immobilisations, flux de trésorerie générés par cet investissement.

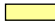
Le cycle de financement est un processus regroupant l'ensemble des opérations financières relatives à l'activité de l'entreprise. Les principales opérations du cycle de financement sont l'autofinancement, l'emprunt bancaire et l'augmentation de capital.

Le bilan fonctionnel est le document de départ de l'analyse de la structure financière par le fonds de roulement net global (FRNG) et le besoin en fonds de roulement (BFR). Le bilan est dit fonctionnel parce que les postes y sont classés d'après la fonction à laquelle ils se rapportent. La structure du bilan fonctionnel est le suivant tableau 2.2 :

Tableau 2.2 : La structure du bilan fonctionnel (Thibierge, 2016, p. 48)

Emplois		Ressources	
Emplois stables		Ressources stables	
Emplois cycliques		Ressources cycliques	
Trésorerie active		Trésorerie passif	

Haut de bilan :  correspond aux emplois et ressources de long terme (cycle d'investissement et de financement).

Bas de bilan :  correspond aux emplois et ressources de court terme (cycle d'exploitation).

L'équilibre financier est une contrainte qui pèse en permanence sur la pérennité de l'entreprise. L'analyse de l'équilibre financier s'effectue à partir du bilan fonctionnel.

Remarque : Les indicateurs / critères de l'équilibre financier seront étudiés à la section 02 du présent chapitre.

7.4. Le compte de résultats

Le bilan donne la valeur du résultat de l'exercice comptable mais n'explique pas comment celui-ci a été formé. Le compte de résultat remplit ce rôle (web)

Contrairement au bilan qui cumule la plupart des valeurs des exercices comptables précédents, le compte de résultat est « remis à zéro » au début de chaque exercice comptable.

a. Définition

Le compte de résultat est un document de synthèse expliquant la composition du résultat. Le bilan donne la valeur du résultat (bénéfice ou perte) mais n'explique pas comment celui-ci s'est formé. Comme le bilan, toute entreprise a l'obligation de réaliser ce document.

Les valeurs du compte de résultat concernent une période : l'exercice comptable. L'exercice comptable a généralement une durée de 12 mois. Contrairement au bilan qui cumule la plupart des valeurs des exercices comptables précédents, le compte de résultat est « remis à zéro » au début de chaque exercice comptable. (Thibierge, 2016, p. 44)

Le résultat est obtenu en faisant la différence : **Produits - Charges**. Lorsque le résultat est positif, c'est un bénéfice. Lorsque le résultat est négatif, c'est une perte.

Le compte de résultat se construit à partir des comptes de gestion de la balance. Les comptes de gestions sont les comptes des classes 6 (charges) et 7 (produits).

b. La structure du compte de résultat

b.1. La structure globale

Le Plan comptable général (PCG) impose une présentation normalisée du compte de résultat. La présentation s'effectue soit sous forme de tableau, soit sous forme de liste.

Ci-dessous tableau 2.3, la représentation simplifiée du compte de résultat en tableau.

Tableau 2.3 : Représentation simplifiée du tableau du compte de résultat

Compte de résultat du 01/01/N au 31/12/N

Charges		Produits	
<u>Charges d'exploitation</u> Cout d'achat des marchandises vendues. Consommation de l'exercice en provenance des tiers. Impôts, Taxes. Charges de personnel. DAP.		<u>Produits d'exploitation</u> Ventes de marchandises. Production vendue.	
<u>Charges financières</u> Charges d'intérêt.		<u>Produits financiers</u> Participations.	
<u>Charges exceptionnelles</u>		<u>Produits exceptionnels</u>	
* Bénéfices		** Pertes	
TOTAL		TOTAL	

*Si les produits sont supérieurs aux charges, le bénéfice s'inscrit ici.

**Si les produits sont inférieurs aux charges, la perte s'inscrit ici.

b.2. Les charges

Les charges sont placées à gauche dans le compte de résultat. Une charge correspond à un appauvrissement pour l'entreprise et donc diminue le résultat. Une charge n'est pas synonyme de dépense car, par exemple, un achat est enregistré en charge dès la réception de la facture et non au moment du règlement du fournisseur. (Gillet, 2012, p. 36)

Les charges sont classées par nature. On distingue trois rubriques :

- **Les charges d'exploitation** contiennent les charges répétitives liées au cycle d'exploitation ;
- **Les charges financières** correspondent principalement à la rémunération des ressources d'emprunt. Plus l'entreprise est endettée, plus cette rubrique est élevée ;
- **Les charges exceptionnelles** correspondent aux charges habituellement non répétées d'un exercice comptable à un autre.

Le poste « **coût d'achat des marchandises vendues** » est égal aux achats de marchandises plus ou moins la variation de stocks de marchandises.

Le poste « **consommation de l'exercice en provenance de tiers** » comprend tous les biens et de services (hors marchandises) achetés aux fournisseurs.

Le poste « **DAP** » correspond aux dotations aux amortissements et provisions, c'est-à-dire les pertes de valeurs de certains biens.

b.3. Les produits

Les produits sont placés à droite dans le compte de résultat. Un produit correspond à un enrichissement pour l'entreprise et donc augmente le résultat. Un produit n'est pas synonyme de recette car, par exemple, une vente est enregistrée en produit dès l'établissement de la facture et non au moment du règlement du client.

Les produits sont classés par nature de la même façon que les charges : exploitation, financier et exceptionnel.

c. L'interprétation du compte de résultat

c.1. Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Pour diagnostiquer plus finement la situation de l'entreprise, les SIG sont utilisés. Le mot « solde » désigne une différence. Le mot « intermédiaire » signifie que les soldes s'effectuent sur des montants partiels.

L'expression « de gestion » signifie que les soldes concernent les comptes de gestion, c'est-à-dire les comptes de classes 6 et 7.

Tableau 2.4 : Les soldes intermédiaires de gestion

Produits (Colonne 1)		Charges (Colonne 2)		SIG Colonne 1 – Colonne 2
Ventes de marchandises.		Coût d'achat des marchandises vendues.		MARGE COMMERCIALE
Production vendue. Production stockée. Production immobilisée.		Production déstockée.		PRODUCTION DE L'EXERCICE
Total		Total		
Production de l'exercice. Marge commerciale.		Consommation en provenance des tiers.		VALEUR AJOUTÉE
Total		Total		
Valeur ajoutée. Subvention d'exploitation.		Impôts et taxes. Charge du personnel.		EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION
Total		Total		
Excédent brut d'exploitation. Reprise sur charges calculées. Autres produits.		Insuffisance brut d'exploitation. Dotation aux amortissements et aux provisions. Autres charges.		RESULTAT D'EXPLOITATION
Total		Total		
Résultat d'exploitation. Produits financiers.		Résultat d'exploitation. Charges financières		RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS
Total		Total		
Produits exceptionnels.		Charges exceptionnelles		RESULTAT EXCEPTIONNEL
Résultat courant avant impôts Résultat exceptionnel.		Résultat courant avant impôts Résultat exceptionnel. Participation des salaires. Impôt sur les bénéfices.		RESULTAT DE L'EXERCICE
Total		Total		

La marge commerciale mesure l'excédent des ventes de marchandises sur le coût d'achat des marchandises vendues. Cet indicateur est essentiel pour les entreprises commerciales.

La valeur ajoutée est la richesse créée par l'entreprise au cours d'une période. On peut considérer qu'il s'agit de son apport à l'ensemble de l'économie. Cette valeur est une des bases de la comptabilité nationale puisque la somme des valeurs ajoutées des entreprises du territoire français au cours d'une année représente le produit intérieur brut (PIB) de la période.

Le résultat d'exploitation est un solde intermédiaire prenant en compte uniquement les produits et les charges d'exploitation (sont donc exclus les éléments financiers et exceptionnels). Ce solde est un bon indicateur de l'efficacité de l'entreprise puisqu'il mesure l'activité normale de production et/ou de vente de l'entreprise.

c.2. Les ratios.

Remarque : les principaux critères d'évaluation et d'analyse seront détaillés à la section 02 du présent chapitre.

7.5. Les documents annexes

a. Rôle et contenu des annexes

D'après la réglementation relative au Code de commerce, toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit établir des comptes annuels à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et une annexe, qui forment un tout indissociable (web)

Les annexes visent à compléter et à préciser les informations chiffrées contenues dans le bilan et le compte de résultat. Ce document doit comporter toutes les informations, chiffrées ou non, permettant au lecteur de mieux comprendre la situation de l'entreprise. Ce document aide à donner une image sincère et fidèle du patrimoine de l'entreprise. (Jérôme Caby, 2012, p. 55).

L'annexe doit contenir :

❖ **Les règles et méthodes comptables:**

- Mention de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil national de la comptabilité.
- Indication et justification des dérogations sur la durée de l'exercice et la méthode des coûts historiques.
- Lorsque, pour une opération, plusieurs méthodes sont également praticables, mention de la méthode retenue et, si nécessaire, justification de cette méthode.
- En cas de changement de méthode ou de réglementation, justification de ce changement et effets sur les résultats et les capitaux propres des exercices précédents en cas d'application rétrospective, sur les résultats de l'exercice en cas d'application prospective.

❖ **Des informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat.**

Parmi ces informations, on trouve :

- Les méthodes ou conventions d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable brute.
- Les modes et taux d'amortissement retenus.
- La nature et l'incidence d'un changement d'estimation comptable ayant un impact significatif sur l'exercice.
- Les méthodes d'évaluation des stocks retenues.
- L'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.
- Les tableaux de l'annexe étudiés ci-dessous.

b. Les tableaux des annexes

Les tableaux de l'annexe expliquent de façon détaillée les variations de certains postes du bilan et du compte de résultat. En terminale Comptabilité et finance des entreprises, seuls

les tableaux d'immobilisations, d'amortissements, de provisions et de dépréciations sont à étudier.

b.1. Le tableau des immobilisations

Le tableau 2.5 des immobilisations montre comment, à partir des valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice comptable (autrement dit après l'inventaire de l'exercice précédent), l'entreprise par des acquisitions et des cessions obtient les valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'année.

Ce tableau permet de faire le lien entre les valeurs inscrites au bilan de l'année N-1 et celles inscrites au bilan de l'année N. La colonne « augmentations » correspond aux acquisitions d'immobilisations sur l'exercice comptable et la colonne « diminutions » correspond aux cessions.

La valeur à la clôture de l'exercice est égale à : la valeur à l'ouverture de l'exercice + augmentations – diminutions.

Tableau 2.5 : Structure du tableau des immobilisations.

Rubriques	Situations et mouvements	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Brevets					
Fonds commercial					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Autres					
Immobilisations financières					
Participations					
Prêts					
Autres					
Total					

b.2. Le tableau des amortissements.

Dans le tableau 2.6 ci-dessous, la valeur à l’ouverture de l’exercice correspond aux amortissements cumulés des exercices précédents. La colonne « augmentations » correspond aux dotations d’amortissement de l’exercice. La colonne « diminutions » correspond aux amortissements des immobilisations cédées.

La valeur à la clôture de l’exercice est égale à : la valeur à l’ouverture de l’exercice + augmentations – diminutions.

Tableau 2.6 : Structure du tableau des amortissements.

Rubriques	Situations et mouvements	Valeur à l’ouverture de l’exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l’exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total					

b.3. Le tableau des provisions.

Dans le tableau 2.7 ci-dessous, la valeur à l’ouverture de l’exercice correspond aux provisions de l’exercice précédent. La colonne « augmentations » correspond aux dotations aux provisions de l’exercice. La colonne « diminutions » correspond aux reprises sur provisions de l’exercice. (Thibierge, 2016, p. 30).

La valeur à la clôture de l’exercice est égale à : la valeur à l’ouverture de l’exercice + augmentations – diminutions.

Tableau 2.7 : Structure du tableau des provisions

Rubriques	Situations et mouvements	Valeur à l’ouverture de l’exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l’exercice
Provisions pour risques					
Total					

b.4. Le tableau des dépréciations

Dans le tableau 2.8 ci-dessous, la valeur à l’ouverture de l’exercice correspond aux dépréciations de l’exercice précédent. La colonne « augmentations » correspond aux dotations aux dépréciations de l’exercice. La colonne « diminutions » correspond aux reprises sur dépréciations de l’exercice. (Thibierge, 2016, p. 32)

La valeur à la clôture de l’exercice est égale à : la valeur à l’ouverture de l’exercice + augmentations – diminutions.

Tableau 2.8 : Structure du tableau des dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements	Valeur à l’ouverture de l’exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l’exercice
Terrains					
Stocks					
Clients					
Total					

Section 02 : Les risques et les garanties liés au crédit d'investissement

« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois » (M M. , 1995, p. 42).

Les banques, comme beaucoup d'entreprises, sont donc soumises aux risques. Toutefois, elles sont soumises à plus de formes de risque que la plupart des autres institutions. La maîtrise des risques bancaires est, ainsi, un enjeu important. Dans cette section, on va présenter les différents types des risques bancaires.

1. Généralités sur les risques crédit.

L'octroi d'un crédit est une nécessité sur le plan économique mais il est lié intrinsèquement à la notion de risque. Afin de minimiser ces risques et mettre en place les crédits adéquats, le banquier adopte la démarche suivante : (Thomas, France 2013 , p. 14).

- Avoir un aperçu sur l'entreprise demanderesse de crédit à travers son historique, son activité, son marché et ses partenaires ;
- Procéder à l'analyse de la situation financière de l'entreprise ;
- Analyser ses besoins de financement d'une manière prévisionnelle et prendre les garanties nécessaires.

1.1. Définition du risque :

Le dictionnaire Larousse définit Le mot risque comme étant « le fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger. » (web)

Le risque est lié au hasard. On peut le définir comme la probabilité qu'un événement incertain se produise, dont les effets seront nuisibles en provoqueront des pertes.

Chaque crédit est soumis à des risques : 'Le risque zéro n'existe pas', qui peuvent être différents d'un crédit à un autre. Ainsi, l'étude des risques présente une importance particulière

pour le banquier qui cherche à prévoir les risques de chaque crédit, pour qu'il prenne les précautions nécessaires qui se traduisent par des garanties et des conditions.

1.2. Typologie des risques de crédit :

« On peut distinguer au sein du risque du banquier une « majeure » : le risque de non remboursement du crédit, et quatre « mineures » : les risques d'immobilisation, de taux, de change et juridique. Ceux-ci concernent plus la gestion interne de la banque que l'entreprise elle-même, mais peuvent constituer des critères de décision non négligeable lors de l'octroi du crédit » (Mauchon, p. 232).

➤ Le risque de non remboursement :

Le risque de non-remboursement correspond au risque de perte définitive de la créance d'une banque sur son client. Celui-ci se précise quand la situation financière commence à se détériorer et/ou quand le client commence à faire preuve de mauvaise foi vis-à-vis de son bailleur de fonds. La conséquence de ces deux éléments sera l'incapacité ou le refus par le client des sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa banque (PFE, 2010, p. 43).

Les origines du risque de non-remboursement peuvent être liées à la qualité de la clientèle de l'emprunteur (risque particulier), à la conjoncture du marché ou de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise (risque corporatif) ou à un ensemble de données macro-économiques défavorables (risque général). (PFE, 2010, p. 43).

Le risque de non remboursement se réalise en deux cas. Soit à cause de l'insolvabilité du client, donc il ne pourra pas régler sa dette. Ou bien, celui-ci a les capacités de remboursement mais sa moralité et sa mauvaise foi fait qu'il ne rembourse pas .C'est pour cette raison que le banquier, dans sa décision, prend compte des éléments objectifs et subjectifs du dossier de crédit. (PFE, 2010, p. 44).

Dans les engagements par signature, le banquier accorde un simple crédit par signature, lorsque son client se retrouve dans une situation de défaillance .De ce fait, le banquier s'engage à régler le montant de la dette .En cas du non règlement de la dette, le banquier se trouve dans l'obligation d'honorer son engagement en réglant la dette de son client, puis il se retourne contre ce dernier mais souvent celui-ci est déjà défaillant et ne pourra pas régler sa dette dont le banquier est devenu bénéficiaire.

➤ Le risque d'immobilisation :

Ce type de risque concerne essentiellement les crédits par caisse en blanc, tels que les découverts, qui ne peuvent pas être refinancés par la banque auprès du marché monétaire et de l'institut d'émission. Cela est engendré par des difficultés de trésorerie temporaires, ou à des éléments indépendants de sa volonté ; comme le refus de remboursement d'un concours accordé à un établissement public ou à une activité locale. (PFE, 2010, p. 44).

➤ **Le risque de taux :**

Le risque de taux résulte de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque avec le coût de ses ressources. Afin de minimiser ce risque, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur le crédit, directement fonction des ressources de la banque.

Aussi, le risque de taux est la situation où le prêteur ou l'emprunteur est soumis à une variation du taux d'intérêts. Pour le banquier, entant que prêteur, le risque de plus ou moins persiste dans les deux cas. Si le taux d'intérêts augmente, le client qui a emprunté des fonds aura des frais financiers supplémentaire à supporter, ce qui va diminuer le résultat de son activité et donc la diminution de ses capacités de remboursement, surtout si le client a contracté des emprunts dans d'autres banques.

Dans le deuxième cas, si le taux d'intérêts diminue, cela implique une rémunération moins importante que celle souhaitée par le banquier. Pour y échapper, le banquier anticipe sur l'évolution du marché, leurs emplois à leurs ressources en taux et en durée mais également en fonction des conditions dont ils sont assortis (taux fixes, taux variables). (PFE, 2010, p. 46)

➤ **Le risque de change :**

C'est un risque lié à des crédits destinés au financement des équipements ou des matières premières importés.

Ce risque est lié à l'évolution des cours des devises par rapport à la monnaie nationale. Dans le cas d'une opération commerciale, il sera subi par l'exportateur qui voit le cours de la monnaie de facturation se déprécier par rapport à la monnaie nationale, et par l'importateur qui voit la monnaie de transaction s'apprécier par rapport à sa monnaie nationale.

Le risque de change provient de l'évolution du cours de la devise par rapport à la monnaie nationale : à une hausse de cours correspond un profit de change, à une baisse une perte.

Le risque de change engendre un problème dans l'estimation des coûts d'une transaction à effectuer avec l'étranger, ce qui fausse ainsi le calcul de la rentabilité. Ainsi, la banque aura à régler des fonds supplémentaires surgis de l'évolution du cours de la devise. (PFE, 2010, p. 50).

➤ **Le risque juridique :**

Le risque juridique intervient, lorsque la banque interrompt le concours d'un de ses clients pour des raisons quelconques. Ainsi, le bénéficiaire concerné peut mener une action en justice en réclamant des engagements de la banque, surtout si celui-ci n'a pas prévenu le client de cette interruption.

Le risque juridique peut aussi survenir de la confiance qu'inspire le crédit entre le client et ses créanciers qui voient en l'engagement de la banque une assurance de solvabilité. En cas de défaillance du client ceux-ci peuvent se retourner contre la banque. (PFE, 2010, p. 51).

2. Méthodes de gestion du risque de crédit

Elles reposent sur la gestion a priori et la gestion a posteriori du risque de crédit, l'exposition au risque de crédit est traditionnellement gérée à priori dans les banques par des méthodes d'analyse financière et par l'allocation de limites d'engagements. La gestion a posteriori est celle du suivi des engagements. Une fois le crédit accordé, si la qualité de l'emprunteur se détériore, il ne reste généralement que deux solutions à la banque : avoir recours aux provisions ou bien solder leur position en enregistrant une perte. Par conséquent, la gestion à priori est primordiale, de fait qu'elle prend en compte l'appréciation et la prévention du risque de crédit. (Michel Dietsch, 2008, p. 98).

2.1. L'appréciation du risque de crédit.

2.1.1. L'analyse financière :

L'analyse financière permet de faire une étude approfondie sur la situation financière d'une entreprise.

D'une part, elle donne des informations indispensables telles que la qualité de l'entreprise, sa rentabilité, etc. Néanmoins, il reste à savoir si cette analyse est suffisante pour quantifier la rémunération du risque de crédit lors d'une demande de prêt de l'entreprise. En

effet, les ratios financiers évoluent dans le temps et dépendent du secteur industriel de l'entreprise et de sa localisation géographique.

D'autre part, l'analyse financière est un outil de base permettant de savoir si l'attribution d'un crédit est possible, mais elle ne permet en cas aucun de déterminer le niveau de marge requis.

2.1.2. La notation des agences de ratings :

La notation est une évaluation indépendante de la capacité et de la volonté d'un emprunteur à faire face en temps et en heure à ses obligations financière est fonction de la probabilité de la défaillance.

Ainsi, ces systèmes de rating permettent de formaliser l'appréciation qualitative du risque et de suivre la qualité du portefeuille d'engagements.

2.2. La prévention du risque de crédit « Les garanties » faut revoir numérotation

L'octroi du crédit comporte inévitablement des risques, le banquier doit se prévenir et recueille des garanties qui lui servent de couverture de sécurité en cas de réalisation de ces risques.

Le travail du banquier consiste à cerner et à limiter au maximum ces risques qui n'empêchent pas de prendre des garanties chaque fois.

Avant de voir les différentes garanties que peut recueillir le banquier, il convient de signaler que parmi les règles de gestion d'une banque, il y a l'application des règles prudentielles édictées par l'autorité monétaire. Celles-ci délimitent la fonction crédit de la banque, ainsi elles limitent le risque que peut encourir une banque, elles déterminent aussi les règles de provisionnement des crédits selon les risques qu'ils encourent.

2.2.1. Application et contrôle des règles prudentielles :

Le renouveau de la réglementation dite prudentielle, celle qui vise à assurer la sécurité du système bancaire en lui évitant de tomber dans le risque systémique, a largement contribué à l'émergence de la gestion des risques, mission aussi délicate qu'indispensable.

Le contrôle des banques s'exerce de manière classique sous la forme de conditions juridiques, financières et de ratios de gestion. Tout établissement de crédit est tenu de mettre en place un système de contrôle interne des risques. Au côté des exigences en termes

d'organisation et de système d'information

Il s'agit de des règles de gestion imposées par la Banque d'Algérie aux banques et aux établissements financiers. Elles consistent en un système de normes obligatoires et harmonisées adoptées universellement dont le but est :

- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits;
- L'amélioration de la sécurité des déposants;
- La surveillance de l'évolution **des risques** des banques et la possibilité de comparer entre les établissements de crédit.
- Diversifier le portefeuille de la banque avec la titrisation.

Pour prévenir contre la défaillance du système financier, les organes de contrôle et de surveillance habilités sont :

- **La banque d'Algérie** : Organe exécutif, chargée de veiller sur la monnaie, le crédit et le change. En outre, à propos de la liquidité et de la solvabilité, la banque d'Algérie et conformément à l'article 98 de l'ordonnance N° : 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, organise et gère un service de centralisation des risques, dénommé 'Centrale des risques', chargée de recueillir auprès de chaque banque et de chaque établissement financier le nom des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties pour chaque crédit. De même qu'elle organise une centrale des impayés.
- **Le conseil de la monnaie et du crédit (C.M.C)** : Organe investi de pouvoirs en tant qu'autorité monétaire qu'il exerce en édictant les règlements bancaires et financiers. Ce conseil est venu pour régler le problème de l'autorité. D'après l'article 62 de l'ordonnance⁽¹⁾ N° : 03-11, le conseil se charge de domaines concernant, les normes et les ratios applicables aux banques et établissements financiers, notamment en matière de couverture et de répartition des risques, de liquidité, de solvabilité et de risques en général.
- **La commission bancaire** : La commission bancaire est un organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire, elle a pour principales prérogatives le

contrôle des banques et des établissements ainsi que le respect de la législation et réglementation.

2.2.2. Les garanties (Rossi, 1990, pp. 85-100).

L'étude de crédit, si rigoureuse et complète soit elle, ne saurait, éliminer d'une manière totale et définitive les risques inhérents à tout concours accordé au client. Aussi, le banquier devra se prémunir des aléas qui pourraient lui être préjudiciables en recourant aux garanties.

Ces garanties revêtent une grande importance pour le bailleur de fonds soucieux du remboursement des sommes prêtées (qui ne lui appartiennent d'ailleurs pas), et de la rémunération qu'il aura à percevoir au titre du service rendu.

Cependant, le banquier ne doit pas perdre de vue que la constitution de garanties reste une opération accessoire à celle du crédit. Cette dernière intervient suite au seul aboutissement favorable de l'étude ; étude qui ne doit en aucun cas être influencée par une quelconque garantie, si élevé soit son montant.

On distingue deux sortes de garanties :

- Les sûretés (garanties) personnelles;
- Les sûretés (garanties) réelles.

2.2.2.1. Les garanties personnelles :

Les garanties personnelles concernent tous les engagements pris par une tierce personne, autre que le débiteur principal, d'honorer les engagements de celui-ci, s'il ne satisfait pas à ses obligations. Les créanciers disposent ainsi d'un droit de poursuite contre cette personne autre que le principal obligé. On distingue dans les garanties personnelles le cautionnement et l'aval.

a) Le cautionnement :

C'est l'acte par lequel une tierce personne appelée caution s'engage envers la banque à rembourser le montant de crédit si à l'échéance l'emprunteur ne peut ou ne veut pas le faire lui-même.

L'article 644 du code civil stipule : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

Il y a deux formes de cautionnement : Le cautionnement simple et le cautionnement solitaire.

a.1) Le cautionnement simple : Dans ce cas, la caution simple bénéficie de deux avantages :

- **Le bénéfice de discussion:** Il permet à la caution d'exiger que le créancier poursuive la réalisation des biens du débiteur défaillant avant de s'en prendre à elle;
- **Le bénéfice de division:** Dans le cas de la pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elles que pour sa part dans le cautionnement (à condition que ces cautions soient obligées pour la même dette et par le même acte). Il en résulte un *bénéfice de division* que chaque caution peut invoquer. Mais si les cautions se sont obligées par plusieurs actes de cautionnement successifs, chacune d'elles répond de toute la dette (à moins qu'elle ne se soit réservé le bénéfice de division).

a.2) Le cautionnement solidaire : Le cautionnement solidaire ne dispose ni du bénéfice de discussion ni celui de division.

Dans ce cas, la banque se trouve en meilleure situation puisqu'elle peut poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution qui se trouve au même rang.

b) L'aval :

L'aval est une sûreté personnelle propre aux effets de commerce. Il se définit comme étant un engagement par une tierce personne appelée « **donneur d'aval** » ou « **avaliste** » en faveur d'un signataire cautionné.

Le donneur d'ordre s'engage par signature, apposée sur l'effet de commerce ou (sur une allonge) ou sur un acte séparé, à payer l'effet de commerce à l'échéance si le débiteur principal qui a précédemment apposé sur sa signature sur le titre se trouvant défaillant.

Contrairement à la caution, l'engagement de l'avaliseur demeure, alors même que l'obligation qu'il garantit serait nulle pour toute autre cause autre qu'un vice de forme. Alors que le cautionnement n'est valable que si l'obligation principale qu'il garantit est valable.

2.2.2.2. Les garanties réelles :

Les garanties réelles sont constituées par l'affectation d'un bien meuble ou immeuble jusqu'au paiement de la créance. En les comparant avec les garanties personnelles, elles apparaissent plus faciles à mettre en œuvre puisque la banque peut prendre le bien, si à l'échéance l'emprunteur se trouve défaillant.

Les sûretés réelles se subdivisent en deux formes : L'hypothèque et le nantissement.

a) L'hypothèque :

C'est la sûreté réelle immobilière par excellence, elle s'applique sur les biens immobiliers au terme de l'article 882 du code civil. L'hypothèque est un contrat par lequel le créancier acquiert sur l'immeuble affecté en paiement de sa créance au droit réel qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance en quel que soit le détenteur de l'immeuble hypothéqué, au moment de la réalisation de l'hypothèque.

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un acte authentique (hypothèque conventionnelle), d'un jugement (hypothèque judiciaire) ou de la loi (hypothèque légale).

b) Le nantissement :

Selon l'article 948 du code civil « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires ou aux créanciers inférieurs en rang ».

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa créance. Si le bien remis en garantie est meuble, on parle de « **gage** » ; si d'un immeuble, on parle « **d'antichrèse** ». Il concerne avec tous ses composants, les actifs financiers et les marchés publics.

Il existe deux catégories de nantissement : le nantissement avec dépossession et le nantissement sans dépossession :

b.1) Le nantissement avec dépossession :

Le débiteur est dépossédé de son bien, on objet engagé, par remise matérielle de celui-ci au créancier, ou à des tiers désignés à cet effet.

- Le nantissement de bon de caisse: C'est un contrat, on objet engagé, par remise matérielle de celui-ci au créancier, ou à des tiers désignés à cet effet.
- Le nantissement de marchandises: Les marchandises entreposées dans les magasins généraux, peuvent être effectuées en garantie. Cette dernière naît dès lors qu'un déposant de marchandise endosse le warrant au nom de la banque, dont le magasin général détient la marchandise gagée pour le compte de la banque.
- Le nantissement des titres: Toutes les valeurs mobilières, soient actions, obligations ou parts sociales, peuvent être effectuées en garantie des crédits bancaires.
- Le nantissement de marché public: Le nantissement de marché public se définit juridiquement comme étant l'affectation en garantie au profit de la banque des créances que le titulaire du marché détient envers l'administration contractante au titre du marché, pour couvrir les avances que la banque lui consent dans le cadre du même marché.

b.2) Le nantissement sans dépossession :

Dans ce cas, le créancier reçoit un titre reconnaissant la garantie du crédit consenti :

- Le nantissement des matériels et outillages: Le nantissement des matériels et outillages est un contrat passé sous forme authentique, il confère un droit réel sur l'outillage et le matériel d'équipement financé par la banque. Ce droit réel confère la banque la possibilité de faire saisir le matériel et de le vendre par voie de justice.
- Le nantissement du matériel roulant: Il se réalise lorsque le client affecte son matériel de transport en garantie des crédits consentis. Il se matérialise par la position de la mention « véhicule gagé » sur la carte grise.
- Le nantissement des fonds de commerces: Le nantissement des fonds de commerce est un contrat par lequel un créancier (la banque) acquiert un droit réel sur le fonds de commerce affecté en garantie.

3. Les fonds de garanties.

Pour minimiser le risque de crédit, rassurer et impliquer d'avantages les banques algériennes à distribuer les crédits à l'économie, le gouvernement a mis en place des fonds de garanties qui prémunissent tous risques d'insolvabilité.

- La création de la caisse de garanties des marchés publics
- Fond de garanties de crédit aux PME.
- Fond de garanties et de caution mutuelle de la promotion immobilière
- Société de garantie du crédit Immobilier
- Société de refinancement Hypothécaire

Dans notre cas, on s'intéresse aux garanties liées directement au montage et l'étude du dossier de crédit. Sachant que la Banque d'Algérie donne le droit aux banques de recueillir des garanties, tel que stipulé dans l'article 175 de la loi 90/10 du 14 Avril 1990.

Section 03 : Critères d'évaluation et d'analyse du financement d'un projet D'investissement

Cette dernière section de ce deuxième chapitre parle premièrement sur les critères d'évaluation, deuxièmement les critères de rentabilité (DRC, VAN, IP, TRI) et en finissant avec les méthodes et outils d'évaluation et d'analyse (La méthode de recherche de l'équilibre, méthode par les ratios).

1. Critères d'évaluation

L'activité de l'entreprise consiste à réunir les facteurs de production (Naturel, Humain et Capital), à les mettre en œuvre et à écouler la production obtenue ; pour ce faire, il s'établit nécessairement pour une entreprise donnée, des relations avec d'autres organismes (Entreprises, Administrations et Institutions Financières).

Cette activité se traduit par des échanges avec l'extérieur et par des opérations internes à l'entreprise elle-même, il en résulte des modifications de son patrimoine qu'il importe de suivre et d'analyser. (Thibierge, 2016, p. 47)

Il s'agit donc de l'évaluation et l'analyse financière, qui consiste à fournir tous les éléments de nature à éclairer les prises de décision.

Il est donc indispensable pour une entreprise, de disposer des informations comptables et financières fiables, claires et précises.

Le moyen de disposer de ces informations est l'étude des paramètres de mesure de la gestion qui est l'analyse financière.

Les fondements de l'analyse financière se basent principalement sur le triptyque :

- L'établissement d'un diagnostic financier.
- La recherche de l'équilibre des emplois et des ressources tant sur le plan structurel que dans le cadre de la politique financière de l'entreprise.
- L'appréciation de l'aptitude de l'entreprise à gagner de l'argent, grâce à une combinaison optimale de la rentabilité économique et de la rentabilité financière.

Dans cette section, nous allons aborder l'ensemble des critères de prise de décisions, que ça soit du côté entreprise pour décider d'investir ou bien l'institution bancaire pour décider de l'octroi du financement de l'investissement (Thibierge, 2016, p. 50).

2. Critères de rentabilité

Après avoir collecté toutes les informations et étudié les aspects techniques et financiers du projet, le banquier procède à l'étude de la rentabilité.

L'étude de la rentabilité s'opère en deux phases complémentaires. La première consiste en la construction des tableaux Emplois/Ressources, qui représente les dépenses et recettes pour en déterminer les soldes des périodes. La deuxième phase consiste en le calcul d'indicateurs de rentabilité à partir des soldes dégagés dans la première phase. Il s'agit du délai de récupération du capital (DRC), la valeur actuelle nette (VAN), l'indice de rentabilité (IR) et le taux de rentabilité interne (TRI). (A. B. F., 1995, p. 30).

2-1- Construction des tableaux emplois / Ressources :

Le tableau Emplois/Ressources, fait confronter les emplois de l'entreprise avec ses ressources, pendant une certaine période, pour faire ressortir des soldes annuels appelés « cash-flow » de trésorerie, qui servent dans le calcul de la rentabilité de l'entreprise.

Le banquier établit deux tableaux Emplois/Ressources :

2.1.1. Le tableau Emplois/Ressources avant financement :

Le tableau 2.9 est construit sans prendre en considération le schéma de financement du projet, depuis, on calcule les différents indicateurs de rentabilité sur les cash-flows dégagés.

Tableau 2.9 : Emplois/Ressources avant financement **Source :** (Jérôme Caby, 2012, p. 25)

Rubriques	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
					Total ressources
					Emplois :
					- Investissement
					- Variation de BFR
					Total emplois
					Ressources-emplois
					Cumuls des flux (R-E)

2.1.2. Tableau Emplois/Ressource après financement du projet :

Il est construit en prenant en considération le schéma de financement du projet :

Tableau 2.10 : Emplois/Ressources après financement

Rubriques années	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
					Total ressources
					Emplois : - Investissement - Variation de BFR - Annuités de remboursement
					Total emplois
					Ressources-emplois
					Cumuls des flux (E-R)

Cette démarche permet de voir la capacité du projet à supporter ses coûts sans aucune ressource extérieure, seulement avec les CAF dégagées de l'activité de cette entreprise. Cette démarche permet aussi de voir l'impact

t de l'endettement sur la rentabilité du projet, en comparant les indicateurs de rentabilité calculés sur les deux tableaux, car après financement, les remboursements des emprunts figurant comme emplois et les CAF serrant pénalisées par des frais financiers.

2-2- Calcul de la rentabilité du projet : (Mabudu, 2004, pp. 40-70)

Pour calculer la rentabilité d'un projet, on dispose de plusieurs critères qui utilisent des données actualisées, c'est-à-dire des valeurs prévisionnelles affectées d'un coefficient d'actualisation de manière à les rendre comparables à la date de l'étude.

La formule permettant d'obtenir le coefficient d'actualisation (A_n) est la suivante :

$$A_n = \frac{1}{(1 + T)^n}$$

T : taux d'actualisation qui, dans l'optique bancaire est assimilé au taux d'intérêt débiteur.

n : nombre d'années.

On peut citer les principaux critères suivants :

2.2.1. Critère du délai de récupération du capital investi (DRC).

Tableau 2.11: Interprétation et appréciation du DRC.

Interprétation	Appréciation
<p align="center">« DRC »</p> <p>Représente le temps nécessaire pour récupérer le montant de l'investissement. Peut être déterminé à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit par les cash-flows simples, qui donnent le temps d'égalité entre le cumul des cash- flow simples et le coût de l'investissement. - Soit par les cash-flows actualisés, qui déterminent le temps pour que le cumul des cash- flow actualisés soit égal au coût de l'investissement. 	<p>Pour le banquier, ce délai est apprécié favorablement s'il est inférieur à la durée du crédit.</p> <p align="center">-</p>

2.2.2. Critère de la valeur actuelle nette (VAN)

Tableau 2.12: Interprétation et appréciation de la valeur actuelle nette (VAN).

Interprétation	Appréciation
<p align="center">« VAN »</p> <p>Comparaison entre les dépenses initiales de l'investissement et les revenus attendus pendant la durée de l'investissement.</p> <p align="center"><i>VAN = cash flows actualisés</i> <i>– investissement initiale</i></p> <p>$VAN = \sum_{i=1}^n CF(1 + t)^n - I_0$</p>	<p>La VAN constitue un paramètre d'appréciation et de rentabilité de projet.</p> <p>Plus la VAN est élevée plus le projet est rentable et vice versa. Ainsi, tout projet dont la VAN est négative est un projet non rentable et aussi donc rejeté.</p>

I_0 : Montant de l'investissement initial (supposé engager en début de période).

CF : Cash-flow ; n : durée de crédit.

2.2.3. Critère de l'indice de rentabilité (IR)

Tableau 2.13 : Interprétation et appréciation de l'indice de rentabilité (IR).

Interprétation	Appréciation
<p align="center">« IR »</p> <p>mesure le profit par un dinar de capitaux investi.</p> $IR = \frac{\sum \text{cash flow} - I_0}{\text{cout d'investissement}}$ <p>Exprime une rentabilité relative par rapport au montant de l'investissement ainsi, il permet de comparer plusieurs projet d'investissement de montant différents. Il peut également être comparé à la norme de l'entreprise.</p>	<p>Un projet d'investissement sera sélectionné :</p> <p align="center">Si $IR < 1$.</p> <p align="center">-</p>

2.2.4. Critère du taux de rentabilité interne (TRI).

Tableau 2.14 : Interprétation et appréciation du taux de rentabilité interne (TRI).

Interprétation	Appréciation
<p align="center">« TRI »</p> <p>C'est le taux d'actualisation qui rend nulle la VAN. Autrement dit, c'est le taux auquel le cumul des cash-flows actualisés est exactement égal au coût de l'investissement. $VAN = 0$.</p>	<p>La mesure du PI par le TRI nécessite que l'entreprise fixe « une normale minimal », c'est -à- dire un taux de rentabilité minimal appelé « taux de rejet ». Tous les projets ayant un TRI inférieur au taux de rejet, seront à priori rejetés.</p> <p>Généralement, on prend le taux d'actualisation choisi dans le calcul de la VAN comme taux de rejet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le TRI > taux de rentabilité minimum: le projet va améliorer la rentabilité globale de l'entreprise. - Si le TRI < taux de rejet : le projet va détériorer la rentabilité de l'entreprise.

Remarque : Les deux méthodes (la VAN et le TRI), semblent équivalentes, toutefois présentent une distinction qui entraîne dans certains cas des résultats contradictoires.

Cette distinction provient de l'écart existant entre le taux d'actualisation, utilisé lors du calcul de la VAN, et le TRI, elle résulte ainsi de la manière de répartition des flux nets de trésorerie sur la période de l'étude. Ainsi, cette distinction pose un problème lors du choix entre deux projets d'investissements.

La situation, c'est que le TRI est lié au délai de récupération de l'investissement d'une manière plus importante que la VAN (avec l'hypothèse $TRI >$ au taux d'actualisation), ainsi, le choix

du critère de sélection (VAN ou TRI) entre deux projets d'investissements dépend de l'investissement lui-même et de sa patience.

3. Les méthodes et outils d'évaluation et d'analyse (Thibierge, 2016, pp. 59-70)

3.1. Les indicateurs financiers: La méthode de recherche de l'équilibre

La structure financière d'une société peut être équilibrée alors que la garantie que constituent les fonds propres, le fonds de roulement ou les résultats se révèlent insuffisants par rapport à un crédit sollicité.

La première phase lors de l'analyse des états financiers d'une société est d'évaluer, de mesurer si les comptes annuels donnent une image correcte et fidèle de sa situation de l'entreprise, et ce afin d'avoir la conviction que tel actif ou passif n'est pas « sur » ou « sous » évalué. Il s'agit de la recherche de l'équilibre financier par l'analyse des comptes de Bilan, basée sur les indicateurs financiers (Thibierge, 2016, p. 60).

L'équilibre financier est un moyen de détecter l'équilibre existant entre l'actif et le passif du bilan de l'entreprise en respectant la règle de degré de liquidité de l'actif et le degré d'exigibilité du passif

Un bilan se définit comme l'image la plus fidèle possible du patrimoine (actifs et passifs) d'une entreprise à la date à laquelle il a été établi, du moins tant que ses éléments constitutifs ne doivent pas être évalués à leur valeur de marché.

Son étude est caractérisée par quelques soldes remarquables, dont le calcul restera toujours un pré requis indispensable, quelles que soient les méthodes de comptabilisation utilisées (Forget., 2005, p. 78).

Généralement, on distingue trois déterminants de l'équilibre financier: Le fond de roulement, le besoin en fond de roulement et la trésorerie

3.1.1. Le fond de roulement (FR) :

Le FR est un paramètre essentiel dans l'analyse financière de l'entreprise. C'est une grandeur calculée et non fournie par un document comptable, la notion de fonds de roulement répond à une vision d'équilibre financier à long terme. Il faut que le degré d'exigibilité des postes de l'actif soit long terme.

Il peut être calculé selon deux méthodes différentes :

- Par le haut du bilan: **FR = capitaux permanents - actifs immobilisés nets**
- Par le bas du bilan: **FR = actifs circulants - dettes à court terme**

Tableau 2.15 : Interprétation du Fond de Roulement (FR) :

FR	Interprétation
FR > 0	Dans ce cas, l'entreprise en plus de financer entièrement ses immobilisations, dégage un excédent de capitaux à long terme destiné à financer son actif à court terme. Elle dispose donc d'une marge de sécurité pour faire face aux éventuels problèmes de réalisation de l'actif circulant.
FR = 0	Cela veut dire que l'actif à court terme est égal au passif à court terme et l'entreprise devra rendre disponibles toutes ses valeurs réalisables pour payer ses dettes devenues exigibles ce qui paraît en pratique difficile à faire. Cette situation d'équilibre reste très fragile car il suffit qu'un fournisseur réduise ses délais ou qu'un client ne respecte pas ses engagements pour engendrer de sérieuses difficultés.
FR < 0	Cette situation exprime un déséquilibre dans la structure de financement de l'entreprise. Lorsque le FR est négatif l'entreprise se trouve obligée de financer une partie de ses immobilisations par des ressources à court terme, étant donné que les fonds permanents ne suffisent pas à couvrir l'ensemble de ses investissements. Cela exprime, également que l'entreprise ne peut faire face à ses créanciers à court terme. Cette insuffisance doit être rapidement comblée par un renforcement des capitaux permanents.

3.1.2. Le besoin en fond de roulement (BRF) :

Le BFR est le besoin de ressource à court terme manquant pour financer intégralement les valeurs d'exploitation et les valeurs réalisables.

- Lorsqu'il n'existe pas de concours bancaire de trésorerie :

$$\mathbf{BFR = Actif Circulant - Passif Circulant.}$$

$$\mathbf{BFR = (VE + VR) - DCT}$$

- Lorsque le concours bancaire existe : **BFR = (VE+VR) - (DCT+ Concours bancaires).**

Avec : VE : Valeur d'Exploitation (Créance client + Stock) ;

VR : Valeur Réalisable ;

DCT : Dette à Court Terme

3.1.3. La trésorerie nette (TN) :

La TN est le montant des disponibilités à vue ou facilement mobilisables possédé par l'entreprise de manière à pouvoir ouvrir les difficultés des dettes qui arrivent à échéance. Son importance peut être chiffrée à un moment donné. Mais celle-ci varie tout au long de l'année.

$$\mathbf{TN = FR - BFR}$$

Ou bien : **TN = valeurs disponibles – dettes financières**

Avec : TN : Trésorerie Nette ;

FR : Fond de Roulement ;

BFR : Besoin en Fond de Roulement

Tableau 2.16 : Interprétation de la Trésorerie (TR).

TR	Interprétation
TR < 0 avec : BFR > 0 et FR > 0	Le BFR est financé en partie par un FR positif et en partie par des concours bancaires à court terme .cette situation est considérée comme classique par les analystes financiers, elle doit cependant s'analyser en fonction de l'importance des concours bancaires.
TR > 0 avec : BFR > 0 et FR > 0	Le BFR est entièrement financé par des capitaux permanents .Leur importance permet de dégager des liquidités .Cette situation est apparemment la plus favorable à l'entreprise, cependant il convient de s'interroger sur la rentabilité des excédents de trésorerie qui peuvent être trop importants ou mal placés, dans ce cas l'entreprise n'optimise pas l'utilisation de ses ressources financières.
TR > 0 avec BFR < 0 et FR > 0	La TR assure la totalité du financement du BFR et d'une partie de l'actif immobilisé, cette situation n'est pas tenable durablement, l'entreprise est exposée au risque d'une crise de liquidité, de ce fait, elle doit restructurer son FR par l'augmentation des financements longs, amélioration de l'autofinancement.....
TR > 0 avec BFR < 0 et FR > 0	Cette situation est exceptionnelle. Le FR positif se combine avec une ressource en fonds de roulement (BFR négatif : les clients paient comptant et les fournisseurs sont réglés à terme) et génèrent une trésorerie positive. Il est important dans ce cas de surveiller les modalités de gestion de la trésorerie positive.

TR > 0 avec BFR < 0 et FR < 0	Le FR négatif indique qu'une partie des immobilisations est financée par les ressources en fonds de roulement, la dépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs est probable dans cette situation. Il faut alors s'interroger sur l'insuffisance du FR (l'entreprise est en phase d'investissement ou bien une faiblesse de la structure financière...)
TR < 0 avec BFR < 0 et FR < 0	Il s'agit d'une situation à haut risque pour l'entreprise: le financement de ses immobilisations dépend de ses fournisseurs et des banques à travers l'autorisation de découvert. Dans ce cas, la solution passe par une reconstitution de FR.

3.2. L'analyse financière par la méthode des ratios.

Maintenant que nous avons détaillé la structure du compte de résultat et du bilan et que nous en avons dégagé les indicateurs fondamentaux, nous pouvons nous lancer dans l'analyse proprement dite. Pour cela, les analystes calculent des ratios, que nous allons détailler (Thibierge, 2016, p. 75) .

L'étude des ratios permet de suivre et de mesurer l'évolution des performances économiques et financières ainsi que la structure de l'entreprise dans le temps et de se référer à des ratios standards.

3.2.1. Définition d'un ratio :

Le ratio est un rapport raisonnable, significatif de la valeur de deux éléments caractéristiques.

Nous pouvons donc définir le ratio comme étant un rapport établi entre deux grandeurs homogènes permettant d'aboutir à l'estimation de l'importance d'une valeur par rapport à une autre.

Un ratio consiste (Thibierge, 2016, p. 34) à rapporter (diviser) un indicateur à (par) un autre, par exemple :

$$\frac{\text{valeur ajoutée}}{\text{Chiffre d'affaire}}$$

Les ratios permettent ainsi d'opérer des comparaisons, soit entre sociétés de différentes tailles et/ou différentes activités, soit de comparer plusieurs années pour une même société. La plupart du temps, ces ratios ont un sens économique

Parmi le grand nombre de ratios, nous aborderons ceux qui du point de vue du banquier sont liés à la fonction financière de l'entreprise. Ces ratios peuvent être classés en quatre familles :

- A. Ratios de structure financière : (A1 (Structure), A2 (Solvabilité) et A3 (Liquidité).
- B. Ratios de rentabilité ;
- C. Ratios d'activité.

Remarque : Il est nécessaire de signaler que le calcul d'un seul ne présente que peu d'intérêt, il doit donc être renforcé par d'autres ratios. C'est cette étude comparative qui permet au banquier d'extraire les renseignements souhaités.

3.2.2. Ratios de structure financière :

Cette première famille de ratios se divise, elle aussi, en trois types : ratios de structures, ratios de solvabilité et ratios de liquidité

Tableau 2.17 : Ratios de structure, interprétation et norme

Ratio		Interprétation et norme
R1 :	$= \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{total passif}}$	Mesure le degré d'implication des associés dans l'entreprise. Doit être : $\geq 20\%$. Il est d'autant plus satisfaisant lorsqu'il est $> 45\%$.

R2	$= \frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{total passif}}$	Détermine la part des capitaux permanent alloués aux emplois longs. Doit être > 1 car le taux de couverture des immobilisations par les ressources stables c'est-à-dire le FRN.
R3	$= \frac{\text{fonds propres}}{\text{total passif} + \text{DMLT}}$	Objectif : vérifier que la part des ressources de financement à moyen et long terme apportées par les tiers n'est pas excessive au regard des fonds propres nets de l'entreprise. Il est reconnu que les tiers ne doivent pas être plus engagés dans l'entreprise que le sont ses propres propriétaires.
R4	$= \frac{\text{fonds de roulement}}{\text{VE} + \text{fonds réalisables}}$	Exprime le degré de couverture des postes circulants non immédiatement liquidés (BFR maximal) par le fonds de roulement.
R5	$= \frac{\text{FRN}}{\text{BFR}}$	Démontre le degré de couverture de BFR par le FRN. Le FRN doit couvrir une part significative du BFR afin de limiter les dettes à un niveau raisonnable. Lorsque R5 > 100%, il exprime une trésorerie positive. Il indique la part du BFR financée par la trésorerie nette lorsque cette dernière est négative.
R6 productivité de la capitale	$= \frac{\text{trésorerie nette}}{\text{BFR}}$	Mesure l'intensité productive de l'outil de production. Toute augmentation de R6 indique une dégradation de la trésorerie nette et devant être analysée.

DMLT : dettes à Moyen et à Long Terme ; BFR : Besoin en Fond de Roulement ;

FRN : Fond de Roulement Net ; FR : Fond Réalisable ; VE : Valeur d'Exploitation.

Tableau 2.18 : Ratios d'autonomie financière (Solvabilité), interprétation et norme.

Ratio		Interprétation et norme
R1	$= \frac{\text{DMLT}}{\text{capitaux propres}}$	Permet d'apprécier le niveau de dépendance (autonomie) de l'entreprise vis-à-vis de sa dette à long terme. Mesure les capacités d'endettement de l'entreprise. Il peut être calculé de plusieurs manières : fonds propres/fonds permanents ou DLMT / fonds permanents. La norme veut : fonds propres = 2x DLMT. Il est préférable que R1 < 50%.

R2	$= \frac{DMLT}{CAF}$	Mesure le nombre d'années que mettrait la CAF à rembourser ses engagements à moyen et à long terme. Satisfaisant : R2 < 3 ans.
-----------	----------------------	---

DLMT : Dettes à Moyen et à Long Terme ; CAF : Capacité d'autofinancement

La liquidité d'une entreprise détermine son aptitude à faire face à ses obligations à court terme. Ces ratios évaluent la capacité de celle-ci à honorer ses engagements à court terme.

Il s'agit de la capacité de l'entreprise à dégager des flux financiers suffisants pour faire face à ses obligations.

Tableau 2.19 : Ratios de liquidité, interprétation et norme

Ratio		Interprétation et norme
R1 Ratio de liquidité générale	$= \frac{\text{actif circulant}}{DCT}$	Mesure les capacités de l'entreprise à transformer en liquide l'actif circulant pour couvrir ses dettes à moins d'un an. Doit être > 1. R1 > 1 : traduit un financement partiel des dettes à court terme par les capitaux permanents.
R2 Ratio de liquidité réduite.	$= \frac{VR + VD}{DCT}$	L'entreprise paye ses dettes en utilisant les créances disponibles. Les dettes à court terme (DCT) sont couvertes sans avoir recours à la vente des stocks. Doit être proche de 1
R3 Ratio de liquidité immédiate	$= \frac{VD}{DCT}$	Renseigne sur les possibilités de couverture des DCT par les valeurs immédiatement liquider sans avoir recours ni aux stocks ni aux créances Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités. Il est peu significatif, s'il est > à 1 => excédent de trésorerie. .

VR : Valeurs Réalisables ; VD : Valeurs disponibles ; DCT : Dette à Court Terme.

3.2.3. Ratios de rentabilité.

La rentabilité d'une entreprise est l'aptitude d'un capital à gagner un bénéfice. Selon le point de vue adopté son calcul diffère.

Cette famille de ratios montre l'aptitude de l'entreprise à gagner des résultats par rapport aux moyens mis en œuvre.

Tableau 2.20 : Ratios de rentabilité, interprétation et norme

Ratio		Interprétation et norme
R1 Rentabilité économique	$= \frac{\text{resultat d'exploitation}}{\text{total actif}}$ $= \frac{\text{excédent brut d'exploitation}}{\text{capitaux permanents}}$	<p>Pour l'entreprise, la rentabilité s'évalue en comparant le montant de l'investissement et celui du résultat dégagé indépendamment du mode de financement.</p>
R2 Rentabilité financière	$= \frac{\text{resultat net}}{\text{fonds propres}}$	<p>Pour les propriétaires (actionnaires ou associés) c'est le résultat net obtenu (après charges financières et impôts) qui doit être comparé au montant des apports.</p> <p>La rentabilité financière vient donc conforter les associés. En effet, plus son taux est élevé, plus les associés présents et futurs sont confiants quant au produit de leur placement.</p> <p>La rentabilité financière peut être améliorée en ayant recours à l'endettement, à condition que le coût des emprunts soit inférieur au taux de rentabilité économique. Il s'agit de l'effet de levier dont la formulation est la suivante.</p>

3.2.4. Ratios d'activité :

Ce type de ratios regroupe les ratios de rentabilité de l'activité et les ratios de répartition de la valeur ajoutée.

Tableau 2.21 : Ratio de rentabilité de l'activité, Interprétation et norme.

Ratio		Interprétation et norme
R1	$= \frac{\text{commerciale}}{\text{CA (HT)}}$	Renseigne sur la part de la marge permettant de couvrir les charges de l'entreprise à l'exception des coûts d'achat des marchandises vendues.
R2	$= \frac{\text{resultat net}}{\text{CA (HT)}}$	La connaissance de R2 est très importante pour une entreprise commerciale où seul le coût d'achat est directement proportionnel aux ventes. Ce ratio apprécie la part du résultat net produit par le chiffre d'affaires.

R3	$= \frac{\text{valeur ajoutée}}{CA (HT)}$ $= \frac{\text{valeurs ajoutée}}{\text{production vendue}}$	<p>Mesure l'importance de la valeur ajoutée par rapport à l'intégralité du chiffre d'affaires ou la production totale.</p> <p>Plus ce ratio est élevé plus le niveau d'intégration de l'entreprise est important. Cela signifie que plus il est proche de 1 moins l'entreprise fait appel aux tiers et inversement.</p>
-----------	---	---

CA (HT) : Chiffre d'Affaire Hors Taxes

Tableau 2.22 : Ratio de répartition de la valeur ajoutée, Interprétation et norme.

Ratio		Interprétation et norme
R1 Revenu 'personnel'	$= \frac{\text{frais du personnel}}{\text{valeur ajoutée}}$	D'après les normes, les charges du personnel ne doivent en aucun cas dépasser la moitié de la valeur ajoutée et doivent diminuer d'année en année.
R2 Revenu 'bailleur de fond'	$= \frac{\text{frais financier}}{\text{valeur ajoutée}}$	La norme des revenus de capitaux empruntés est de 5% devant tendre à s'annuler
R3 Revenu 'Etat'	$= \frac{\text{Impôts et taxes}}{\text{valeur ajoutée}}$	Ce ratio détermine la part de la valeur ajoutée revenant à l'Etat
R4 Revenu 'Entreprise'	$= \frac{CAF}{\text{valeur ajoutée}}$	<p>Cette part représente le reliquat de la valeur ajoutée. En effet, c'est une fois que tous les créanciers privilégiés sont payés (personnel, Etat et prêteurs) que l'entreprise se constitue une rémunération.</p> <p>Si R1 et R2 entraîne une réduction du niveau de R4(Revenu Entreprise). Si cette augmentation arrive à se produire, celle-ci représente pour l'entreprise, une grave situation à examiner de très près.</p>

CAF : Capacité d'Autofinancement.

Conclusion du chapitre 02 :

Chaque entreprise a besoin de réaliser des investissements que soit à LT ou à CT pour divers raisons tel que lorsque il s'agit d'un remplacement équipement défectueux, d'accroître la capacité de production ... (Forget., 2005, p. 11), Les responsabilités de chacune des parties :

- Du côté demandeur de crédit 'Investisseur' : La préparation et l'étude de projet d'investissement impliquent des compétences techniques et stratégiques. Leurs évaluations s'inscrivent dans une démarche stratégique de l'entreprise. Néanmoins un investissement ne peut être réalisé que s'il présente un intérêt certain pour l'entreprise en terme de profit et de rentabilité.
- Du côté 'financement' « Banque » : Pour toute demande de crédit d'investissement, pour prendre la décision finale, le Banquier doit prendre en considération les trois grands principes suivants :
 - La bonne connaissance de l'entreprise (demandeur de crédit) et de son secteur d'activité ;
 - L'examen approfondi des documents comptables et financiers dans une perspective décloisonnée et interactive ;

Pour conclure, à travers ce chapitre, nous avons montré que le processus d'investissement et de financement passe par plusieurs phases en commençant par le choix de l'investissement au choix de financement, de la construction des états financiers et à leur lecture. Au niveau de la prise de décision des outils sont à la disposition de l'entreprise pour décider d'investir et aussi à la portée des établissements bancaires pour décider de l'octroi du projet.

La prise de risque d'un établissement de crédit commence dès l'entrée en relation avec les entreprises et la formulation de besoins de financement. L'attribution d'un crédit ou son rejet est soumise à une analyse financière approfondie et, le plus souvent, à l'accord du comité de crédit de l'établissement sollicité par le client.

Dans le cadre de l'analyse financière, les établissements de crédit s'intéresseront aux bilans et compte de résultats mais aussi aux orientations prises par les dirigeants de

l'entreprise, tout en tenant en considération les informations externes comme la crédibilité de l'entrepris

Chapitre III :

« ANALYSE DU FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT » : ETUDE D'APPLICATION DU CAS - CPA, AGENCE 360.

Introduction du chapitre 01

La banque est un intermédiaire financier entre des agents économiques ayant des excédents de financement et d'autres ayant des besoins de financement. Afin de répondre à ce rôle, la CPA, agence 360 est dotée dans son organigramme d'un service chargé des engagements; à savoir le service crédit. Comme son nom l'indique, le service crédit se charge de l'étude et de l'analyse des demandes des crédits sollicités par sa clientèle, en vue d'arriver à une décision d'acceptation ou de refus. De ce fait, l'organisation de ce service ainsi que la compétence et l'objectivité du banquier jouent un rôle incontestable dans la prise de décision qui convient à chaque demande de crédit. L'étude d'un dossier de crédit nécessite la connaissance de certains éléments liés à l'entreprise qui sollicite l'emprunt. Ces derniers devront figurer dans un dossier de crédit constitué préalablement et qui servira de base à l'étude de la demande afin de permettre de prendre une décision sur la nature des risques à supporter. Les pièces constitutives du dossier doivent permettre au banquier de s'assurer d'abord de la situation juridique de la relation, de faire une analyse financière du projet et enfin de mener une étude sur la structure financière de l'entreprise et de sa capacité de remboursement des crédits sollicités. Après avoir étudié soigneusement le dossier de crédit, le banquier aura à décider du sort réservé à cette demande. (CPA Banque)

Ce chapitre purement applicatif traite le cas du financement d'un projet d'investissement au niveau de la Banque CPA, agence 360. Ce chapitre, dans son début donne une brève présentation du site de notre application à savoir l'historique, les produits offerts par la CPA, les types de crédit, son organisation et autres. Une section est dédiée uniquement à la présentation de l'entreprise voire le projet par l'identification de la relation, l'étude de marché, l'étude technique et autre information nécessaire pour la prise de décision. Nous avons consacré une section uniquement pour l'évaluation à travers des critères normés à savoir des ratios structurés, suivi par une analyse financière nécessaire pour la prise de décision. Ces trois sections sont comme suit :

Section 01 : Présentation de l'établissement d'accueil CPA / Banque.

Section 02 : Présentation de l'entreprise et du projet sollicitant un financement.

Section 03 : Evaluation et analyse financière du projet/ prise de décision.

Section 01 : Présentation de l'établissement d'accueil CPA / Banque.

Cette première section du dernier chapitre aborde une présentation de la banque d'accueil CPA Banque : historique de la banque, les valeurs et les missions de la CPA, l'organisation structurelle de la banque et en finissant par les produit offert par la banque.

1. Historique de la banque Crédit Populaire Algérie

Le CPA est créé en 1966 par l'ordonnance n° 66/366 du 29 décembre, ses statuts ont été arrêtés par l'ordonnance n° 67/78 du 11 Mars 1967. Dans les dispositions générales de ses statuts, le CPA est conçu comme banque générale et universelle. Il est réputé commerçant dans ses relations avec les tiers.

Le CPA a hérité des activités gérées auparavant par les banques populaires (Banque Populaire Commerciale et Industrielle a Alger, Oran, Annaba, Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères, Banque Alger, Société Marseillaise du Crédit et Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB).

En 1985, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL), après cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et de 89 000 comptes clientèle. En 1989, il est érigé en Entreprise Publique Economique (EPE), juridiquement structuré en société par actions. Cette période marque ainsi son engagement sur la voie de la commercialité, fort d'une situation financière saine.

Evolution du capital de la CPA depuis sa création à ce jour (Mai 2020) :

DA

1966	1983	1992	1994	1996	2000	2004	2006	2010
15 millions	800 millions	5,6 milliards	9,31 Milliards	13,6 Milliards	21,6 milliards	25,3 milliards	29,3 Milliards	48 milliards

Evolution du résultat net des exercices : 2016 à 2018

Milliers de DA

2016	2017	2018
26 303 586	32 937 968	40 981 379

2. Stratégies et visions du C.P.A.

A travers son slogan « D'abord et toujours le client :

Les jours et les années s'égrènent, mais la raison d'être d'une banque demeure immuable et sereine : servir son client. Dans le présent comme dans l'avenir, c'est toujours le client qui décidera du chemin. Tous en conviennent: "le client va devenir plus exigeant, plus avisé".

Le client demandera d'avantage de produits et services. Le challenge pour le Crédit Populaire d'Algérie sera d'offrir des produits adaptés à cette demande avec une offre plus personnalisée, notamment à travers des services plus performants certes, mais aussi au profit d'une clientèle mieux segmentée.

S'il est certain que notre clientèle évolue beaucoup plus vite qu'on le pense, il est évident que notre Banque commence déjà à entreprendre des approches adaptées sur des segments spécifiques, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises.

Dans l'avenir le CPA développera d'avantage sa manière d'accompagner la demande de cette clientèle large et diversifiée. Tout cela est vrai, mais l'approche de la clientèle, sera quand même, différente de celle que nous avons aujourd'hui.

Nous devons bâtir des relations très personnalisées avec nos clients. Ainsi nous sommes contraints de repenser notre façon de faire et certainement privilégier d'avantage la proximité avec le client.

Une proximité qui nous rendra tous, à même d'assurer de façon quasi permanente, notre fonction de conseil, d'assistance et une convivialité vraie aussi.

3. Les produits de la CPA

3.1. Epargne et placement

➤ Epargne :

Livret d'Epargne Logement (LEL): C'est un livret destiné à encourager l'épargne orientée vers le financement du logement.

Le titulaire d'un LEL/CPA bénéficie :

- D'un droit au crédit pour l'achat d'un logement neuf ;

- D'une prolongation de la durée de remboursement de cinq ans ;
- De l'application du taux d'intérêt débiteur épargnant sur le crédit.

Livret d'Épargne Banque (LEB) : C'est un compte à vue tenu sur livret. Il est productif d'intérêts au taux en vigueur.

Avantage :

- Constituer un fonds de sécurité pour votre avenir ;
- Gérer vos économies ;
- Votre argent disponible à tout moment ;
- Placer votre argent en lieu sûr ;
- Bénéficier d'intérêts servis à terme échu.

➤ **Produits de placement :**

La Banque met à la disposition de sa clientèle des produits de placement tels que les Bons de caisse (BDC) et les dépôts à terme (DAT).

Le Bon de caisse (BDC) (matérialisé par un titre) il peut revêtir, l'une des formes suivantes :

- Au porteur
- Le dépôt à Terme (DAT) (matérialisé par l'ouverture d'un compte sur la base d'une demande.

Pour une durée minimum de trois (03) mois et un montant de 10.000 DA minimum pour ce genre de placement (BDC, DAT)

3.2. Crédits :

➤ Immobilier :

- Crédit pour l'achat d'un logement neuf
- Crédit Aménagement d'un logement

- Crédit Construction d'une maison individuelle
 - Crédit pour l'achat d'un logement auprès de particuliers
 - Crédit pour l'achat d'un logement à Taux Bonifié
- Professionnels :
- PROLIB : C'est un crédit d'investissement à long et moyen terme destiné au financement de l'achat des équipements, l'achat ou l'aménagement d'un local à usage professionnel, l'achat combiné d'un local et des équipements.
 - PROMED : C'est un crédit d'investissement à moyen et long terme, destiné à l'achat des équipements de la santé et/ou l'aménagement du local, l'achat d'un local à usage professionnel, l'achat combiné du local et des équipements.
- Entreprise :
- Crédit d'investissement ;
 - Crédit d'exploitation ;
 - Crédit promotion immobilière.
- Crédits aidés : Financement des projets : ANSEJ, CNAC et ANGEM.

3.3. Monétique :

Cartes domestiques : Carte CIB classique, Carte CIB Gold, carte Corporate et Corporate+ (pour des comptes : professionnels, grandes entreprises, entités publiques), Service CPA SMS Carte (Ce nouveau service est destiné aux porteurs de cartes CIB et visa, il leur permet de recevoir des SMS).

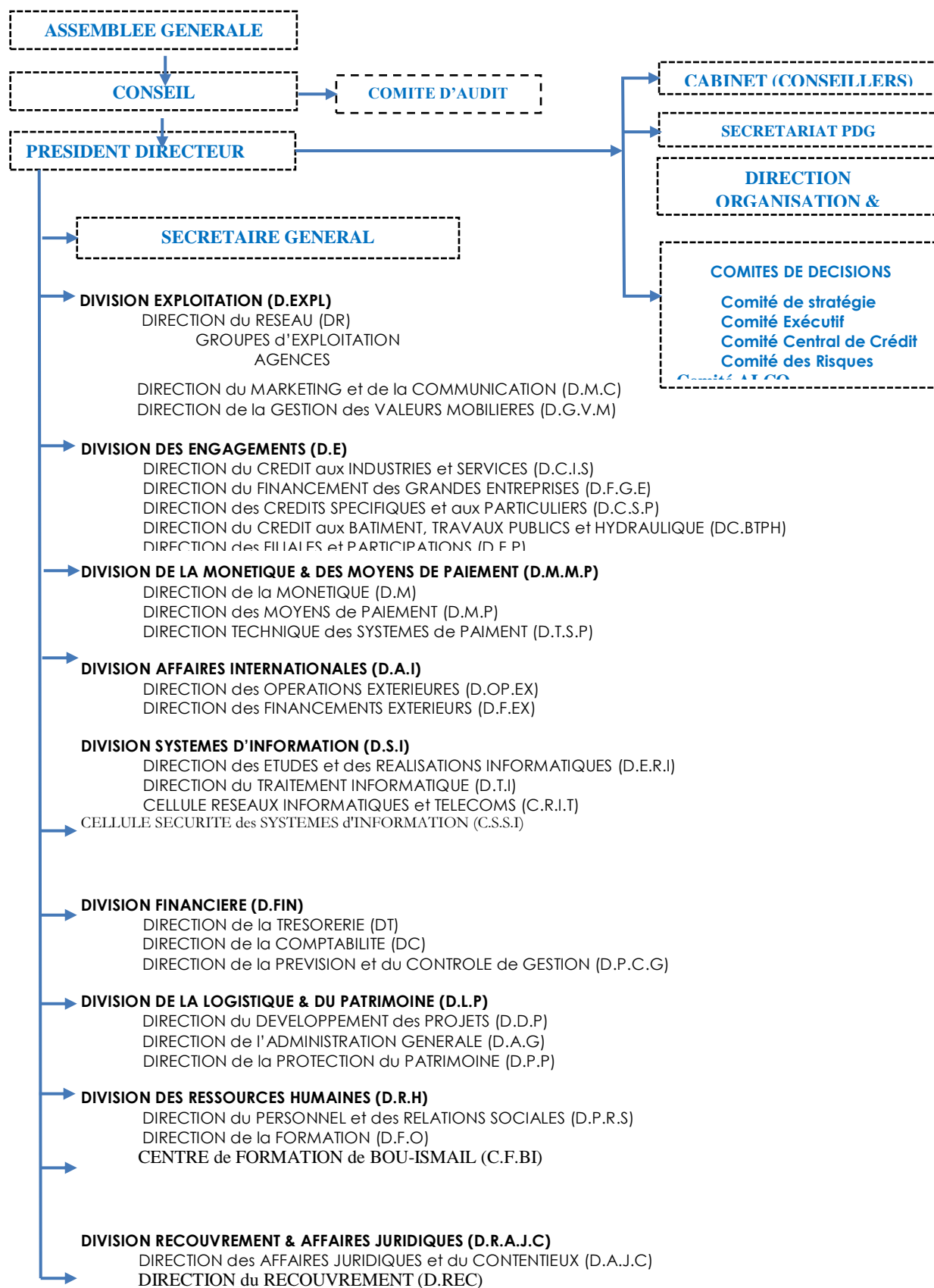
3.4. Cartes internationales : Carte VISA Classique, Carte VIS Gold et Carte El Amane :
Cartes pour retraits et paiement utilisable partout dans le monde.

3.5. Bancassurance : CPA / CAARAMA Assurance : Produits d'assurances en Algérie, assurance voyage MOUSSAFAR.

3.6. E-Banking : Permet de consulter les comptes à distance par : Internet, SMS, Téléphone...

3.7. EDI : Services des ordres de virements par échange de données informatisées (EDI)

4. Organisation structurelle de la CPA banque (Figure 3.1 : Schéma d'organisation)



Section 02 : Présentation de l'entreprise / projet sollicitant un financement.

Cette deuxième section du dernier chapitre aborde une présentation du projet sollicitant un financement : présentation de l'entreprise, du projet ainsi que l'étude techno-économique

1. Identification de la relation.

- Raison social : SARL X.X X
- Activité : Transformation et conservation des fruits et légumes.
- Identifiant client : XXX
- Compte N° : XXX
- Forme juridique : SARL.
- Date de création : XXX 2018.
- Adresse Siège Social : XXX. Batna.
- Adresse de l'unité de production : XXX. Batna.
- Capital social : 400.000,00 DA.

Remarque : Il s'agit d'un dossier concret tiré de la banque CPA lors de notre stage pratique. C'est pourquoi nous sommes tenues au secret professionnel, et c'est ainsi que les dénominations sociales et le nom du promoteur ont été supprimés.

2. Objet de la demande.

Le promoteur sollicite le financement de son projet qui consiste à la mise en place d'une usine de transformation et de conservation de fruits et légumes sous forme de CMT à hauteur de 492.000.000,00 DA sur une durée de 07 ans dont 02 ans de différé couvrant une partie de la construction, l'installation électricité industrielle, les équipements de production, le matériel de manutention, le matériel informatique et les aménagements et installations des réseaux.

Il sollicite aussi un CMT sur une durée de 05 ans couvrant les intérêts intercalaires.

3. Nature du projet.

Le projet objet du crédit d'investissement sollicité consiste en la réalisation d'une usine de transformation et de conditionnement des fruits et légumes 'surgelés'. Pour le démarrage de l'usine, seuls quelques produits de base sont sélectionnés.

- Légumes : Artichaut, Fèves, Haricot vert, Piment et Poivron ;
- Fruits : Pêche, Abricot et Fraise.

4. Moyens humains.

a. Répartition des effectifs par fonction.

L'effectif total de l'entreprise en début d'activité est de 143 éléments répartis comme suit :

➤ Cadre supérieurs : effectif 06 composé de :

Directeur général, Directeur technique, Directeur qualité et environnement, Directeur de l'administration et des finances, Directeur qualité et environnement, Directeur vente et marketing et Directeur des achats et gestion des stocks.

➤ Cadres moyens et exécution : effectif 137 réparties comme suit :

- Direction générale : effectif 13, Choisi selon les compétences et l'expérience.
- Direction technique : effectif 102,
- Direction qualité et environnement : effectif 05,
- Direction de l'administration et des finances : effectif 06,
- Directeur vente et marketing : effectif 06,
- Direction des achats et gestion des stocks : effectif 05.

b. Formation.

Le volet formation consiste à la maîtrise technologique du matériel et le processus de production avec l'assistance étrangère.

- Formation des techniciens de maintenance industrielle des équipements de production ;
- Formation des opérateurs du processus de production ;
- Formation des agents de la structure du laboratoire.

5. Etude de marché :

A l'instar des légumes et fruit, la consommation alimentaire des produits frais surgelés est en pleine expansion en Algérie. Ces produits s'adressent pour le moment à des secteurs spécifiques, tels les restaurants les cantines, les secteurs économiques du sud (SONATRACH et autres), usine de transformation.

En matière de légumes et fruits surgelés, les produits étrangers demeurent les plus prisés par les consommateurs.

Malgré une certaine défiance de la part des consommateurs pour les aliments étrangers, il n'en demeure pas moins que l'agriculture locale Algérienne reste la plus saine (bio) et résiste bien face aux concurrents étrangers.

Dans le domaine de la surcongélation, la consommation large des ménages en produits surgelés ne concerne qu'une minorité et l'ambition des porteurs de projet est vulgariser leurs produits à rassurer les consommateurs de la qualité en gardant toute la composante naturelle.

a. La demande :

En raison de l'absence pertinente sur la consommation des produits surgelés en Algérie, il est difficile de décrire les traits majeurs de de leurs comportements et de leurs habitudes.

La demande en termes de consommation (Restaurant, traiteur, cantines et usines de transformation est de plus en plus croissante.

Le marché des produits surgelés connaît également, à l'instar du marché mondial, une demande croissante et en notes depuis quelques années l'arrivée sur le marché national des produits surgelés tels que les légumes secs, le poisson, les fruits et les légumes.

b. L'offre du marché :

Le marché des légumes et fruits en Algérie est dominé par les importations, depuis la libération du commerce extérieur.

Selon les statistiques, le volume d'importation en fruits et légumes surgelés atteint vingt mille tonnes par an.

La quasi-totalité des produits surgelés sont importés, la production nationale reste insignifiante voire inexistante. En effet, la concurrence locale est relativement marginale.

c. L'approvisionnement :

Les sources d'approvisionnement proviendront de l'agriculture locale saisonnière en relation les fournisseurs nationaux (Fellah, Paysan et coopératives).

d. Le diagnostic du marché (Analyse SWAT):

➤ Diagnostic externe :

- **Les opportunités :** Marché porteur, Bon rapport qualité prix, l'accroissement de la demande nationale, intégration globale, comportement favorable de l'état face aux offres de production nationale.
- **Menaces :** Manque d'information sur le marché Algérien et concurrence des produits importés.

➤ Diagnostic interne :

- **Les forces :** équipement moderne et performant, alliance à des laboratoires de recherche et développement de renommée mondiale pouvant fournir une amélioration continue, production en abondance des fruits et légumes Algériens, investissement de l'entreprise sur des équipements de dernière technologie pouvant faire face à la concurrence, les prix sont accessibles, car provenant d'une production agricole nationale.
- **Les faiblesses :** Une entreprise nouvellement installée, existence de concurrents sur le marché avec des parts importantes.

e. La distribution :

Dans un premier temps, le porteur de projet opte pour une politique de distribution indirecte (grossiste, agents commerciaux, distributeurs, détaillants) elle consiste en la distribution des produits à partir de réseaux de distribution existant déjà.

f. La communication :

Durant les deux premières années, la publicité des produits se fera sur les lieux de vente, de façon permanente par les techniques publicitaires à savoir la promotion des produits sous différentes formes :

- Visuelles : présentoirs frigorifique, colonnes publicitaires, affichages...etc.
- Via les réseaux sociaux.

6. Etude technique.

a. Procédé de production des fruits et légumes.

Le processus suit les étapes suivantes :

Etape 1 : La récolte de fruits et légumes :La récolte s'effectue auprès des partenaires agricoles (Fellah) dans chaque région.

Etape 2 : La réception des produits en usine : La réception s'effectue selon un cahier des charges en suivant les techniques suivantes :

- Analyse des produits ;
- Vérification par calibre, couleur, gout et maturité ;
- Conformité aux exigences spécifiées.

Etape3 : Epierrage : séparation par flux d'eau des produits les plus denses (cailloux, verre...)

Etape 4 : Lavage : Lavage des produits en enlevant la terre, poussière et les contaminations.

Etape 5 : Calibrage et coupe : Les produits sont calibrés et coupés par un système spécifique.

Etape 6 : Blanchiment : réduction des enzymes, s'effectue à l'eau chaude et la vapeur.

Etape 7 : Surgélation : Pour maintenir la qualité, la température des produits est rapidement diminuée (-18°C), puis stockés à la même température dans des containers.

Etape 8 : Pesage et ensachage : Le produit est dosé et mis en sachet ou en boites en carton, suivi de l'opération d'étiquetage.

Etape 9 : Contrôle de qualité : pratiquement à chaque étape sont effectués des contrôle, essentiellement pour la température, coté bactériologique et poids.

Etape 10 : Conditionnement : Les produits ensachés sont emballés dans des cartons et stockés à une température de -18°C.

Etape 11 : Expédition en camion frigorifique jusqu'au point de vente.

b. Matériels.

- Outils de production : L'outil de production est composé de :
 - D'un atelier processus de fabrication. C'est un système automatisé de fabrication sans contact manuel du produit pour l'élimination des sources de contamination.
 - D'un pôle de conditionnement pouvant stocker 500 tonnes de produits finis pour une durée de 03 mois.
 - Le laboratoire qualité garant de la bonne marche et du respect des spécifications. Il s'agit du contrôle depuis la réception des matières premières jusqu'aux produits finis.
 - D'un atelier de productions des énergies utilitaires à savoir : équipements d'électricité, chaudière, équipement d'air comprimé, équipement de stockage et distribution d'eau...
- Matériel de manutention : chariots élévateurs et autres.
- Matériel de bureautique et d'informatique.

c. Capacité de production.

La ligne de production choisie à une capacité théorique de production de 2,5 tonnes par heure.

Selon les aléas que peut rencontrer l'entreprise au démarrage, la production prévisionnelle (capacité pratique) annuelle s'accroît avec le temps :

- 60% pour la 1ère année ;
- 80 % pour la 2ème année ;
- 85% pour la 3ème année ;
- 88% pour la 4ème année.

Tableau 3.1 : Production prévisionnelle annuelles du projet.

Désignation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Heures produites	346	346	346	346	346	346	346
Capacité théorique en Kg production	6 228 000	6 228 000	6 228 000	6 228 000	6 228 000	6 228 000	6 228 000
Taux horaire (pannes, congé...)	40%	20%	15%	12%	12%	12%	12%
Capacité pratique	3 736 800	4 982 400	5 293 800	5 480 640	5 480 640	5 480 640	5 480 640
Nombre de Mois	12	12	12	12	12	12	12
Capacité pratique / Mois	311 400	415 200	441 150	456 720	456 720	456 720	456 720
Manque à produire KG	2 491 200	1 245 600	934 200	747 360	747 360	747 360	747 0

Source : Documents interne de la banque CPA agence 360. Dossier promoteur.

7. Le coût de financement du projet.

Le cout du projet est estimé à 671 millions DA dont 209 millions DA représente l'autofinancement de l'entreprise et comprenant :

- Terrain évalué à 122,5 millions DA,
- Construction de l'usine en charpente métallique estimée à 79,7 millions DA,
- Matériels informatique estimé à 6 millions DA. Valeurs incorporelles estimées à 7 millions DA, concernant l'acquisition de logiciel de gestion et des frais d'études,

La part sollicité pour un financement bancaire est de 463 millions, représentant 69 % du cout global du projet et représente les éléments suivants :

- Construction de bâtiment administratif estimé à 45,8 millions DA,
- Transformateur et installation électrique industrielle estimés à 36,7 millions DA,
- Valeurs incorporelles estimées à 7 millions DA, concernant l'acquisition de logiciel de gestion et des frais d'études,
- Equipements de production à importer, estimés à 339,3 millions DA concernant l'atelier composé d'une chaîne de production et de conditionnement.
- Matériel de manutention (chariots élévateurs) estimé à 13,1 millions DA,
- Mobilier et matériel informatique estimé à 6,4 millions DA, concerne le matériel de réseau,
- Installations et aménagements estimés à 21 millions DA,
- Divers aménagements et installations estimés à 37,3 millions DA, concernent le génie civil divers réseaux (air comprimé, eau, vapeur, assainissement, téléphone, télésurveillance.

8. La structure de financement des investissements :

Globalement la structure de financement des investissements est répartie comme suit :

- Apport en fonds propres : 209 347 900 DA, représentant 31 %
- Crédit bancaire (CMT) : 462 583 004 DA, représentant 69 %.

Une part de financement du projet est souhaitée sous forme de crédit externe en Euro, substitué par un CMT dinars, remboursable sur 7 ans dont deux années de différés de remboursement.

La demande de concours externe atteindra 48 % du total de l'acquisition DA TTC :

Tableau 3.2 : Financement des investissements du projet

'Taux de change (CV/DA) : 140,00'

DESIGNATION	ACQUISITION				AUTO FINAN-T	CMT
	DINARDS	EURO	CV/DA	TOTAL DA		
Terrain en concession	122 500 000	0	0	122 500 000	122 500 000	0
Construction usine charpente métallique GO – CES	79 797 900	0	0	79 797 900	79 797 900	0
Construction bloc ADM – GO – CES – Réseaux	45 844 750	0	0	45 844 750		45 844 750
Poste transfo et électricité industrielle	36 746 600	0	0	36 746 600		36 746 600

Valeurs incorporelles	7 050 000	0	0	7 050 000	7 050 000	0
Équipement de production	17 213 200	2 301 290	322 180 600	339 393 800		339 393 800
matériel de manutention	13 148 354	0	0	13 148 354		13 148 354
Mobilier et matériel bureau et informatique	6 447 900	0	0	6 447 900		6 447 900
Installations et aménagements.	21 001 600	0	0	21 001 600		21 001 600
Total	349 750 304	2 301 290	322 180 600	671 930 904	209 347 900	462 583 004
Pourcentage	52%	0%	48 %	100%	31 %	69 %

Source : Documents interne de la banque CPA agence 360. Dossier promoteur.

➤ **Financement des intérêts intercalaires :**

Ce sont les intérêts découlant du crédit investissement (CMT) durant les deux premières années (années de différés) et devant se transformer en CMT supplémentaire à permettre à l'entreprise de ne pas déboursier les intérêts durant la phase préliminaire d'installation de l'usine.

ANNEES	INTERET
N	12 915 381,50
N+1	12 915 381,50
TOTAL	25 830 763,00

Tableau 3.3 : Masse salariale prévisionnelle.

DIRECTION	Effectif	Salaire Mois	Année						
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
MASSE SALARIALE	143	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000

Source : Documents interne de la banque CPA agence 360. Dossier promoteur.

Tableau 3.4 : Tableau de remboursement / Crédits : 462 583 004.DA

Taux d'intérêts : 6%.

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours	462 583 004	462 583 004	462 583 004	370 066 403	277 549 802	185 033 201	92 516 600
Principale	/	/	92 516 600	92 516 600	92 516 600	92 516 600	92 516 600
Intérêts intercalaire	12 915 381	12 915 381	12 915 381	10 332 305	7 749 228	5 166 152	2 583 076
Annuité 1	2 915 381	12 915 381	105 431 982	102 848 906	100 265 829	97 682 753	95 099 677

Source : établi par nos soins à partir dossier promoteur. CPA agence 360, dossier promoteur.

Tableau 3.5 : Tableau de remboursement / Crédit Intercalaires : 25 830 763 DA

Taux d'intérêts bonifié : 6%.

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2025
Encours	25 830 763	20 664 610	15 498 457	10 332 305	5 166 152
Principale	5 166 152	5 166 152	5 166 152	5 166 152	5 166 152
Intérêts intercalaires	1 549 845	1 239 876	929 907	619 938	309 969
Annuité 1	6 715 998	6 406 029	6 096 060	5 786 090	5 476 121

Source : établi par nos soins à partir dossier promoteur. CPA agence 306, dossier promoteur.

Tableau 3.6 : Tableau des comptes de résultats.

DESIGNATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ventes et produits annexes	430 585 000	555 610 000	589 040 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000
I - PRODUCTION DE L'EXERCICE	430 585 000	555 610 000	589 040 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000
Achats consommés	128 849 758	161 345 546	169 723 637	174 447 276	174 447 276	174 447 276	174 447 276
Services extérieurs et autres consommations	32 160 000	32 160 000	32 160 000	32 160 000	32 160 000	32 160 000	32 160 000

Chapitre III : ANALYSE DU FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT: ÉTUDE
D'APPLICATION DU CAS - CPA, AGENCE 360.

II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE	161 009 758	193 505 546	201 883 637	206 607 276	206 607 276	206 607 276	206 607 276
III - VALEUR AJOUTÉE D'EXPLOITATION (I - II)	269 575 242	362 104 454	387 156 363	399 477 724	399 477 724	399 477 724	399 477 724
Charges de personnel	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000	72 576 000
Impôts, taxes et versements assimilés	6 587 951	8 500 833	9 012 312	9 273 101	9 273 101	9 273 101	9 273 101
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	190 411 291	281 027 621	305 568 051	317 628 623	317 628 623	317 628 623	317 628 623
Autres produits opérationnels	/	/	/	/	/	/	/
Autres charges opérationnelles	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	49 290 378	49 290 378	49 290 378	49 290 378	49 290 378	49 290 378	49 290 378
Reprise sur pertes de valeur et provisions	/	/	/	/	/	/	/
V - RESULTAT OPERATIONNEL	135 720 913	226 337 243	250 877 673	262 938 245	435 641 048	262 938 245	262 938 245
Produits financiers	/	/	/	/	/	/	/
Charges financières	13 677 926	13 715 235	12 428 061	10 260 914	7 380 191	4 513 939	1 618 747
VI - RESULTAT FINANCIER	-13 677 926	-13 715 235	-12 428 061	-10 260 914	-7 380 191	-4 513 939	-1 618 747
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)	122 042 987	212 622 008	238 449 612	252 677 331	255 558 054	258 424 306	261 319 498
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	/	/	/	/	/	49100618	49650705
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	430 585 000	555 610 000	589 040 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	308 542 012	342 987 992	350 590 388	353 407 668	350 526 946	396 761 311	394 416 206
VIII - RESULTAT NET DES	122 042 988	212 622 008	238 449 612	252 677 332	255 558 054	209 323 689	211 668 794

ACTIVITES ORDINAIRES							
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 042 988	212 622 008	238 449 612	252 677 332	255 558 054	209 323 689	211 668 794
CASH FLOW	171 333 366	261 912 386	287 739 990	301 967 710	304 848 432	258 614 067	260 959 172

Source : Documents interne de la banque CPA agence 360. Dossier promoteur.

Bilans prévisionnels :

Les bilans prévisionnels des exercices représentent les différentes phases d'exploitation de l'activité et leurs évolutions ainsi que les ressources d'autofinancement relevant de la construction de l'usine en charpente métallique.

Durant le deuxième trimestre de la première année (N), l'entreprise compte entamer la phase préliminaire par le recrutement du personnel spécialisé.

Le bilan affiche un résultat bénéficiaire faible durant la première année, une amélioration conséquente durant la deuxième année et ce n'est qu'à partir de la troisième année que l'activité entre dans la phase de rentabilité et va en cadence en évolution pour devenir constant durant les trois dernières années. On remarque que les résultats des deux dernières années sont en diminution et ce pour l'application de l'impôt sur bénéfice après 5 ans d'exonération.

Tableau 3.7 : Bilans prévisionnels sur sept ans

ELEMENTS ACTIF	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Immobilisation	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667
Dotations aux amortissements	49 290 378	98 580 756	147 871 134	197 161 511	246 451 889	295 742 267	345 032 645
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667	697 761 667
ACTIF COURANT							
Stocks et encours	/	/	/	/	/	/	/
Clients	232 303 424	149 400 000	158 760 000	164 160 000	164 160 000	164 160 000	82 080 000

Chapitre III : ANALYSE DU FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT: ÉTUDE
D'APPLICATION DU CAS - CPA, AGENCE 360.

Disponibilités et assimilés	/	202 430 362	383 199 203	582 125 469	788 035 324	999 323 079	1 241 339 984
Trésorerie	/	202 430 362	383 199 203	582 125 469	788 035 324	999 323 079	1 241 339 984
TOTAL ACTIF COURANT	232 303 424	351 830 362	541 959 203	746 285 469	952 195 324	1 163 483 079	1 323 419 984
TOTAL ACTIF BRUT	930 065 091	1 049 592 029	1 239 720 870	1 444 047 136	1 649 956 991	1 861 244 746	2 021 181 651
AMORTISSEMENTS	49 290 378	98 580 756	147 871 134	197 161 511	246 451 889	295 742 267	345 032 645
TOTAL ACTIF NET	880 774 713	951 011 273	1 091 849 736	1 246 885 625	1 403 505 102	1 565 502 479	1 676 149 006

ELEMENTS PASSIF	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAPITAUX PROPRES							
Capital social	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Résultat net (Résultat net part du groupe) (1)	122 042 988	212 622 008	238 449 612	252 677 332	255 558 054	209 323 689	211 668 794
Autres capitaux propres Report à nouveau	/	122 042 988	334 664 996	573 114 608	825 791 940	1 081 349 995	1 290 673 683
TOTAL CAPITAUX PROPRES	122 442 988	335 064 996	573 514 608	826 191 940	1 081 749 994	1 291 073 683	1 502 742 477
PASSIFS NON COURANTS							
Emprunts et dettes financières	697 761 667	610 913 767	513 231 014	415 548 260	317 865 507	220 182 753	122 500 000
Dettes à long et moyen terme							
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	697 761 667	610 913 767	513 231 014	415 548 260	317 865 507	220 182 753	122 500 000
PASSIFS COURANTS							
Fournisseurs et comptes rattachés (autres dettes)	3 889 600	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
Dettes à CT							

Chapitre III : *ANALYSE DU FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT: ÉTUDE D'APPLICATION DU CAS - CPA, AGENCE 360.*

Trésorerie Passive (dette financière)	56 680 458	/	/	/	/	/	/
TOTAL PASSIFS COURANTS	60 570 058	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
TOTAL GENERAL PASSIF	880 774 713	951 011 273	1 091 849 736	1 246 885 624	1 403 505 101	1 565 502 478	1 676 149 006

Source : Documents interne de la banque CPA agence 360. Dossier promoteur.

Section 03 : Analyse du financement d'un projet d'investissement : étude d'application du cas - CPA, agence 360

Après avoir donné un aperçu théorique sur notre thématique, on va tenter d'appliquer les connaissances acquises à travers cette dernière section afin d'évaluer et analyser le projet de l'entreprise X.

1. Evaluation et analyse par l'équilibre :

Afin de mesurer l'équilibre financier entre l'actif et le passif et en respectant la règle de la liquidité de l'actif et de l'exigibilité du passif et en vue de mesurer l'indice de solvabilité ou le risque de cessation de paiement de la société, le fond de roulement, le besoin en fond de roulement et la trésorerie sont calculés pour apprécier l'équilibre financier de l'entreprise ainsi que sa marge de sécurité.

Tableau 3.8 : Évaluation et analyse par l'équilibre.

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capitaux Permanents	820 204 655	945 978 763	1 086 745 622	1 241 740 200	1 399 615 501	1 511 256 436	1 625 242 477
Net Actif Immobilisé	648 471 289	599 180 911	549 890 533	500 600 156	451 309 778	402 019 400	352 729 022
Fond de Roulement (Haut du bilan)	171 733 366	346 797 852	536 855 089	741 140 044	948 305 723	1 109 237 036	1 272 51 455
Actif circulant	232 303 424	351 830 362	541 959 203	746 285 469	952 195 324	1 163 483 079	1 323 419 984
Dettes à court terme	60 570 058	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
Fond de Roulement (bas du bilan)	171 733 366	346 797 852	536 855 089	741 140 045	948 305 724	1 109 237 037	1 272 513 455
Valeurs Réalisables (Actif Circulant)	232 303 424	149 400 000	158 760 000	164 160 000	164 160 000	164 160 000	82 080 000
DCT (hors dettes financières)	3 889 600	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
Besoin Fond Roulement	228 413 824	144 367 490	153 655 886	159 014 576	160 270 400	109 913 958	31 173 471
Valeurs Disponibles (Trésorerie)	0	202 430 362	383 199 203	582 125 469	788 035 324	999 323 079	1 241 339 984
Dettes Financières	56 680 458	0	0	0	0	0	0
TRESORERIE	-56 680 458	202 430 362	383 199 203	582 125 469	788 035 324	999 323 079	1 241 339 984

Source : établi par nos soins à partir du dossier promoteur. CPA banque, Agence 360.

ANALYSE :

➤ **Fond de roulement :**

L'entreprise dispose d'un fond de roulement **FR** suffisant pour financer ses immobilisations et elle dégager un excédent de capitaux à long terme qui peut financer son actif à court terme, l'entreprise dispose aussi d'une marge de sécurité pour faire face aux éventuels problèmes de réalisation de l'actif circulant.

Le fond de roulement est en constante évolution d'une année à une autre, ce qui est confirmé par l'augmentation des capitaux propres.

➤ **Besoin en fond de roulement:**

Le besoin en fonds de roulement **BFR** de l'entreprise X montre l'autonomie financière à court terme vu que l'entreprise peut financer ses charges sans qu'elle ait besoin d'encaisser ses clients en même temps.

➤ **Trésorerie :**

Durant la première année, la trésorerie est négative et ce à cause des créances clients qui représentent 04 mois de crédit, afin de faire connaître le produit sur le marché, et aussi à cause de la faiblesse de production. Au fil des autres années la trésorerie devient positive et augmente d'une année à une autre. Dans ce cas, Le BFR est entièrement financé par des capitaux permanents. Leur importance permet de dégager des liquidités.

2. Évaluation et analyse par les ratios.

2.1. Ratios de liquidités :

Ces ratios sont calculés pour but de juger si la société a des capacités pour dégager des flux financiers suffisants pour faire face à ses obligations, les résultats se présentent dans le tableau 3.9 suivant :

Tableau 3.9 : Evaluation des ratios de liquidité.

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Actif Circulant	232 303 424	149 400 000	158 760 000	164 160 000	164 160 000	164 160 000	82 080 000
Dettes à court terme	60 570 058	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
LIQUIDITE GENERALE	3,8352	29,6869	31,1043	31,9040	42,2048	3,0262	1,6123
Valeurs réalisables et disponibles	232 303 424	351 830 362	541 959 203	746 285 469	952 195 324	1 163 483 079	1 323 419 984
Dettes à court terme	60 570 058	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
LIQUIDITE REDUITE	3,8352	69,9115	106,1808	145,0386	244,8054	21,4482	25,9970
Valeurs Disponibles	0	202 430 362	383 199 203	582 125 469	788 035 324	999 323 079	1 241 339 984
Dettes à court terme	60 570 058	5 032 510	5 104 114	5 145 424	3 889 600	54 246 042	50 906 529
LIQUIDITE IMMEDIATE	0	40,224	75,076	113,134	202,600	18,422	24,384

Source : établi par nos soins à partir de la documentation interne de la banque CPA agence 360.

ANALYSE :

Avec l'absence de la rubrique stock et encours le ratio de la liquidité générale est égale à celle de la liquidité réduite on va analyser un seul ratio et la même analyse s'applique à l'autre ratio

Le ratio de liquidité générale :

L'entreprise X a une capacité à honorer ses dettes financières à court terme par ces créances et sa trésorerie (vue que les stocks et encours sont nulles) donc on peut dire que l'entreprise est solvable, ceci s'explique par : durant les 7 ans le ratio de liquidité générale est toujours supérieur à 1

On remarque aussi que ce ratio croit considérablement de l'année 2020 à l'année 2021, cela est dû causer par la trésorerie passive présente sur l'année N.

Aussi une autre soute de l'année 2024 à l'année 2025 a couse d'une augmentation remarquable dans la rubrique de de fournisseur et compte rattaché.

Le ratio de liquidité Immédiate :

Les disponibilités pour une entreprise est représenté par la caisse et la banque offre à l'entreprise la possibilité de payée ces dette immédiatement comparé à la créance client au l'entreprise est liée à la solvabilité du client aussi à ces capacité de payée l'entreprise dans un délai

Dans notre cas l'entreprise a la capacité de payer ces dettes à court terme immédiatement sans délai, car elle peut payer ces dettes à court terme uniquement par ces disponibilités sans recours aux créances

2.2. Ratios de structure :

Afin d'apprécier le niveau d'endettement de la société et sa capacité financière à faire face à ses obligations pour honorer ses engagements, Les ratios de structure sont calculés pour mesurer l'indépendance vis-à-vis des tiers, les résultats du calcul de ces ratios sont donnés au tableau ci-après :

Tableau 3.10 : Evaluation des rations de structure.

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capitaux Propres	122 442 988	335 064 996	573 514 608	826 191 940	1 081 749 994	1 291 073 683	1 502 742 477
Total des Dettes	758 331 725	615 946 277	518 335 128	420 693 684	321 755 107	274 428 795	173 406 529
autonomie financière	0,1614	0,5439	1,1064	1,9638	3,3620	4,7045	8,6660
Total Actif	880 774 713	951 011 273	1 091 849 736	1 246 885 624	1 403 505 101	1 565 502 478	1 676 149 006
Total des Dettes	758 331 725	615 946 277	518 335 128	420 693 684	321 755 107	274 428 795	173 406 529
Solvabilité générale	1,1614	1,5439	2,1064	2,9638	4,3620	5,7045	9,6660
Dettes Financières	697 761 667	610 913 767	513 231 014	415 548 260	317 865 507	220 182 753	122 500 000
Capacité d'autofinancement	171 333 366	261 912 386	287 739 990	301 967 710	304 848 432	258 614 067	260 959 172
Capacité de remboursement	4,0725	2,3325	1,7836	1,3761	1,0427	0,8513	0,4694

Autofinancement	171 333 366	261 912 386	287 739 990	301 967 710	304 848 432	258 614 067	260 959 172
Valeur Ajoutée	269 575 242	362 104 454	387 156 363	399 477 724	572 180 527	399 477 724	399 477 724
Répartition de la valeur ajoutée	0,6355	0,7233	0,7432	0,7559	0,5327	0,6473	0,6532
Total des Dettes	758 331 725	615 946 277	518 335 128	420 693 684	321 755 107	274 428 795	173 406 529
Total Passif	880 774 713	951 011 273	1 091 849 736	1 246 885 624	1 403 505 101	1 565 502 478	1 676 149 006
Endettement	0,8609	0,6476	0,4747	0,3373	0,2292	0,1752	0,1034
Capitaux Propres	122 442 988	335 064 996	573 514 608	826 191 940	1 081 749 994	1 291 073 683	1 502 742 477
Dettes à long terme	697 761 667	610 913 767	513 231 014	415 548 260	317 865 507	220 182 753	122 500 000
Total Passif	880 774 713	951 011 273	1 091 849 736	1 246 885 624	1 403 505 101	1 565 502 478	1 676 149 006
Structure interne d'endettement	0,9312	0,9947	0,9953	0,9958	0,9972	0,9653	0,9696

Source : établi par nos soins à partir de la documentation interne de la CPA / agence 360.

ANALYSE DES RATIENS

Autonomie financière :

Le ratio augmente d'une année à une autre vu que les capitaux propres augmentent et les dettes baissent.

Pour les capitaux propres l'augmentation est due à cause du report à nouveaux ainsi que le résultat de chaque année

Si on parle des dettes, on parle automatiquement de l'emprunt (CMT) car le CMT représente 92% de la totalité des dettes pour la première année et vis versa pour les autres années.

Donc la diminution des dettes est causée par la diminution de l'emprunt, car l'entreprise rembourse chaque année une partie de ces dettes

Vu que le ratio se croit d'une année à une autre, et qu'il soit supérieur à 1 au bout de 2 ans. Cela signifie que les capitaux propres de la société sont plus importants que les dettes financières. La société peut donc couvrir ses emprunts bancaires avec ses capitaux propres.

Solvabilité générale :

ce ratio croit d'une année à une autre avec l'augmentation des actifs et la diminution des dettes (la diminution est expliquée déjà).

Ce ratio est toujours supérieur à 1 quel que soit la situation de l'entreprise car le totale des actifs est toujours supérieur à l'ensemble des dettes mais le but de l'analyse de ce ratio est de voir la position des dettes par rapport à l'ensemble des actifs.

Cette entreprise est dans une position favorable car en analysant le ratio on peut dire que l'entreprise est solvable vu que le ratio augment d'une année à une autre.

Capacité de remboursement :

Le ratio de capacité de remboursement mesure le temps nécessaire pour rembourser les dettes financières (emprunt + trésorerie passive). C'est le rapport entre les ressources externes de financement et la capacité d'autofinancement, ce ratio doit avoir une valeur inférieure à 4.

Pour la première année, ce ratio est égale à 4.4 Cela signifie qu'il faut consacrer intégralement 4 ans et quelques mois de CAF pour rembourser les dettes financières vu qu'il existe une trésorerie passive pour la première année et qui va disparaître pour les autres années, ce ratio va se diminuer d'une année à une autre, ceci est causé par la trésorerie passive qui va disparaître dans la 2^{ème} année, par l'augmentation de la capacité d'autofinancement qui augmente d'une année à une autre et par les dettes financières qui diminuent.

On peut dire que dans notre cas, Il existe une relation inversement proportionnelle entre le ratio et la CAF causé par une augmentation du résultat de l'entreprise d'une année à une autre, ainsi qu'une relation proportionnelle entre le ratio et les dettes financières.

Répartition de la valeur ajoutée :

Ce ratio représente la part de la VA revenant à l'entreprise elle-même, bien sur la VA est répartie entre les différents acteurs : l'état, les salariés, les prêteurs, l'entreprise elle-même.

On va s'intéresser dans cette analyse de la proportion de la valeur ajoutée attribué à l'entreprise et qui est observé par sa CAF.

La valeur ajoutée attribué à l'entreprise dans les 7 ans est entre 53% et 75% c'est-à-dire que la majorité de la VA est attribuer à l'entreprise.

Prenant par exemple la valeur ajoutée revenant à l'état pour l'année N est de 2.4 %, celle de la banque est de 5.07% et Charge personnelle est de 27 %.

Endettement :

Généralement représenté par un pourcentage, ce ratio représente les dettes par rapport à la totalité du passif dans un an. On analysant ce ratio, on va sortir par un même résultat de celui du ratio Autonomie financière

Étant donné que la création de l'entreprise s'est basée presque sur les recours à un emprunt bancaire qui représente 69% de la totalité des ressources, l'entreprise rembourse chaque année une partie de cet emprunt. Et vu que la dette diminue d'une année à une autre avec l'augmentation des Capitaux propre et la diminution des emprunts, le passif de l'entreprise croît

On analysant ce ratio, l'entreprise X se trouve dans une situation favorable vu que le pourcentage que représente la dette par rapport à l'ensemble des ressources de l'entreprise se diminue, et donc le passif est représenté par des ressources stables comme capitaux propres en premier degré au lieu que les dettes.

Structure interne d'endettement :

La structure du passif est composée en quasi-totalité par les capitaux propres et les dettes à long terme (CMT) avec un pourcentage de 92% à 99%.

2.3. Ratios de rentabilité :

Tableau 3.11 : Evaluation des ratios de rentabilité.

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat Net	122 042 988	212 622 008	238 449 612	252 677 332	255 558 054	209 323 689	211 668 794
Capitaux Propres	122 442 988	335 064 996	573 514 608	826 191 940	1 081 749 994	1 291 073 683	1 502 742 477
Rentabilité financière	99,67%	63,46%	41,58%	30,58%	23,62%	16,21%	14,09%
Excédent Brut d'exploitation	190 411 291	281 027 621	305 568 051	317 628 623	317 628 623	317 628 623	317 628 623
Capitaux Permanents	820 204 655	945 978 763	1 086 745 622	1 241 740 200	1 399 615 501	1 511 256 436	1 625 242 477
Rentabilité économique	23,22%	29,71%	28,12%	25,58%	22,69%	21,02%	19,54%
Résultat Net	122 042 988	212 622 008	238 449 612	252 677 332	255 558 054	209 323 689	211 668 794
Production de l'exercice	430 585 000	555 610 000	589 040 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000
Rentabilité commerciale	28,34%	38,27%	40,48%	41,69%	42,17%	34,54%	34,92%
Excédent Brut d'exploitation	190 411 291	281 027 621	305 568 051	317 628 623	317 628 623	317 628 623	317 628 623
Chiffre d'affaires	430 585 000	555 610 000	589 040 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000
Taux de marge brute	44,22%	50,58%	51,88%	52,41%	52,41%	52,41%	52,41%
Résultat Net	122 042 988	212 622 008	238 449 612	252 677 332	255 558 054	209 323 689	211 668 794
Chiffre d'affaires	430 585 000	555 610 000	589 040 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000	606 085 000
Taux de marge nette	28,34%	38,27%	40,48%	41,69%	42,17%	34,54%	34,92%

Source : établi par nos soins à partir de la documentation interne de la CPA / agence 360.

ANALYSE :

Rentabilité financière :

C'est la capacité des capitaux propre à générer du bénéfice.

La rentabilité financière diminue d'une année à une autre vu que la CP augmente avec un taux supérieure à celle que le résultat augment avec.

Rentabilité Economique :

La capacité d'un investissement a générée de bénéfice, donc le capital investi (capitaux propre + empreint) dégage 23.22% du résultat d'exploitation, cela est pour la première année et qui va augmenter d'une année à une autre.

Rentabilité Commerciale : ou la rentabilité d'exploitation

C'est la capacité du CA a généré du bénéfice ; donc Chaque 1 dinar de CA généré 0.44 dinar comme bénéfice.

Ce ratio augmente d'une année à une autre et ceci montre que la rentabilité du CA est toujours positive de 1 et de deux-elle généré plus de bénéfice d'une année à une autre.

2.4. Ratios de l'activité :

Les calculs des ratios liés à l'activité permettent de mesurer les taux de croissance de la société, l'évolution des performances réalisées, la création des richesses et leurs intégration dans les processus de production ainsi que les parts de ces richesses à rémunérer aussi bien le capital investi que l'effort de travail des salariés.

Figure 3.12 : Evaluation des ratios d'activité

Rubriques	2026	2020
Chiffre d'affairesN+6		606 085 000
Chiffre d'affaires N		430 585 000
Taux de croissance		
CA (HT)		40,76%

Marge Commerciale	431 637 724	301 735 242
Chiffre d'affaires HT	606 085 000	430 585 000
Taux de marge commerciale	71,22%	70,08%
Valeur Ajoutée N+6	399 477 724,00	
Valeur Ajoutée N	269 575 242,00	
Taux de croissance VA	48,19%	
Valeur Ajoutée	399 477 724	269 575 242
Chiffre d'affaires HT	606 085 000	430 585 000
Taux d'intégration	65,91%	62,61%
Charges du Personnel	72 576 000	72 576 000
Valeur Ajoutée	399 477 724	269 575 242
Partage du facteur de travail	18,17%	26,92%
Excédent B d'exp	317 628 623	190 411 291
Valeur Ajoutée	399 477 724	269 575 242
Partage du facteur capital	79,51%	70,63%

Source : établi par nos soins à partir de la documentation interne de la CPA / agence 360.

ANALYSE :

Bien que le chiffre d'affaires de l'exercice a évolué d'une façon significative dans 6 ans une augmentation près de 41% par rapport à la première année.

La marge commercial a augmenté avec 43 %, soit plus grande de 3 point par rapport a l'augmentation du chiffre d'affaire. Cette augmentation de 3 point est causé par l'augmentation des achats consommés qui est de 35%, une augmentation moins que celle du chiffre d'affaire.

La valeur ajoutée a augmenté de 48% dans 6 ans, une augmentation avec des taux décroissant jusque au 4^{ème} année ensuite fixe pour les autres années.

La valeur ajoutée représente 62% du chiffre d'affaire dans l'année 2020, ainsi qu'elle représente 66% du CH dans l'année 2026.

Le rapport entre la VA et le CA dégage une augmentation de 4 point entre l'année 2020 et 2026 cette augmentation est due parce que la VA croit plus vite de celle du CA entre l'année N et N+6.

La richesse créée a permis de rémunérer les facteurs de production /d'exploitation à hauteur de 27 % en 2020 pour passer à près de 18 % en 2026 soit une perte de 10 points et l'excédent brut d'exploitation qui rémunérait le capital à hauteur de 71 % en 2020 est passé à près de 80% en 2026.

Conclusion du chapitre 3 :

À la fin de cette étude, nous précisons que le sort du client est entre ses mains, c'est son dossier qui détermine la décision de la banque, ce dossier a rempli tous les conditions comptables, fiscale, ainsi les ratios calculer sur la base du compte de résultat et du bilan prévisionnelle sur 7 ans ont été sur la norme, donc il y'a aucun raison de refuser la demande de financement. Nous avons déduit que l'analyse de l'étude technico-économique est basée sur la validation de la faisabilité technique du projet et sa viabilité économique. Nous rappelons aussi que le dossier administratif juridique n'est pas moins important que l'étude technico-économique. Pour conclure, ce chapitre a fait l'objet d'une étude d'un cas réel qui a permis de pratiquer et donner l'exemple du processus de suivi par la banque lors de l'étude du financement.

De façon générale et en analysant le bilan et le compte de résultat prévisionnelles sur les 7 ans par la méthode de l'équilibre et par la méthode des ratios ainsi par l'étude des garantie proposer la CPA se trouve dans l'obligation d'accorder le crédit sollicité vu que l'analyse a conclu que l'entreprise est sur les normes.

Conclusion Générale

Nous arrivons à la fin de notre travail qui a été consacré pour étudier et traiter un concept très important au sein d'une entreprise, le financement d'un projet d'investissement ainsi les méthodes d'évaluation et d'analyse de ce dernier.

Le travail a été scindé sur trois chapitres. Dans le premier (partie théorique) on a abordé des généralités sur le financement et la décision d'investissement celui-ci a permis de relever que l'entreprise dispose de diverses sources de financement lui permettant de faire face à ses besoins permanents de capitaux « **ce qui confirme la première hypothèse** ». Loin d'être arbitraire, le choix de tel ou tel moyen de financement repose sur un certain nombre de paramètres tel que le cout de la source de financement. D'autres parts ce chapitre nous a montré le rôle crucial que le secteur bancaire joue dans le financement de l'activité économique de l'entreprise telle que les investissements.

Dans le second chapitre (chapitre théorique) on a penché sur les processus d'évaluation d'un crédit d'investissement qui a fait ressortir que l'expérience bancaire à prouver qu'il n'y a pas de crédit exempt de risque quel que soit les garanties dont il est assorti « **ce qui infirme la deuxième hypothèse** » ; le banquier doit toujours être vigilant et prêt à anticiper les risques probables et être capable de les affronter ainsi que le mode de financement le plus avantageux est celui de la banque, parce qu'il permet à l'entreprise d'accélérer sa croissance et augmenter sa rentabilité. Ce chapitre a mis en évidence le processus suivi par le banquier lors de l'étude d'une demande de financement, et montrer aux investisseurs les démarches à suivre pour demander un financement d'un projet d'investissement, et préciser les conditions nécessaires pour assurer la validation de la demande de financement.

Dans notre étude pratique (chapitre trois) nous nous sommes intéressés à l'analyse du financement d'un projet d'investissement au niveau de la Banque CPA, agence 360 qui donne aperçu sur le déroulement du processus d'octroi de crédit au sein de la banque, ce dernier à relever qu'une demande de crédit doit faire l'objet de deux phases d'étude primordiale, il s'agit de l'étude économique et financière. En se basant sur une analyse des ratios à partir des bilans et des comptes des résultats du demandeur il s'avère que son projet est rentable et

permet de générer facilement des revenus suffisants pour rembourser la dette et la rémunération du capital investi.

Cependant la décision de financement d'un projet d'investissement est tributaire de plusieurs critères « **ce qui confirme la dernière hypothèse** » à savoir :

- 1) Une bonne connaissance des sollicitants du financement.
- 2) Une documentation complète concernant l'objet de crédit.
- 3) Etude économique et financière du projet d'investissement pour connaître les points forts et les points faibles à travers le calcul des ratios.

Après l'étude qu'on a faite et afin de répondre à notre problématique posée, nous dirons : En matière de financement, les banques doivent entreprendre un certain nombre d'actions afin de limiter les risques bancaires et attirer plus de clientèle. Parmi ces efforts, on citera:

- 1) Diversifier les risques en étalant les crédits sur un maximum de clients de divers secteurs d'activités.
- 2) Prendre les garanties hypothèques.
- 3) Veiller à la bonne utilisation de crédits

Références bibliographiques

«Article 112 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit ». (s.d.).

A., B. F. (1995). *Les choix d'investissement*.

A., H. M. (1996). *The capital budgeting process: incentives and information*. The Journal of Finance Vol 49, n°4.

Aka, B. E. (2005). *Le Rôle des marchés de capitaux dans la croissance et le développement économique*.

all., H. S. (2010). *Crise Financière et défaillances réglementaire (Mémoire Licence. Université Moulay Ismail Maroc)*.

Arnaud de Servigny, . M. (2006). *Le risque de crédit*.

Bernet-Rolland, L. (2007). *principes de technique bancaire*. 20° édition DUNOD.

Beysül Aytaç, . M. (2015). *Investissement et financement de l'entreprise*.

Beysül Aytaç, . M. (2015). *Investissement et financement de l'entreprise* .

bruslerie, H. d. (1999). *Analyse financière et risque de crédit*. PARIS: Edition Dunod.

Chehrit, K. (s.d.). *Techniques et pratiques bancaires financières et boursières*. page 117. Editions Grand Alger livres.

Coli, B. Y.-C. (1996). *Dictionnaire économique et financier*. paris.

Coussergues, S. d. (1996). *La banque ; structure, marché, gestion*. paris.

D., B. (1990). *Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise*.

Damodaran, A. (2010). *Pratique de la finance d'entreprise*.

Décret du 25 janvier 1966 en France. (s.d.).

DERRICHE F., F. N. (2018). *PFE: Evaluation financière d'un projet d'investissement*.

Dictionnaire Larousse, p. 1. (s.d.).

- E.I., A. (September 1968). *Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy*. The Journal of Finance, Vol 23, n°4, .
- Forget., J. (2005). *Analyse financière. De l'interprétation des états financiers à la compréhension des logiques boursières*. Éditions d'Organisation, ISBN : 2-7081-3253-9.
- Garnier, J.-V. C. (1994). *Dictionnaire d'économie et de science sociale*. Paris.
- Gentier, A. (2003). *Economie bancaire*.
- Gillet, J. C. (2012). *Décision d'investissement*. pgris: 3eme édition, PEARSON.
- Gisèle Chanel-Reynaud, . B. (2001). *La banque et le risque PME*.
- H., D. B. (2001). *Le contrôle de l'investissement*. ouvrage collectif de la FNEGE Editions, Vuibert.
- Houdayer, R. (1999). *Evaluation financière des projets. Ingénierie de projets et décision d'investissement*.
- hull, J. (2007). *Gestion des risques et institutions financières*.
- Ibrahmia, B. (Avril 1996.). *PME et institutions financières islamiques*.
- Jacoud, G. (2003). *le financement de l'économie*.
- Jean Charles Holl, . P. (1973). *Les choix d'investissement dans l'entreprise- Extraits*.
- Jean-Pierre Biasutti, L. B. (2010). *Comprendre le système financier*.
- Jérôme Caby, . K. (2012). *Analyse financière*.
- JORA, règlement 90-10 du 14 avril 1990. (s.d.).
- Josée St-Pierre, . B. (2003). *Les décisions d'investissement dans les PME*.
- KAB Y., A. O. (2014). *PFE :financement des investissement*. bejaia.
- Karyotis, C. (2016). *L'essentiel de la bourse et des marchés de capitaux*.
- Kooli, M. (2013). *FINANCE D'ENTREPRISE*. canada: ED. CHENELIERE EDUCATION.
- Lehmann, P.-J. (2014.). *Économie des marchés financiers*.
- M, B. S. (2013). *Gestion du risque du crédit par la méthode crédit scoring*. Université Abderrahmane Mira, Béjaia.
- M, L.-S. (Novembre 2001). *Information comptable et définition des entreprises : le cas français, Comptabilité, Contrôle, Audit*.

- M, M. (1995). *L'exploitant bancaire et le risque crédit* , . paris: Revue banque éditeur.
- Mabudu, J. (2004). *Choix des investissements*.
- Mandou, C. (2009). *Procédures de choix d'investissement: Principes et applications*.
- Marteau, D. (2016). *Le marché des capitaux*.
- Mauchon, E. (s.d.). *Analyse bancaire de l'entreprise* . Edition Economica.
- Max Boucard, G. J. (1902). *Éléments de la science des finances*, page 53.
- Melyon, G. (2007). *Gestion financière* .
- Michel Dietsch, . P. (2008). *Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financière* .
- Mishkin, F. (2013). *Monnaie banques et marchés financiers*.
- Montoussé, M. (2006). *Économie monétaire et financière*.
- Mourgues, M. D. (1993). *La monnaie, système financier et théorie monétaire*.
- Moutoussé, M. (2006). *économie monétaire et financière*.
- O., A. (2017). PFE :les circuits de financement des PME .
- Patat, J.-P. (1993). *Monnaie, institution financière et politique monétaire*. paris.
- PFE. (2010). *PFE: Les réformes du système bancaire Algérien Cas : le crédit populaire d'Algérie. Mémoire de magistère*. Université d'Oran.
- règlement 86-12 du 20 août 1986 portant sur le système bancaire (article n° 17). (s.d.).
- Rossi, T. (1990). *La garantie bancaire à première demande: pratique*.
- Saiche Y, B. B. (2010). *Gestion du risque de crédit bancaire, université Abderrahmane Mira Béjaia 2014, p35 IN Benkrimi Karim "crédit bancaire et économie financière p109*. alger: édition EL OTHMANIA.
- Sylvie Chalayer, M. P. (2010). *L'appropriation des outils comptables et financiers par les PME. Chapitre IV. Archive HAL, De la conception à l'usage : vers un management de l'appropriation des outils de gestion* .
- TARIANT, J.-M. (2011). *Guide pratique des relations banque-entreprise*. paris: ed. EYROLLES.
- Thibierge, C. (2016). *Analyse financière*. Collection Vuibert. 6e Édition. ISBN : 978-2-311-40341-1.

Thomas, C. K. (france 2013). *Analyse du risque de crédit, Banque & Marché* p53. édition RB.

web, s. (s.d.). Récupéré sur www.maxicours.com/se/cours/les-cycles-financiers-et-le-bilan-fonctionnel/consulté 2020.

web, s. (s.d.). <https://www.petite-entreprise.net/>.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	I
Dédicaces	II
Abréviations	III
Liste des tableaux	IV
Liste des figures	V
Introduction générale.....	1
<hr/> CHAPITRE I: GÉNÉRALITÉS SUR LE FINANCEMENT ET LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT. <hr/>	
Introduction.....	5
Section 1 : Le financement: Notions de base et segmentation	6
1. Définition de financement	6
2. Besoin et capacité de financement	6
3. Les sources de financement	8
3.1. Le financement interne	8
3.2. Le financement externe	9
3.2.1. Financement direct	9
3.2.2.. Financement indirect	19
Section 2 : La décision d'investissement et le rôle de la banque.....	28
1. Notion d'investissement	28
1.1. Définition de l'investissement	28
1.2. Objectifs et types des investissements	29
1.3. La nature de l'investissement	30
1.3.1. Les investissements financiers	30
1.3.2. Les investissements corporels	30
1.3.3. Les investissements incorporels	30
1.4. Les finalités	30
1.4.1. Les investissements productifs	31
1.4.2. Les investissements non directement productifs	31
1.5. La nature et l'ampleur des prestations des intervenants	31
1.5.1. Les investissements clé en main	31
1.5.2. La nature des relations entre investissements	32
1.5.3. Les autres critères d'investissements	33

2. La décision d'investissement	33
2.1. Définition de la décision d'investissement	33
2.2. Classification des décisions	34
a. Classification des décisions selon leur degré de risque	34
b. Classification des décisions selon leurs niveaux	34
2.3. La politique d'investissement	35
2.3.1. L'importance d'un investissement	35
2.3.2. Les différentes phases d'investissement	36
2.3.3. Le processus de la décision d'investissement	37
3. Le rôle de la banque	38
Section 3 : Les crédits d'investissements : Définition et caractéristiques.....	41
1. Définition du crédit	41
2. L'objectif du crédit	41
3. Les différents types de crédits	42
4. Les crédits d'investissement	42
4.1. Le crédit à moyen terme (CMT)	42
4.2. Les crédits à long terme (CLT)	43
4.2.1. Le crédit-bail (leasing)	43
4.2.2. Mécanisme	46
4.2.3. Avantages du crédit-bail	46
4.2.4. Inconvénients du crédit-bail	47
5. Caractéristique de crédit d'investissement	47
Conclusion	49
<hr/>	
CHAPITRE II:LES PROCESSUS D'EVALUATION D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT	
<hr/>	
Introduction.....	50
Section 1 : Le processus de financement d'un projet d'investissement	51
1. Le processus d'investissement et de financement : Relation banque /entreprise	51
2. Processus relationnel : Les cycles financiers	53
2.1. Le cycle d'exploitation	53
2.2. Le cycle d'investissement	54
2.3. Le cycle de financement	55
2.3.1. Le financement interne	55
2.3.2. Le financement externe	55
3. Processus de décision d'un projet d'investissement	57
4. Les normes financières dans le processus d'investissement	58
5. La prise de décision d'octroi de crédit par les banques	59
5.1. La base de la décision : L'information comptable.	60
5.2 Moyens de la prise de décision : Les outils de gestion	60

5.2.1. Les fonctions scorent	60
5.2.2. Le dossier d'analyse	61
6. Démarche générique d'évaluation et d'analyse.	62
7. Processus de l'analyse financière	64
7.1. Objectifs	64
7.2. Sources d'information	64
7.3. Le bilan fonctionnel	65
7.3.1. Définition et rôle du bilan fonctionnel	65
7.3.2. Structure du bilan fonctionnel	66
7.4. Le compte de résultats	67
a. Définition	67
b. La structure du compte de résultat	68
c. L'interprétation du compte de résultat	70
7.5. Les documents annexes	71
a. Rôle et contenu des annexes	71
b. Les tableaux des annexes	72
b.1. Le tableau des immobilisations	73
b.2. Le tableau des amortissements	74
b.3. Le tableau des provisions.	74
b.4. Le tableau des dépréciations	75
Section 2 : Les risques et les garanties liés au crédit d'investissement.....	76
1. Généralités sur les risques crédit	76
1.1. Définition du risque	76
1.2. Typologie des risques de crédit	77
2. Méthodes de gestion du risque de crédit	79
2.1. L'appréciation du risque de crédit	79
2.1.1. L'analyse financière	79
2.1.2. La notation des agences de ratings	80
2.2. La prévention du risque de crédit « Les garanties »faut revoir numérotation	80
2.2.1. Application et contrôle des règles prudentielles	80
2.2.2. Les garanties	82
3. Les fonds de garanties	86
Section 3 : Critères d'évaluation et d'analyse du financement d'un projet d'investissement.....	87
1. Critères d'évaluation	87
2. Critères de rentabilité	88
2.1. Construction des tableaux emplois / Ressources	88
2.1.1. Le tableau Emplois/Ressources avant financement	88

2.1.2. Tableau Emplois/Ressource après financement du projet	89
2.2. Calcul de la rentabilité du projet	89
2.2.1. Critère du délai de récupération du capital investi (DRC)	90
2.2.2. Critère de la valeur actuelle nette (VAN)	90
2.2.3. Critère de l'indice de rentabilité (IR)	91
2.2.4. Critère du taux de rentabilité interne (TRI)	91
3. Les méthodes et outils d'évaluation et d'analyse	92
3.1. Les indicateurs financiers: La méthode de recherche de l'équilibre	92
3.1.1. Le fond de roulement (FR)	92
3.1.2. Le besoin en fond de roulement (BRF)	93
3.1.3. La trésorerie nette (TN)	94
3.2. L'analyse financière par la méthode des ratios	95
3.2.1. Définition d'un ratio	95
3.2.2. Ratios de structure financière	96
3.2.3. Ratios de rentabilité	98
3.2.4. Ratios d'activité	99
Conclusion	101
<hr/>	
CHAPITRE III: ETUDE D'APPLICATION ET ANALYSE DU FINANCEMENT D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT. CAS : CPA, AGENCE 360.	
<hr/>	
Introduction	103
Section 1 : Présentation de l'établissement d'accueil CPA/Banque.....	105
1. Historique de la banque Crédit Populaire Algérie	105
2. Stratégies et visions du C.P.A	106
3. Les produits de la CPA	106
3.1. Epargne et placement	106
a. Crédits	107
b. Monétique	108
3.2. Cartes internationales	108
3.3. Bancassurance	108
3.4. E-Banking	108
3.5. EDI	108
4. Organisation structurelle de la CPA banque	109
Section 2 : Présentation de l'entreprise et du projet sollicitant le financement.....	110
1. Identification de la relation	110
2. Objet de la demande	110
3. Nature du projet	111
4. Moyens humains	111

a. Répartition des effectifs par fonction	111
b. Formation	111
5. Etude de marché	112
a. La demande	112
b. L'offre du marché	113
c. L'approvisionnement	113
d. Le diagnostic du marché (Analyse SWAT)	113
e. La distribution	114
f. La communication	114
6. Etude technique	114
a. Procédé de production des fruits et légumes	114
b. Matériels	115
c. Capacité de production	115
7. Le coût de financement du projet	116
8. La structure de financement des investissements	117
Section 3 : Analyse du financement d'un projet d'investissement : étude d'application du cas - CPA, agence 360.....	124
1. Evaluation et analyse par l'équilibre	125
2. Évaluation et analyse par les ratios.	125
a. Ratios de liquidités	125
b. Ratios de structure	127
c. Ratios de rentabilité	131
d. Ratios de l'activité	132
Conclusion	135
Conclusion générale	136
Annexes.	
Références bibliographiques.	
Table des matières	

